

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SEPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE SAAD DAHLEB BLIDA 01



Institut d'Architecture et d'Urbanisme

MEMOIRE DE MASTER 02

Option « Architecture et Habitat »

**LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DES
STRUCTURES TOURISTIQUES DANS LES ZONES ARIDES**

**Conception d'une résidence touristique dans la ville nouvelle d'El
Ménéaa**

Élaboré par:

- BOUTELDJA Soumaya
- MEKKI Batoul

Jury d'évaluation:

Présidente: Mme LAMRAOUI Samia, Maitre-assistante 'A', Université de Blida1.

Examinatrice: Mme BENMRABET Lila, Maitre-assistante 'B', Université de Blida1.

Encadreur: Melle BOUATTOU Asma, Maitre-assistante 'B', Université de Blida1.

Co-encadreur: Mr KADRI Hocine, Architecte-enseignant, Université de Blida1.

Soutenu publiquement le : 24/09/2017

Remerciements

« Certes, il y'a des travaux pénibles ; mais la joie de la réussite n'a-t-elle pas à compenser nos douleurs ? » Jean de la bruyère

On dit souvent que le trajet est aussi important que la destination. Les cinq années nous ont permis de bien comprendre la signification de cette phrase toute simple. Ce parcours, en effet, ne s'est pas réalisé sans défis et sans soulever de nombreuses questions pour lesquelles les réponses nécessitent de longues heures de travail.

Nous tenons à la fin de ce travail à remercier ALLAH le tout puissant de nous avoir donné la foi et de nous avoir permis d'en arriver là.

Ce projet a vu le jour, grâce en grande partie à la contribution, le soutien et l'orientation de **Mr KADRI Hocine**. Aussi, nous aimerions lui exprimer notre profonde gratitude à lui, ainsi qu'à Mlle **BOUATTOU Asma** qui nous a accordé tout son temps et son attention. Nous les remercions vivement pour leurs précieux conseils et constants efforts pendant l'élaboration de ce travail.

Nous remercions le responsable du master **Mr Hocine Ait Saadi** ainsi que tout son personnel.

Un grand merci à Madame **Sahki** et son équipe qui n'ont pas hésité à nous fournir tout les documents nécessaires ainsi que leur précieux conseils.

Nous remercions également notre encadreur de stage Madame **Brahimi** qui nous a offert un cadre de travail agréable.

Nous tenons également à remercier Marouane et Mouloud pour leur aide et toutes les autres personnes qui nous ont fourni conseils et assistance durant les différentes étapes de la production de ce mémoire. Qu'ils nous excusent de ne pas pouvoir les citer un à un, mais nous leur adressons nos sincères remerciements d'une manière globale.

Nos remerciements vont aussi à tous nos professeurs, enseignants et toutes les personnes qui nous ont soutenu jusqu'au bout, et qui n'ont pas cessé de nous donner des conseils très importants.

Enfin, nos pensées vont à nos familles qui nous ont soutenu moralement surtout dans les périodes les plus cruciales que nous avons traversées.

Dédicaces

Tout d'abord je remercie ALLAH le tout puissant de m'avoir donné santé, courage et volonté d'accomplir ce travail avec passion et dévouement

<<الحمد لله>>

❖ Je dédie ce travail de fin d'études en architecture:

- Aux deux personnes qui m'ont permis de me rendre où je suis dans la vie à qui je voue une gratitude sans limites : mes parents, que j'aime le plus au monde.
-A la source d'amour et tendresse à celle qui m'a tout donné à toi ma chère maman MALIKA.
-A mon symbole de sacrifice, à celui que j'estime toi mon cher père AHMED. Grâce à leurs tendres encouragements et leurs grands sacrifices, ils ont pu créer le climat affectueux et propice à la poursuite de mes études. Aucune dédicace ne pourrait exprimer mon respect, ma considération et mes profonds sentiments envers eux. Je prie le bon Dieu de les bénir, de veiller sur eux, en espérant qu'ils seront toujours fiers de moi.
- A ma sœur HANNIA et son mari RAFIK et à mes frères SIDALI et sa femme WARDA à FOUAD et sa femme SAFAA et à ABDELLAH et sa femme TRACY; Ils vont trouver ici l'expression de mes sentiments de respect et de reconnaissance pour le soutien qu'ils n'ont cessé de me porter.
- A tous mes professeurs : Leur générosité et leur soutien m'oblige de leurs témoigner mon profond respect et ma loyale considération.
- A mon binôme SOUMAYA, pour laquelle je souhaite une vie pleine de joie et de réussite.
- A mes chères copines FELLA et ANYSSA qui m'ont soutenu dans ce modeste travail
- A tous mes collègues : Ils vont trouver ici le témoignage d'une fidélité et d'une amitié infinie.
- A tous ceux que j'aime et à toute personne ayant collaboré de près ou de loin à l'élaboration de ce travail. En reconnaissance de tous les sacrifices consentis par tout un chacun pour me permettre d'atteindre ce moment de ma vie.

<<الحمد لله الذي بنعمته تتم الصالحات>>

Batoul

Nulle œuvre n'est exaltante que celle réalisée avec le soutien moral et financier des personnes qui nous sont proches, Je tiens à dédier ce travail à:

- Mon cher papa, merci d'être toujours là pour moi d'avoir tout sacrifié pour mon éducation, ma formation et mon bien être, merci pour ton temps, tes conseils et ton amour, ce travail est le fruit de tes sacrifices, aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour, l'estime et le respect que j'ai pour toi.

- Ma chère maman, la source de tendresse, de patience et de générosité, je te remercie pour ta présence, ton amour, ton soutien, tes douaaas, tes sacrifices et tes encouragements, je ne saurais jamais te récompenser pour ce que tu n'as cessé de me donner depuis ma naissance , je te dédie ce travail en témoignage de mon profond amour. Puisse Dieu te préserver et t'accorder santé, longue vie et bonheur.

- Ma soeur adorable Wissem qui a toujours été pour moi un exemple de courage et de gentillesse, merci pour ta présence et ton affection je te dédie ce travail à toi, à ton époux Djamel et à tes adorables enfants Maram, Ramy et Amir.

- Mes frères Housseem et Bessem, je vous remercie pour votre présence et votre protection, de m'avoir taquinée et aidée, je vous dédie ce travail ainsi qu'à vos épouses Amina et Asma qui m'ont accordée leur amour et leur soutien sans oublier mes chers neveux Samy et Tarek.

- Mon grand-père et à ma défunte grand-mère, à ma famille, à tata Moufida et tata - Karima, à mes cousines et cousins; Ines, Fahima, Lina, Ali, Moncef et Zaki.

- Ma meilleure amie, sœur et confidente Amina, merci de m'avoir supporté toutes ces années, d'être toujours présente à m'écouter et me soutenir je te dédie ce travail avec un grand amour.

- Mon amie et mon binome Batoul, merci d'être la meilleure.

- Mon ami Ayoub, merci pour ta présence, ton aide et ton support moral.

- Mes amies Kenza et Selma, qui m'ont accompagné durant tout mon cursus universitaire et tous ceux avec qui j'ai connu le sens d'amitié et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin dans la réussite de ce travail. Merci.

Soumaya

Présentation de l'axe d'atelier et de ses objectifs

« Technologie et Environnement dans les Villes Nouvelles »

Nos villes sont malades du fait de la conjugaison d'une panoplie de problèmes urbains: Inconfort, malaise social, essoufflement économique, épuisement des ressources naturelles, détérioration du milieu naturel, transformation du climat, pollution, nuisances, dégradation de la qualité de vie, perte de l'identité, émergence des cités dortoirs,.....

Ces problèmes deviennent un lot commun d'un nombre sans cesse grandissant des établissements humains, que ce soit dans les pays développés ou en voie de développement.

Face à cette situation alarmante, l'Algérie, à l'instar des autres pays, se mobilise. Elle a adopté en 2010 un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), fixant une nouvelle stratégie de développement territorial, à l'horizon 2030, qui s'inscrit dans le cadre du développement durable.

Ce schéma prévoit la création de 13 villes nouvelles réparties sur les trois couronnes (Littoral, Hauts Plateaux, Sud) afin de dynamiser le territoire, maîtriser sa croissance urbaine, corriger les inégalités des conditions de vie et alléger la pression, en terme de logement, exercée sur les grandes villes de la bande littorale (1^{ère} couronne).

Par ailleurs, il est important de noter que se loger ne suffit pas pour habiter la ville. En effet, les producteurs de la ville convergent vers le point de vue que la notion de l'habitat ne doit pas, et ne peut pas rester circonscrite à l'échelle du logement, bien au contraire, elle englobe l'ensemble des lieux pratiqués. Autrement dit, le logement ne peut pas prendre en considération l'ensemble des besoins socioculturels, économiques et environnementaux de l'individu. Ces besoins se pratiquent en dehors de chez-lui.

Dans cette perspective, la conception des villes nouvelles algériennes est basée sur la nécessité de répondre aux différents besoins et préoccupations du cadre de vie quotidien et de promouvoir l'efficacité énergétique, afin d'avoir des villes habitables, vivables, résilientes et attractives.

A cet égard, cet axe est axé principalement sur: (i) l'identification de l'éventail des besoins constituant notre cadre de vie et qui permettent de parler d'habitat au sens large du terme; (ii)

l'alliance de l'économie d'énergie et du Confort environnemental; (iii) l'intégration des nouvelles technologies de l'énergie.

A cette fin, les thèmes de recherches et projets développés s'intéressent aux problématiques des villes nouvelles et de l'efficacité énergétique sous l'angle du développement urbain durable.

L'axe Technologie et Environnement dans les Villes Nouvelles vise à :

- Revisiter la notion de l'habitat et de l'habiter en prenant en compte les nouvelles exigences contemporaines.
- Attirer l'attention sur l'importance de la maîtrise de la croissance urbaine et la création d'un mode de vie de qualité.
- Concevoir des milieux d'habitat écologiques et confortables, à faible consommation énergétique et d'émission de carbone.
- Se familiariser avec certaines règles d'aménagement qui rendent possible l'amélioration de la qualité du cadre de vie et qui relèvent de l'approche du développement durable.

BOUATTOU Asma
KADRI Hocine

Résumé:

Ce mémoire est le fruit d'une recherche faite sur les performances environnementales des structures touristiques dans les zones arides. Le cas d'étude est la ville nouvelle d'El Ménéaa qui fait partie des zones arides et qui recèle un potentiel touristique important.

Dans le contexte actuel qui consiste à assurer le Confort moral et physique (thermique, acoustique, olfactif et visuel) des touristes dans les zones arides, cette étude propose l'amélioration des performances environnementales dans ces zones et de même, l'amélioration des structures touristiques dans la ville nouvelle d'El Ménéaa.

Nous nous sommes basés dans cette recherche sur la synthèse bibliographique et l'analyse des exemples pour étudier l'état de connaissances sur le tourisme dans les zones arides où nous avons traité les concepts du tourisme, des zones arides et du confort. Nous avons aussi traité les performances environnementales des structures touristiques tout en indiquant leur méthode d'évaluation. Les résultats obtenus nous ont montré l'importance de l'amélioration des performances environnementales dans les zones arides et son effet sur la zone exploitée.

Le diagnostic environnemental et l'analyse AFOM sont les méthodes suivies pour l'analyse de la ville et de l'aire d'intervention, tandis que la démarche formaliste était la méthode utilisée pour pouvoir construire notre résidence touristique.

Nous avons évalué à la fin de ce travail, notre résidence touristique en suivant la démarche LEED qui nous a confirmé notre hypothèse.

Il en ressort que l'amélioration des performances environnementales nous a permis d'assurer le confort des touristes et leur bon accueil dans les zones arides.

Mots clés: Tourisme, confort, performances environnementales, résidence touristique, développement durable.

Abstract :

This thesis is the fruit of a research on the environment performances of tourist structures in arid zones. This study was carried on the new town of El Meneaa which is part of the arid zones with considerable touristic potential.

In the actual context which consists of ensuring moral and physical comfort (thermal, acoustic, olfactory and visual) of tourists in arid zones, This study asserts the improvement of the environmental performances of these zones and the improvement of touristic structures in the new town of Meneaa.

We based our research on the bibliographical synthesis and analysis of examples to study the state of knowledge on tourism in arid zones where we treated the concept of tourism, arid zones and comfort. We also treated the environmental performances of touristic structures while indicating their evaluation methods. The results showed us the importance of the amelioration of environmental performances in these zones and its effect on the operated zone.

Environmental diagnostic and AFOM analysis were the methods we used for the analysis of the town and area of intervention.

We evaluated at the end of the work, our touristic residence following the LEED measure which confirmed our hypothesis.

It emerges that the improvement of environmental performance has enabled us to ensure the comfort of tourists and their welcome in arid zones.

Key words : Tourism, comfort, environmental performances, touristic residence, sustainable development.

ملخص:

هذه المذكرة هي نتيجة الأبحاث التي أجريت على الأداء البيئي للهياكل السياح تقع في المناطق الجافة. دراسة الحالة هي المدينة الجديدة المنيعة والتي تعتبر من المناطق الجافة لكنها رغم ذلك تمتلك إمكانيات سياحية كبيرة. في السياق الحالي لضمان الراحة المعنوية وال جسدية (الحرارية, الصوتية, البصرية والشمية) للسواح في المناطق الجافة, تقترح هذه الدراسة تحسين الأداء البيئي في هذه المناطق والمنشآت السياحية حتى تحسن السياحة في المدينة الجديدة المنيعة. لقد استندنا في هذه البحوث على الملخصات البيئية الجغرافية وتحليل أمثلة لدراسة مفاهيم السياحة في المناطق الجافة حيث تناولنا مفاهيم السياحة, المناطق الجافة والراحة. كما تناولنا أيضا الأداء البيئي للمنشآت السياحية مع الإشارة الى طريقة تقييمهم. وقد أظهرت لنا نتائج هذا التقييم أهمية تحسين الأداء البيئي في المناطق الجافة وتأثيره على المنطقة المستثمرة. التشخيص البيئي وتحليل AFOM هي الأساليب المتبعة لتحليل المدينة و منطقة التدخل، في حين أن النهج الشكلي هي الطريقة المستخدمة من أجل بناء الإقامة السياحية الخاصة بنا. لقد قمنا بتقييم الإقامة السياحية في نهاية هذا العمل ، وفقا للنهج LEED الذي أكد فرضيتنا. نستخلص أن تحسين الأداء البيئي مكننا من ضمان راحة السواح في الأراضي الجافة.

الكلمات الرئيسية:

السياحة, الراحة, الاداء البيئي, الإقامة السياحية والتنمية المستدامة.

TABLE DES MATIERES

Chapitre I: Introduction générale	1
Contexte et intérêt de la recherche.....	Erreur ! Signet non défini.
Problématique.....	Erreur ! Signet non défini.
Hypothèse.....	Erreur ! Signet non défini.
Objectifs du travail.....	Erreur ! Signet non défini.
Méthodologie de recherche.....	Erreur ! Signet non défini.
Structuration du mémoire.....	Erreur ! Signet non défini.
Schéma récapitulatif.....	Erreur ! Signet non défini.
Chapitre II: Etat de connaissance sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides	7
Introduction.....	Erreur ! Signet non défini.
II.1.Concepts et définitions.....	Erreur ! Signet non défini.
II.1.1.Concept du tourisme.....	Erreur ! Signet non défini.
II.1.2.Concept des zones arides.....	Erreur ! Signet non défini.
II.1.3.La notion du Confort.....	Erreur ! Signet non défini.
II.2.Les performances environnementales des structures touristiques et le Confort des touristes.....	Erreur ! Signet non défini.
II.2.1.Définition de la performance environnementale.....	Erreur ! Signet non défini.
II.2.2.Effet des performances environnementales sur le Confort des touristes.....	Erreur ! Signet non défini.
II.2.3.Indicateurs de la performance environnementale.....	Erreur ! Signet non défini.
II.3.Méthode d'évaluation de la performance environnementale d'un projet touristique dans les zones arides.....	Erreur ! Signet non défini.
II.3.1.Tableau d'évaluation LEED.....	Erreur ! Signet non défini.
II.3.2.L'échelle de certification.....	Erreur ! Signet non défini.
II.4.Etude des exemples sur l'application des performances environnementales dans les structures touristiques.....	Erreur ! Signet non défini.
II.4.1.Ksar Tafilelt de Ghardaia.....	Erreur ! Signet non défini.
II.4.2.Masdar City à Abu Dhabi.....	Erreur ! Signet non défini.
Chapitre III: Conception d'une résidence touristique dans la ville nouvelle d'El Ménéaa	28
III.1 Diagnostic et Analyse.....	Erreur ! Signet non défini.
III.1.1 Analyse de la ville nouvelle d'El Ménéaa.....	Erreur ! Signet non défini.

III.1.2 Analyse de l'aire d'intervention.....	Erreur ! Signet non défini.
Synthèse AFOM.....	Erreur ! Signet non défini.
III.1.3 .Analyse des exemples des résidences touristiques	Erreur ! Signet non défini.
III.2 Programmation du projet	Erreur ! Signet non défini.
III.2.1 Détermination des fonctions.....	Erreur ! Signet non défini.
III.2.2 Programme qualitatif et quantitatif	Erreur ! Signet non défini.
III.3 Conception d'une résidence touristique	Erreur ! Signet non défini.
III.3.1 Concepts liés au contexte	Erreur ! Signet non défini.
III.3.2 Concepts liés au programme.....	Erreur ! Signet non défini.
III.3.3 Concepts architecturaux	Erreur ! Signet non défini.
III.3.4 Concepts structurels et techniques	Erreur ! Signet non défini.
III.3.5 Autres techniques liées à la dimension durable du projet	Erreur ! Signet non défini.
III.4 Évaluation du projet	Erreur ! Signet non défini.
Conclusion	Erreur ! Signet non défini.
Conclusion générale.....	Erreur ! Signet non défini.
Bibliographie	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 01 : Programme quantitatif de la résidence touristique	01
Annexe 02 : Dossier graphique de la résidence touristique	04
Annexe 03 : Détails techniques.....	10
Annexe 04 : Analyse thématique de la résidence touristique.....	13
Annexe 05 : Le plan d'occupation de sol	16
Annexe 06 : La carte d'installation des réservoirs	17

Liste des figures

Figure 1: Méthodologie et structuration du mémoire.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 2: Zonage climatique en Algérie	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3:Ksar Tafilelt	Erreur ! Signet non défini.
Figure 4:Masdar city.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 5: vue sur la ville nouvelle d'El Ménéaa	Erreur ! Signet non défini.
Figure 6: Situation territoriale d'El Ménéaa	Erreur ! Signet non défini.
Figure 7:Situation régionale.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 8: carte des vents de la ville nouvelle de Ménéaa	Erreur ! Signet non défini.
Figure 9: Vocations de la ville nouvelle d'El Ménéaa.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 10: carte de voiries de la ville nouvelle d'El Ménéaa	Erreur ! Signet non défini.
Figure 11: Carte des transports en commun	Erreur ! Signet non défini.
Figure 12: Hibiscus rose de chine	Erreur ! Signet non défini.
Figure 13: Palmier des Canaries.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 14: Albizzia	Erreur ! Signet non défini.
Figure 15: Psammomys	Erreur ! Signet non défini.
Figure 16: Aythya nyroca	Erreur ! Signet non défini.
Figure 17: Gerbillus.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 18: Principe du réseau d'assainissement	Erreur ! Signet non défini.
Figure 19: Carte de situation.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 20: Carte d'accessibilité	Erreur ! Signet non défini.
Figure 21: L'environnement immédiat du site d'intervention	Erreur ! Signet non défini.
Figure 22: Site d'intervention.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 23: Carte des vents de l'aire d'intervention	Erreur ! Signet non défini.
Figure 24: Course du soleil.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 25: Carte de végétation	Erreur ! Signet non défini.
Figure 26:Wadi Rum Desert Resort	Erreur ! Signet non défini.
Figure 27Morphologie du terrain	Erreur ! Signet non défini.
Figure 28:carte de situation.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 29:Espace d'accueil.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 30:Espace d'hébergement.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 31:La piscine extérieure.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 32:Espace d'accueil.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 33:La tente	Erreur ! Signet non défini.
Figure 34: Espace de détente	Erreur ! Signet non défini.
Figure 35:Plan de masse	Erreur ! Signet non défini.
Figure 36:La résidence Nakara	Erreur ! Signet non défini.
Figure 37: Situation de la résidence Nakara	Erreur ! Signet non défini.
Figure 38:Plan de masse	Erreur ! Signet non défini.
Figure 39: Vue sur la résidence Nakara.....	Erreur ! Signet non défini.

Figure 40: Organigramme fonctionnel d'une résidence touristique **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 41: Exemple sur l'architecture saharienne **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 42: Principe d'implantation1 **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 43: Principe d'implantation 2 **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 44: Principe d'implantation 3 **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 45: Forme de l'hôtel..... **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 46: Formes des appartements et des bungalows **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 47: Principe de l'aménagement extérieur **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 48: Les différents accès au projet..... **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 49: Gabarit du projet..... **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 50: Les fonctions principales de la résidence..... **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 51: Affectation spatiale des fonctions du RDC de l'hôtel.... **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 52: Affectation spatiale des fonctions du 1er étage de l'hôtel..... **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 53: Affectation spatiale des fonctions du 2eme étage de l'hôtel **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 54: Affectation spatiale des fonctions du RDC de l'hôtel.... **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 55: Affectation spatiale des fonctions du RDC des appartements .. **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 56: Affectation spatiale des fonctions du 1er et 2 -ème étage des appartements **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 57: Affectation spatiale des fonctions des bungalows..... **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 58: Agencement des espaces du RDC de l'hôtel **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 59: Agencement des espaces du 1er étage de l'hôtel **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 60: Agencement des espaces du 2eme étage de l'hôtel..... **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 61: Agencement des espaces du 3eme étage de l'hôtel..... **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 62: Agencement des espaces du 4eme étage de l'hôtel..... **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 63: Agencement des espaces du RDC des appartements..... **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 64: Agencement des espaces du 1er et 2eme étage des appartements .. **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 65: Agencement des espaces du bungalow de type F2..... **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 66: Agencement des espaces du RDC du bungalow de type F3 **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 67: Agencement des espaces du 1er étage du bungalow de type F3 **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 68: Agencement des espaces du RDC du bungalow de type F4 **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 69: Agencement des espaces du 1er étage du bungalow de type F4 **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 70: Composition volumétrique du projet **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 71: Façade de l'hôtel **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 72: La piscine extérieur **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 73: Aire de jeux **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 74 : Terrain de tennis **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 75: Vue sur le pont	Erreur ! Signet non défini.
Figure 76: Plancher collaborant	Erreur ! Signet non défini.
Figure 77: Poteau HEB 400	Erreur ! Signet non défini.
Figure 78: Poutre IPE 300	Erreur ! Signet non défini.
Figure 79: Coupe toiture végétalisée	Erreur ! Signet non défini.
Figure 80: La brique monomur	Erreur ! Signet non défini.
Figure 81: Type de vitrage	Erreur ! Signet non défini.
Figure 82: Panneau photovoltaïque	Erreur ! Signet non défini.
Figure 83: Schéma de fonctionnement climatique d'un patio	Erreur ! Signet non défini.

Liste des tableaux

Tableau 1: Tableau d'évaluation LEED	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2: Tableau d'élévation du soleil	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3: Prescriptions urbanistiques et servitudes	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 4: Synthèse AFOM	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 5: Programmation de l'hôtel	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 6: Programmation de l'hôtel	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 7: Programmation des bungalows	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 8: Tableau récapitulatif de la capacité d'accueil de la résidence touristique	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 9: Fiche technique du panneau photovoltaïque	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 10: Mois et angle d'inclinaison optimal le cas de la ville d'Adrar	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 11: Tableau d'évaluation du projet	Erreur ! Signet non défini.

Liste des abréviations

ADEME: Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie.

AEP: Alimentation en Eau Potable

AFOM: Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces.

CBDCa: Conseil du Bâtiment Durable du Canada.

CES: Coefficient d'Emprise au Sol.

COS: Coefficient d'Occupation des Sols.

ENCDT: Fédération National des Comités Départementaux de Tourisme.

EP: Eau Pluviale.

EU: Eau Usées.

GBC: Green Building Council.

HQE: Haute Qualité Environnementale.

LED: Light Emitting Diode.

LEED: Leadership in Energy and Environmental Design.

MATE: Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

MATEV: Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et de la Ville.

MHUV: Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Ville.

ODIT- France: Observatoire des Dynamiques Industrielles et Territoriales.

OMT: Organisation Mondiale du tourisme.

PAM: Plan d'Action pour la Méditerranée.

PNUE: Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

RN1: Route Nationale numéro 1.

RPA: Règles Parasismiques Algérienne.

SDAT: Schéma Directeur d'Aménagement Touristique.

SHOB: Surface Hors Œuvre Brute.

SHON: Surface Hors Œuvre Nette.

SNAT: Schéma National d'Aménagement du Territoire.

USGBC: The United States Green building Council.

VMC: Ventilation Mécanique Contrôlée.

Chapitre I

Introduction générale

Contexte et intérêt de la recherche

Le tourisme est un ensemble de secteurs d'activité tels que le transport, l'hébergement, la restauration, les loisirs, les spectacles, le sport et les entreprises de voyages. Il est de plus en plus considéré comme le moteur du développement durable par ses effets d'entraînement des autres secteurs (Agriculture, Artisanat, Culture, Transports, Services, Industrie...). Il constitue un soutien à la croissance et une source de création de richesses, d'emplois et de revenus durables (SDAT, 2008).

L'Algérie est aujourd'hui une destination touristique qui n'a malheureusement pas été encore suffisamment exploitée contrairement aux autres pays du pourtour méditerranéen. En effet, elle possède un potentiel touristique énorme par ses côtes littorales, ses montagnes, ses plaines, ses forêts et ses Hauts Plateaux et aussi par son désert et ses paysages multiples. Elle regorge de richesses historiques et archéologiques qui méritent d'être découvertes. Ces atouts lui permettent de devenir une destination primordiale de tourisme littoral, de tourisme vert, de tourisme saharien ou encore de tourisme culturel et historique. Selon l'ancien ministre de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Artisanat Amar Ghoul, 2015: "*L'Algérie veut relancer le secteur du tourisme, mais elle ne dispose pas d'une stratégie claire*". Le constat actuel du tourisme en Algérie indique d'une part, que les directions du tourisme des Wilayas n'ont pas de stratégie de développement touristique à l'échelle de leur territoire et leur rôle de contrôle, de suivi et d'accompagnement des porteurs de projet est limité. D'autre part, le secteur connaît un manque au niveau des infrastructures d'accueil des touristes telles que: les hôtels, les complexes, les résidences et dans le transport ce qui a engendré un impact négatif sur l'économie du pays.

Actuellement, le tourisme est devenu une priorité nationale. Il n'est plus désormais un choix mais plutôt une réelle opportunité. L'Etat devrait donner plus de considération à ce secteur, d'où vient la nécessité de créer et de construire des endroits de loisirs et de détente, adéquats, adaptés aux besoins des touristes pour les inciter à changer leur quotidien et découvrir une nouvelle atmosphère où le Confort est assuré avec une architecture écologique, bioclimatique et durable.

Problématique

Le secteur touristique dans notre pays accuse un énorme retard en matière d'équipements et d'infrastructures touristiques d'où une grande distorsion entre la demande et les capacités hôtelières disponibles nettement insuffisantes. Par ailleurs, les efforts consacrés pour la valorisation et le développement du tourisme sont négligeables.

La prise de conscience nationale de l'enjeu du développement touristique en tant que vecteur de développement économique et social aux côtés des autres secteurs productifs (Industrie, Agriculture ...) impose la nécessité pour l'État de se doter d'un cadre stratégique de référence et d'une vision claire à l'horizon 2030 (SDAT, 2008). Ceci s'est traduit par la mise en place d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2030). L'objectif de ce dernier d'une part s'appuie sur un fort développement des Hauts Plateaux et du Sud et d'autre part freine le développement anarchique du littoral et équilibre le territoire. En outre, il vise à la fois à créer non seulement un équilibre entre les espaces littoraux et ceux des Hauts Plateaux mais aussi, entre les milieux urbain et rural entraînant ainsi, l'équilibre durable du territoire par la constitution de 13 villes nouvelles réparties sur les trois couronnes (Littoral, les Hauts Plateaux et le Sahara) .

Parmi ces villes nouvelles, on trouve la ville nouvelle d'El Ménéaa, qui vise la création d'un ensemble dynamique dans un environnement aride afin de soutenir et promouvoir le développement économique, touristique et social de manière durable de la région Sud du pays.

La ville nouvelle d'El Ménéaa se caractérise par de fortes températures en été, la présence de vents dominants et des vents de sable ainsi qu'une faible pluviométrie. D'un autre côté, cette ville nouvelle bénéficie des gisements permettant la production des énergies renouvelables telles que : l'énergie solaire et l'énergie éolienne ainsi que d'une importante nappe phréatique assurant les besoins nécessaires en eau.

Cette ville nouvelle est aussi connue par ses potentialités touristiques considérables : paysages, ksour, oasis, lac, patrimoine urbanistique et architectural, l'art culinaire...etc. Ces potentialités sont malheureusement mal exploitées, d'où vient la nécessité de renforcer le tourisme dans cette région par la création de nouvelles infrastructures touristiques et la mise à niveau des structures touristiques publiques et privées tout en assurant un cadre de vie de qualité et un maximum de confort aux touristes.

A partir de ce qui précède, nous posons la question suivante :

- **Comment améliorer le confort des touristes dans les zones arides et assurer leur bon accueil ?**

Hypothèse

Nous supposons que l'amélioration des performances environnementales des structures touristiques peut assurer le confort des touristes et leur bon accueil dans les zones arides.

Objectifs du travail

- Assurer le confort moral et physique (thermique, acoustique, olfactif et visuel) des résidents ;
- Contribuer à l'amélioration des structures touristiques dans la ville nouvelle d'El Ménéaa;
- Améliorer les performances environnementales des structures touristiques.

Méthodologie de recherche

Notre méthode de recherche englobe deux parties ; la première est théorique tandis que la deuxième est pratique.

1) La partie théorique :

Contient les différentes définitions des concepts clés de notre recherche. Nous avons abordé dans cette partie les notions de tourisme, zones arides, confort ainsi que les performances environnementales. Cette partie est faite sur la base d'une **recherche bibliographique** et une **analyse des exemples**.

2) La partie pratique :

Cette partie consiste d'une part, à faire une analyse sur le cas d'étude qui est la ville nouvelle d'El Ménéaa ainsi que l'aire d'intervention en analysant les différents plans de la ville et en examinant toutes les données à l'aide d'une analyse AFOM et d'autre part, à accomplir ce travail par une recherche thématique en relation avec le projet qui va nous faciliter la conception de notre projet (résidence touristique) tout en exploitant ses performances environnementales. A la fin de cette partie nous avons évalué notre travail en utilisant la méthode multicritères en s'inspirant de la démarche d'évaluation LEED.

Structuration du mémoire

La structuration de notre mémoire est faite sur trois chapitres :

1) Le premier chapitre : Il constitue l'introduction générale du mémoire et englobe en ce qui concerne la recherche : le contexte, l'intérêt, la problématique, les objectifs et l'hypothèse. Il définit finalement la démarche méthodologique qui va nous permettre de vérifier l'hypothèse et atteindre nos objectifs.

2) Le deuxième chapitre : Dans ce chapitre, on définit les concepts clés de notre recherche qui sont : le tourisme, les zones arides, le confort ainsi que celui des performances environnementales. Ensuite, on présente la méthode d'évaluation que nous avons choisie pour notre cas et à la fin, on cite quelques exemples qui prennent en considération les performances environnementales dans leur conception.

3) Le troisième chapitre : Dans ce chapitre, on analyse le cas d'étude qui est la ville nouvelle d'El Ménéaa ainsi que le site d'intervention. Ensuite, on élabore un programme quantitatif et qualitatif après une étude thématique sur les résidences touristiques. Après, on procède à la conception d'une résidence touristique en améliorant ses performances touristiques et en assurant un confort aux usagers. On conclut ce travail par une évaluation des performances environnementales de notre résidence touristique pour pouvoir confirmer notre hypothèse.

Enfin, le mémoire se termine avec une conclusion et des perspectives pour des futures recherches.

Schéma récapitulatif



Figure 1: Méthodologie et structuration du mémoire
Source : auteurs

Chapitre II

Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

Introduction

Dans ce chapitre, nous visons une meilleure compréhension des performances environnementales et le tourisme dans les zones arides et cela, par la définition des concepts clés; tourisme, zones arides, Confort et les performances environnementales et on détermine à la fin la méthode d'évaluation adéquate pour notre cas.

II.1.Concepts et définitions

II.1.1.Concept du tourisme

II.1.1.1.Définition du tourisme

"Je crois que les touristes sont très utiles en ce monde moderne. Il est difficile de détester les personnes que l'on connaît " (J. Steinbeck).

L'origine du mot est anglaise, tourist, qui trouve son étymologie dans le mot français tour (voyage circulaire) (Boyer, 2005). Il désigne au XVIII siècle le voyage que font les jeunes de l'aristocratie britannique sur le continent européen pour rejoindre la ville de Rome. Il est tout d'abord un adjectif, puis devient un substantif. Le mot tourist apparaît en Angleterre en 1800. Trois ans plus tard, il est utilisé dans la langue française, pour lequel, le Littré donne dans ses différentes éditions du XIXe siècle la définition suivante :

"Touriste : Il se dit des voyageurs qui ne parcourent des pays étrangers que par curiosité et désœuvrement, qui font une espèce de tournée dans des pays habituellement visités par leurs compatriotes. Il se dit surtout des voyageurs anglais en France, en Suisse et en Italie" (Littré, 1873).

En 1937, la Société des Nations donne une définition de dimension internationale au mot touriste : « Touriste : toute personne qui, voyageant pour son agrément, s'éloigne pendant plus de 24 heures et moins d'un an de son domicile habituel » (Boyer, 2005). La temporalité devient un élément important de ce déplacement récréatif.

Les auteurs Dewailly et Flament (2000) étudient quant à eux la question dans leur manuel en indiquant « un individu fait du tourisme quand il a le sentiment d'en faire» (Jean, Émile, 2000). Cependant, en 1993, l'Organisation mondiale du tourisme adopte une série de

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

définitions concernant le tourisme et devant permettre d'établir des outils afin de mieux connaître et mesurer le phénomène.¹

Selon le dictionnaire le Petit Robert : « Même s'il s'agissait d'un déplacement de petite périodes c'est un fait de voyager de faire un parcours pour le plaisir a un lieu autre que son lieu habituel ».

Selon Pierre Larousse qui donne une version moins négative avec sa définition" Personne qui voyage par curiosité et par désœuvrement", dans son Dictionnaire Universel du XIXème siècle. Le mot semble se populariser à partir de 1816 et Stendhal contribue à son usage avec Mémoires d'un touriste, publié en 1838. L'usage du mot tourisme est, lui, plus tardif et il faut attendre la fin du siècle pour que les dictionnaires lui donnent une définition. Le Supplément Larousse donne ainsi une ébauche de définition dans son édition de 1877 : " Tourisme, habitude de touriste".

Selon l'O.M.T : « Le tourisme est un déplacement hors de son lieu de résidence habituel pour plus de 24h mais moins de 4 mois, dans un but de loisirs, un but professionnel (tourisme d'affaires) ou un but sanitaire (tourisme de santé) ».

Selon le web : Activités de personnes voyageant vers des endroits à l'extérieur de leur milieu habituel et séjournant dans ces endroits pendant moins d'une année consécutivement à des fins de loisir, d'affaires ou à d'autres fins².

Selon l'association internationale des experts scientifiques du tourisme : « Le tourisme est l'ensemble des relations et des phénomènes résultant du déplacement et du séjour de personnes étrangères à la localité... »

- D'après ces définitions, on peut conclure que le tourisme est un déplacement d'une personne dans un lieu éloigné de sa résidence habituel pour des motifs et besoins divers (loisir, culture, contacte, repos, affaire ...etc.).

¹ : <http://www2.unwto.org/fr>

² : www.tiac-aitc.ca/francais/glossary.asp

II.1.1.2.Types de tourisme

- a) **Le tourisme balnéaire** : Il s'applique au tourisme en bord de mer.
- b) **Le tourisme rural ou agritourisme** : C'est une forme de tourisme alternatif en milieu rural.
- c) **Le tourisme Saharien** : Tourisme saharien est fondé en particulier sur les valeurs du nomadisme que le voyageur occidental tente de retrouver le temps d'une randonnée chamelière ou d'une visite d'un campement. Ces aspects essentiellement symboliques peuvent constituer un levier pour le développement durable du tourisme dans le Sahara.
- d) **Le tourisme de santé** : concerne l'ensemble des migrations effectuées dans le souci d'améliorer sa santé, c'est à dire les séjours intégrant aussi bien des soins curatifs prescrits par les médecins que des soins préventifs pris sur décision individuelle volontaire.
- e) **Le tourisme culturel** : le tourisme culturel est celui qui a pour objet, entre autres objectifs, la découverte des sites et monuments d'après la Charte internationale du tourisme culturel 1976.
- f) **Le tourisme de sport** : Toute activité au cours de laquelle des gens sont attirés à un endroit particulier à titre de participants à un événement sportif, de spectateurs à un événement, ou pour assister à des attractions sportives ou participer à des rencontres d'affaires reliées au sport.
- g) **Le tourisme d'affaire** : Désigne les déplacements à but professionnel. Il combine les composantes classiques du tourisme (transport, hébergement, restauration) avec une activité économique pour l'entreprise.
- h) **Le tourisme religieux** : Appelé aussi tourisme de la foi, est le fait d'appréhender dans le contexte du tourisme les lieux saints et la visite que les touristes de diverses convictions religieuses effectuent dans ces lieux dans un but de pèlerinage, de rassemblements religieux ou à des fins de loisirs.
- i) **L'écotourisme** : L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) fait de l'écotourisme l'une des branches du "tourisme durable" : l'écotourisme tend à minimiser l'impact sur l'environnement pour le préserver à long terme. Mais il est davantage centré sur la découverte des écosystèmes et implique une participation active des populations locales et des touristes à la sauvegarde de la biodiversité. Il se pratique dans la nature, en petits groupes, au sein de petites structures.

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

II.1.1.3.Structures touristiques

Hôtels: L'hôtel de tourisme est un établissement commercial d'hébergement classé, qui offre des chambres ou des appartements meublés en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, mais qui, sauf exception, n'y élit pas domicile. Il peut comporter un service de restauration. Il est exploité toute l'année en permanence ou seulement pendant une ou plusieurs saisons. Il est dit hôtel saisonnier lorsque sa durée d'ouverture n'excède pas neuf mois par an en une ou plusieurs périodes (article D. 311-4 du code du tourisme en France).

Villages de vacances: Selon la direction générale des entreprises, un village de vacances est un centre d'hébergement, faisant l'objet d'une exploitation globale de caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances, selon un prix forfaitaire comportant, outre la pension, l'usage d'équipements communs, d'installations sportives et de distractions collectives (articles D. 325-1 et suivants du code du tourisme en France).

Tous les éléments constitutifs d'un village de vacances sont en principe regroupés sur un même terrain mais il peut aussi s'agir d'un village de vacances avec la mention « hébergement dispersé » composé de logements répartis sur le territoire de la commune.

Résidences touristiques : un établissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ou plusieurs bâtiments d'habitation individuels ou collectifs regroupant, en un ensemble homogène, des locaux d'habitation meublés et des locaux à usage collectif. Les locaux d'habitation meublés sont proposés à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile, pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale (Le code du tourisme en France, l'article D. 321-1).

Terrains de camping : Les terrains aménagés de camping et de caravanage sont destinés à l'accueil de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs.

Ils sont constitués d'emplacements nus ou équipés de l'une de ces installations ainsi que d'équipements communs. Ils font l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière et accueillent une clientèle qui n'y élit pas domicile (art. D. 331-1-1 du code du tourisme en France).

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

Motel ou relais : Selon Larousse, c'est un hôtel situé à proximité des grands itinéraires routiers. Il est destiné aux automobilistes.

Auberges: Une auberge de jeunesse est un établissement agréé au titre de sa mission d'intérêt général dans le domaine de l'éducation populaire et de la jeunesse, exploité par des personnes morales de droit public ou des organismes de droit privé portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, en vue d'accueillir principalement des jeunes pour une ou plusieurs nuitées, de faciliter leur mobilité dans des conditions qui assurent l'accessibilité de tous et de leur proposer des activités éducatives de découverte culturelle, des programmes d'éducation non formelle destinés à favoriser les échanges interculturels ainsi que la mixité sociale, dans le respect des principes de liberté de conscience et de non-discrimination(Article L 325- 2 du code du tourisme en France).

Chalets : Il s'agit d'hébergements individuels de construction neuve, non mitoyens, offerts sous forme de produits touristiques intégrant au minimum l'hébergement, la fourniture de draps et l'animation, pour une capacité de 6 personnes maximum par chalet (ODIT France et FNCDT, 2006).

Meublé de tourisme (gite): Les meublés de tourisme sont des villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile (Article D 324-1 du code du tourisme en France).

Complexe hôtelier (resort) : Ensemble d'installations hôtelières et d'équipements de loisirs aménagés en un lieu par un même promoteur (Dictionnaire le Parisien).

Bungalow : Construction simple et légère servant de résidence de vacances, en particulier à l'intérieur d'un ensemble hôtelier, d'un camping (Dictionnaire Larousse).

Ils se distinguent des autres types d'hébergement, notamment l'hôtel et la résidence de tourisme, en ce qu'ils sont réservés à l'usage exclusif du locataire, ne comportant ni accueil ou hall de réception ni services et équipements communs. Ils se distinguent de la chambre d'hôte où l'habitant est présent pendant la location.

II.1.1.4.Tourisme et développement durable

Le tourisme est souvent l'une des options de développement local visées, en particulier pour les sites dont les ressources environnementales et culturelles sont les plus attrayantes.

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

Pour de nombreuses régions du monde, le tourisme constitue un élément essentiel dans les économies locale, régionale et nationale, contribuant de manière significative à la création d'emplois, et les recettes en devises. La notion de développement durable a émergé dans les années 1980 comme une réponse à l'appel des préoccupations mondiales sur les questions environnementales. Il est rapidement entré dans le vocabulaire commun des décideurs politiques, des chercheurs universitaires et des praticiens de l'industrie. En conséquence, de plus en plus souvent et à tous les niveaux (même dans les secteurs industriels autres que le tourisme), le développement économique est remodelé en tenant compte du concept de développement durable (M Xu, 2016).

Le tourisme durable peut être appréhendé d'un point de vue sectoriel, à court terme, dont le but serait la viabilité de l'activité touristique, autrement dit la durabilité économique du tourisme. L'activité touristique est au cœur de cette notion et l'accent est mis sur la compétitivité, le renforcement et la diversification des produits (PNUE et PAM, 2005).

II.1.2. Concept des zones arides

II.1.2.1. Définition des zones arides

Les zones arides sont des zones où règne un climat désertique ou semi désertique. On les rencontre dans les régions subtropicales d'Afrique, d'Asie centrale et occidentale, d'Amérique du nord-ouest et du sud ainsi qu'en Australie centrale et occidentale. Elles sont situées généralement entre les latitudes 15° et 35° au nord et sud de l'équateur (Boudjellal, 2009).

Le climat chaud et sec est caractéristique des régions subtropicales d'Afrique, d'Asie, d'Australie et d'Amérique, dont l'aridité est due aux vents alizés. Le rayonnement solaire direct est très intense et peut atteindre 800 W/m² sur une surface horizontale. La faible humidité relative (4 % à 20 %), couplée à l'absence de nuages, provoque de larges amplitudes de températures pouvant varier de 70 °C le jour à 15 °C la nuit en été. Dans ces régions, les vents sont chauds et sont fréquemment accompagnés de tourbillons de sable et de poussière.

Les précipitations sont rares et interviennent souvent sous forme d'averses ou de pluies orageuses (Benziada et al, 2008).

L'Algérie maghrébine (au Nord) appartient à la zone bioclimatique méditerranéenne et est exposée aux variations du front polaire (masse d'air froid en hiver et influence de l'air saharien en été) ce qui explique l'aridité estivale en opposition à une saison fraîche relativement pluvieuse, à proximité de la côte (automne et printemps) dans les zones voisines

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

de l'Atlas saharien. Le relief contribuant au tracé de la carte climatique, l'Algérie, connaît des hivers relativement froids contrastant violemment avec des étés torrides. En outre, disposé parallèlement à la côte, l'Atlas Tellien interpose un écran entre la mer et les régions intérieures et donne lieu à un certain cloisonnement climatique, le climat méditerranéen ne caractérisant que la bande littorale, tandis que l'influence saharienne et le souffle du sirocco se manifestent plus intensément au sud de ce massif (Benziada et al, 2008).

II.1.2.2.Caractéristiques des zones arides

Les principales caractéristiques climatiques des zones arides sont :

- Haute intensité des radiations solaires ;
- Température d'air quotidien très élevée ;
- Basse humidité et faibles précipitations ;
- Vents de sable entraînant un environnement poussiéreux.

Ces caractéristiques climatiques se manifestent comme source d'inconfort pour les habitants de ces régions. Afin d'y améliorer les conditions de vie, il faut adopter plusieurs stratégies se rapportant à la protection contre les effets de ces paramètres climatiques, essentiellement en période de forte chaleur (Fardeheb et Schoen, 1988). Ceci implique l'action sur les paramètres suivants :

- radiations solaires ;
- Températures de l'air ;
- Vitesse de l'air.

II.1.2.3.Localisation des zones arides

Plus de 85 % de la surface totale de l'Algérie est caractérisée par un climat chaud et sec, subdivisée en trois zones climatiques d'été (E3, E4 et E5) et une zone climatique d'hiver (divisée à son tour en trois sous zones H3a, H3b et H3c). Toutes ces régions subissent l'influence de l'altitude (Figure.2) (Benziada et al, 2008).

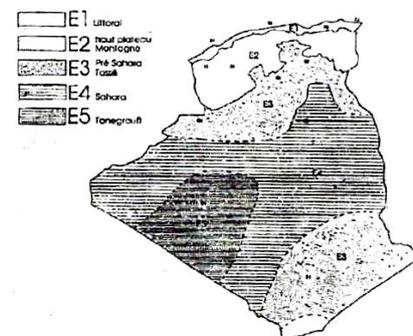


Figure 4: Zonage climatique en Algérie
Source : Benziada et al, 2008

- La zone E3 (Présaharien et Tassili), les étés y sont très chauds et très secs ;
- La zone E4 du Sahara, correspondant à des étés plus pénibles que ceux de E3 ;

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

- La zone E5 du Tanezrouft est la plus chaude en Algérie ;
- La zone H3a (Présaharien), d'altitude comprise entre 500 et 1000 mètres, est caractérisée par des hivers très froids la nuit par rapport au jour ;
- La zone H3b (Sahara), d'altitude comprise entre 200 et 500 mètres, les hivers y sont moins froids que ceux de la zone H3a ;
- La zone H3c (Hoggar), d'altitude supérieure à 500 mètres, avec des hivers rigoureux analogues à ceux de la zone H3a, mais qui persistent même durant le jour.

II.1.3.La notion du Confort

II.1.3.1.Définition du Confort

Selon Dreyfus, "La sensation de confort est entièrement subjective et en définitive assez imprécise".

Le mot confort, provient du mot anglais (comfort) apparu en 1816, il est assimilé à tout ce qui contribue au bien-être, à la commodité de la vie matérielle. Son sens est voisin de celui de bien-être, luxe, aise ainsi que de niveau de vis de standing ; il se réfère à un contenu matériel.

II.1.3.2.Types de Confort

Il existe plusieurs types de confort : visuel, acoustique, phonique, tactile, thermique et olfactif :³

a. Le Confort visuel :

L'éclairage naturel dépend de la surface des baies vitrées, de leur orientation, de leur inclinaison et des protections solaires qui doivent être d'autant plus efficaces que les apports solaires sont plus importants. Les plus grandes surfaces des vitrages généralement mises en œuvre dans les constructions bioclimatiques doivent aller de pair avec des protections solaires plus efficaces.

b. Le Confort phonique :

Caractérisé par les affaiblissements acoustiques des parois, il dépend de la qualité des matériaux des façades et, essentiellement, de leur capacité à affaiblir les sons en provenance de l'extérieur. Ces matériaux ne sont pas forcément spécifiques aux constructions écologiques et, quand c'est malgré tout le cas, leurs caractéristiques physiques sont similaires à celles des constructions classiques.

³ : <http://passivact.com/>

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

c. Le Confort tactile :

Il dépend essentiellement des températures de surface avec lesquelles il peut y avoir un contact direct et fréquent avec la peau. C'est notamment le cas des sols.

Le confort est bon lorsque la température de paroi n'est ni trop froide ni trop chaude. Les ponts thermiques qui provoquent des zones froides en hiver et des zones chaudes en été doivent être évités. Les systèmes de chauffage par le sol doivent limiter les températures de sol.

d. Le confort thermique :

C'est l'élément essentiel du confort, il ne dépend pas uniquement de la température de l'air mais aussi de la température des parois

e. Le Confort olfactif :

Les odeurs provenant essentiellement des cuisines et des WC, les COV libérés par les parois, les aménagements et équipements intérieurs ainsi que la vapeur d'eau issue de la préparation des repas et les douches peuvent être fortement réduites. C'est le rôle de la ventilation permanente, naturelle mais difficilement contrôlable ou celui plus rigoureux des VMC simple ou double flux.

II.1.3.3. Paramètres influençant le confort

Ils existent plusieurs paramètres qui influencent sur chaque type de confort parmi eux nous citons :

a. Le confort visuel (Daich, 2011):

- La source lumineuse et la qualité de l'éclairage ;
- La perception des couleurs ;
- La relation visuelle avec l'extérieur ;
- La forme et la dimension de la pièce.

b. Le confort acoustique (Délétré, 2004):

- Le bruit provenant de l'extérieur (bruit routier par exemple);
- Le bruit transmit par la structure du bâtiment (l'ascenseur, robinetterie, chauffage...).

c. Le confort tactile (Goubert, 2016):

- Les objets que nous touchons régulièrement avec les mains ou les pieds.

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

d. Le confort thermique ⁴:

- Métabolisme : production de chaleur interne au corps humain
- Température ambiante de l'air
- Température des parois
- Humidité relative
- Vitesse de l'air

e. Le confort olfactif (Goubert, 2016):

- La présence d'une source d'odeur gênante dans le voisinage (usine, décharge...)
- La mauvaise installation des canalisations des sanitaires

II.2. Les performances environnementales des structures touristiques et le confort des touristes

II.2.1. Définition de la performance environnementale

"Les standards de la performance des bâtiments durables sont en train de s'écrire, faisons connaître nos savoir-faire". Michel Havard Président de l'Association HQE Secrétaire de France GBC.

La démarche de la qualité environnementale des bâtiments, engagée depuis les années 90 par les acteurs du secteur de la construction, vit actuellement un changement de paradigme en s'orientant vers une évaluation des performances environnementales du bâtiment. Ce changement est notamment lié à la nouvelle réglementation thermique (RT 2012 en France) qui généralise les bâtiments basse consommation. En effet, pour continuer à être plus ambitieux, il est à présent nécessaire de s'intéresser à l'ensemble du cycle de vie du bâtiment et à d'autres enjeux environnementaux et de santé (HQE association, 2014).

Cela implique trois changements majeurs :

- De la consommation d'énergie aux impacts environnementaux : bâtiment à énergie positive, bas carbone, économe en ressources, peu polluant..., la performance environnementale couvre tous ces enjeux de façon cohérente ;
- De la phase d'usage du bâtiment à toutes les phases de son cycle de vie : sur l'énergie, par exemple, une approche cycle de vie signifie que l'ensemble des consommations d'énergie sont prises en compte : l'énergie grise des produits et équipements de

⁴ : <https://www.energieplus-lesite.be>

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

construction, mais aussi l'ensemble des consommations de la phase d'usage au-delà des consommations soumises à la réglementation thermique ainsi que celles des phases chantier et phase de déconstruction en fin de vie du bâtiment ;

- De l'évaluation des moyens à celle des résultats : grâce à l'Analyse de Cycle de Vie, l'évaluation objective des résultats des stratégies d'actions adoptées est rendue possible grâce à un jeu d'indicateurs chiffrés (tonnes de CO₂, litres d'eau...).

Depuis 2010, l'Association HQE a inscrit la performance environnementale comme un des axes stratégiques de son projet prospectif «Construisons ensemble HQE Performance».

II.2.2.Effet des performances environnementales sur le confort des touristes

Pour assurer le bon accueil et séjour au niveau des infrastructures touristiques et surtout tous types de confort des touristes et en prenant en considération plusieurs aspects tels que: la zone où on se trouve, l'environnement naturel et artificiel, la climatologie du site, les types de matériaux de construction et aussi les déchets générés par la construction, on doit agir en tant qu'architecte pour minimiser au maximum le malaise des résidents et donc créer un environnement intérieur satisfaisant et un espace extérieur convenable pour eux.

La relation entre les performances environnementales et le confort est assurée par la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) qui comprend quatre cibles qui concernent le confort, parmi lesquels nous trouvons les confort hygrothermique, acoustique, visuel et olfactif. Afin d'assurer ces cibles nous devons ⁵:

- Eviter/ éliminer tout matériau nocif et choisir des matériaux écologiques, ayant un impact minimal sur la santé des occupants ;
- Respecter les normes de ventilation et la réglementation thermique et adopter des stratégies bioclimatiques : isolation, étanchéité à l'air, surfaces vitrées bien orientées pour capter de l'énergie solaire gratuite pour le chauffage, protections solaires, rafraîchissement par ventilation naturelle,...
- Mettre en place des dispositifs architecturaux permettant de solutionner en partie les problématiques acoustiques ;
- Optimiser l'éclairage naturel par une conception architecturale adéquate ;

⁵ : <http://www.environnement.brussels>

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

- Assurer la relation visuelle dans tous les espaces ;
- Une large part doit être réservée à l'éclairage naturel, complété par un éclairage artificiel de bonne qualité.

II.2.3.Indicateurs de la performance environnementale

Selon la démarche LEED, la performance environnementale d'un projet nécessite la mise en œuvre de plusieurs indicateurs classés par catégories, à savoir ⁶:

- Aménagement écologique des sites ;
- Gestion efficace de l'eau ;
- Energie et atmosphère ;
- Matériaux et ressources ;
- Qualité et environnements intérieurs.

II.3.Méthode d'évaluation de la performance environnementale d'un projet touristique dans les zones arides

Selon ADEME, (2009), le secteur du bâtiment représente :

- 40% de la consommation énergétique ;
- 25% des émissions de CO₂ ;
- 75% de la production de déchets.

L'évaluation des performances environnementales d'un bâtiment est devenue donc une phase très importante dans le domaine de la construction. Il est nécessaire d'avoir un bâtiment qui respecte son environnement afin d'assurer une ville durable pour les habitants.

Ils existent deux méthodes pour faire cette évaluation ; la modélisation numérique et l'approche multicritère et cela, sur les trois phases de la conception du projet (Bouattou, 2017). Nous avons donc opté pour l'approche multicritère dans notre cas.

L'approche multicritère

Cette approche se fait selon des critères qui se présentent en catégories. Chaque catégorie à des indicateurs qui nous permettent de mettre une note et évaluer notre bâtiment.

Parmi ces approches : **BREEAM(Royaume-Uni)** : Building Research Establishment Environmental Assessment Method, **HQE (France)**: Haute Qualité Environnementale,

⁶ : www.eiffelgres.eu/entreprise/certifications/LEED/

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

CASBEE (Japonais): Comprehensive Assessment System for Building Environmental Efficiency, et enfin l'approche **LEED (Etats-Unis)** que nous allons prendre comme référence pour notre cas d'étude.

LEED (Etats-Unis): Développé par le U.S. Green Building Council et lancé en 1998, LEED est un programme de systèmes d'évaluation de projets de bâtiments durables, avec certification par une tierce partie. LEED a été élaboré à partir d'autres systèmes comme le *Building Research Establishment Environmental Assessment Method* (BREEAM) du Royaume-Uni. Ce programme volontaire fournit une approche pour concevoir, construire, gérer et évaluer les bâtiments à haute performance et s'applique à la grande majorité des types de projets, incluant l'aménagement de quartiers durables et les projets d'habitation. L'objectif est de diminuer les impacts négatifs de l'environnement bâti à travers un outil de transformation du marché.

On retrouve cette certification dans de nombreux pays (USA, Mexique, Brésil, Japon, Italie, Espagne, Emirats Arabes Unis, Australie, Chine et Corée).

Au Canada, LEED est géré par le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa), qui adapte principalement les versions américaines au contexte local et au marché canadien, sous l'appellation LEED Canada. Le CBDCa offre également d'autres programmes comme Cap Vert (*Green Up*) et le Défi du bâtiment vivant (*Living Building Challenge*). En date de janvier 2013, plus de 2 600 projets s'étaient inscrits au programme LEED Canada.

Il y a aujourd'hui plus de 80 conseils du bâtiment durable dans le monde, à différentes étapes de développement, sous la gouverne du World Green Building Council. En date de janvier 2013, seulement au niveau d'USGBC, près de 13 000 projets s'étaient inscrits au programme LEED.

Applications : elle s'applique dans :

- Nouvelles constructions, rénovations importantes, aménagements intérieurs, bâtiments existants, aménagement des quartiers ;
- Bâtiments commerciaux, institutionnels, industriels, résidentiels, quartiers ;
- Projets aux États-Unis, au Canada et ailleurs dans le monde.

II.3.1. Tableau d'évaluation LEED :

Catégories et sous-catégories	Points
Aménagement écologique des sites	8-14
Choix du site	1
Développement urbain	1
Amélioration de la qualité du sol	1
Transport alternatif	1-4
Réduction du bruit	1-2
Gestion des eaux pluviales	1-2
Conception des espaces ouverts dans le but de réduire les îlots de chaleur	1-2
Réduction de la pollution	1
Gestion efficace de l'eau	3-5
Gestion efficace de l'eau dans les espaces ouverts	1-2
Technologies innovatrices en matière d'eaux usées	1
Réduction de la consommation d'eau	1-2
Energie et atmosphère	7-17
Optimisation de la performance énergétique	2-10
Systèmes d'énergie renouvelables	1-3
Contrôle de l'édifice	1
Réduction de l'émission de gaz à effet de serre pour satisfaire au protocole de Montréal	1
Analyse et contrôle des résultats	1
Promotion de l'emploi d'énergie propre	1
Matériaux et ressources	7-13
Réutilisation du bâtiment	1-2
Gestion des déchets de construction	1-2
Réutilisation des ressources	1-2
Contenu recyclé	1-2
Emploi de matériaux locaux ou régionaux	1-2
Emploi de matériaux rapidement renouvelables	1
Emploi de bois certifié	1
Qualité des environnements intérieurs	8-15

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

Contrôle du CO ²	1
Ventilation plus efficace	1
Plan de gestion de la construction pour assurer la qualité de l'air intérieur	1-2
Emploi de matériaux à faible émission	1-4
Contrôle des sources de pollution chimique intérieure	1
Maniabilité des systèmes	1-2
Confort thermique	1-2
Eclairage naturel et vue	1-2

Tableau 1:Tableau d'évaluation LEED

Source : www.eiffelgres.eu/entreprise/certifications/LEED/

II.3.2. L'échelle de certification :

La somme des points obtenus dans chaque catégorie permet d'évaluer l'édifice, en lui attribuant une note qui va de 26 (minimum) à 64 points (maximum), et en définit le degré (de suffisant à médiocre)⁷.

Le système adopté pour les édifices est le suivant :

- Certifié (de 26 à 32 points)
- Argent (de 33 à 38 points)
- Or (de 39 à 51 points)
- Platine (de 52 à 64 points)

II.4.Etude des exemples sur l'application des performances environnementales dans les structures touristiques

II.4.1.Ksar Tafilelt de Ghardaia

Fiche technique :

Projet : Réalisation de la nouvelle cité « Tafilelt »

- Promoteur : Ahmed Nouh
- Superficie globale du terrain : 22.5 Ha.
- Surface résidentielle : 79.670,00 m²



Figure 7:Ksar Tafilelt
Source: Mashary Al-Naim, 2007

⁷ : www.eiffelgres.eu/entreprise/certifications/LEED/

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

- Nombre de logement : 870 logements.
- Date de départ : 13 mars 1997.
- Lieu : Beni-Isguen –Ghardaïa –Algérie.
- Site naturel : Terrain rocheux avec une pente :12 à 15%
- Climat : Climat Saharien

Le ksar de Tafilelt a obtenu le premier prix de la ligue arabe de l'Environnement en 2014 à Marrakech il a aussi été classé deuxième pour le Grand prix de la cité durable exemplaire par un jury thématique international qui l'a considéré comme un exemple à suivre et à répliquer en Algérie, a indiqué Dr Nouh, président de la fondation Amidoul.

Lancé en 1997, ce nouveau ksar, qui s'étend sur un site rocheux d'une superficie de 22 hectares et compte 1.050 habitations, a été conçu pour une meilleure qualité de vie en s'appuyant sur l'interprétation consciente de l'héritage architectural ancestrale et de la préservation de l'environnement.

Les caractéristiques de ksar de Tafilelt sont :

- La compacité de tissus ;
- La structure organique des espaces publics ;
- Respect de l'échelle humaine ;
- Respect de l'identité de la cité par les éléments analytiques, tels que : Portes urbaines – Souk – Espace de transition – Hiérarchisation des espaces publiques....) ;
- Implantation d'éléments à forte valeur symbolique : puits, minaret, tour de guet.

Le plan de la ville :

Le ksar de Tafilelt est conçu d'une façon que toutes les habitations soient collées les unes aux autres notamment dans la partie centrale, et cela pour minimiser les surfaces exposées à l'ensoleillement et avoir un maximum de Confort thermique. La parcelle dans ce ksar est totalement occupée avec un C.E.S = 1. Le ksar de Tafilelt peut alors être considéré comme organisation urbaine compacte, en comparaison avec le ksar de Béni-Isguen d'une part et les principes de la ville durable d'autre part.

La ventilation et l'orientation :

Le ksar de Tafilelt, situé sur un plateau surplombant la vallée, est exposé à toutes les directions du vent comparativement à la palmeraie qui en demeure très protégée, en raison de

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

son comportement comme brise vent efficace. La majorité des maisons est orientée au sud, ce qui leur procure l'ensoleillement l'hiver (rayons obliques) et sont protégées l'été (rayons verticaux) (Chabi et Dahli, 2011).

La protection solaire :

Le climat aride qui caractérise la région de Ghardaïa, nécessite une protection contre les rayons solaire d'où la nécessité de couvrir les surfaces des fenêtres avec des formes qui assurent un éclairage naturel à travers des orifices, une typologie comparable aux moucharabiehs de l'architecture musulmane. La végétation est introduite dans le nouveau ksar comme élément d'agrément et de confort thermique. Les végétaux créent des ombrages sur le sol et les parois, permettent de gérer l'habitabilité des espaces extérieurs et de protéger les espaces intérieurs des bâtiments (Chabi et Dahli, 2011).

Les matériaux de construction :

Les initiateurs du projet ont utilisé pour la construction de cette cité écologique des matériaux locaux (pierre, chaux et bois de palmiers) ce qui ne nécessite pas au stade de leur production, de leur transport et même de leur mise en œuvre des dépenses d'énergie excessive qui génère de la pollution néfaste pour la santé et l'environnement en s'inspirant des anciennes bâtisses des ksour du M'zab avec l'introduction intelligente de la modernité à l'intérieur des habitations. Quant au revêtement extérieur, des techniques traditionnelles sont réactualisées, par l'utilisation d'un mortier de chaux aérienne et de sable de dunes, lequel est étalé sur la surface du mur à l'aide d'un régime de dattes. L'utilisation du régime permet de rendre la texture de la surface rugueuse pour assurer un ombrage au mur et éviter un réchauffement excessif de la paroi (Chabi et Dahli, 2011).

L'écologie :

Un parc des espèces animales et végétales des zones désertiques est projeté par la même fondation Amidoul dans la périphérie de Tafilelt. Ce futur parc comprendra des espaces verts, une station d'épuration des eaux usées, une station d'énergie solaire, un laboratoire scientifique et une salle de conférence. A l'instar de Tafilelt, ce parc de verdure verra le jour dans une zone rocailleuse (Chabi et Dahli, 2011).

Synthèse

Le ksar de Tafilelt est un modèle d'une architecture traditionnelle, écologique, durable, et bioclimatique. Avec des outils simples, matériaux locaux et des artisans au lieu des experts ce Ksar a pu gagner le premier prix de la ligue arabe de l'environnement.

II.4.2.Masdar City à Abu Dhabi

Fiche technique :

- Lieu : à proximité de l'aéroport international de

L'émirat d'Abou Dabi

- Maître d'ouvrage : Masdar - Abu Dhabi

Future Energy

Company, Mubadala Development Company

- Maître d'œuvre : Foster + Partners

- Plan de développement : Ernst & Young

- Aménagement du centre-ville : LAVA (Laboratory for Visionary Architecture)

- Entreprises principales : E.T.A. (énergie renouvelable), Transsolar (ingénieur climat), WSP Energy (structure développement durable), Systematica (transports), Cyril Sweet Limited (budget), paysagiste (Gustafson Porter)

- Lancement : 2006

- Livraison : 2020

Masdar City est une ville écologique modèle implanté au milieu du désert d'Abu Dhabi, la première ville au monde à être construite pour une vie «sans émissions de carbone et sans déchets». Cité conçue de manière compacte et en partie souterraine. Transports propres, sobres et sûrs : à haute efficacité énergétique et sans émissions de gaz à effet de serre.

Les caractéristiques de Masdar City sont:

- Zéro carbone ;
- Zéro déchets ;
- Transport durable ;
- Matériaux locaux et durables ;
- Nourritures locales et durables ;
- Eaux durables ;
- Habitat et faune naturelles ;
- Culture et patrimoine ;
- Justice et commerce équitable ;
- Santé et bonheur.



Figure 10:Masdar city
Source: <http://www.hansgrohe.fr>

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

Le plan de la ville :

La ville de Masdar est construite de manière compacte, et en partie souterraine. Le plan général est de type traditionnel, carré, entouré de murs destinés à assurer une protection maximale contre les vents chauds (Besancenot, 2013).

La ventilation et l'orientation :

Les ruelles de Masdar city sont étroites, orientées dans le sens du vent dominant, et donc relativement fraîches. Les bâtiments sont surélevés de quelques mètres pour laisser passer le vent à raz du sol et, ainsi, rafraîchir. Les façades sont adaptées à leur orientation, laissant passer la lumière mais pas la chaleur (Besancenot, 2013).

La protection solaire :

La ville de Masdar est caractérisée par un climat aride donc, une protection solaire est nécessaire. Les architectes de cette ville ont prévu des ruelles étroites, ombragées et rafraichies par des cours d'eau, ainsi qu'une présence minimale d'ouvertures et des fenêtres utilisant le principe des moucharabiehs et de constructions basses⁸.

Nous trouvons aussi l'utilisation des parasols géants qui se déploient le jour pour protéger du soleil et se replient la nuit.

Les matériaux de construction :

Des matériaux écologiques ont été utilisés à Masdar City: du bois provenant de sources durables, de l'aluminium recyclé à 90% pour les façades, un béton innovant qui permet de réduire de 30 à 40% son empreinte CO2, de l'acier 100% recyclé pour l'armature des structures, des peintures à base d'eau. En y ajoutant les dernières innovations en termes d'isolation, d'éclairage économe, l'optimisation de la lumière naturelle, l'utilisation de compteurs intelligents...⁹

L'écologie :

La ville de Masdar est considérée comme modèle de développement durable, l'écologie est dans le cœur de ce projet. Pour réduire la consommation d'énergie et l'autonomie énergétique la ville de Masdar a interdit les véhicules roulant à partir d'énergie fossile, et mis en place un PRT (Personal Rapid Transit, seul transport motorisé autorisé). Les énergies renouvelables sont le mot d'ordre de ce projet. C'est pourquoi les toits des immeubles sont couverts avec des

⁸ : www.connaissancedesenergies.org

⁹ : <http://www.ecocentric.fr>

Chapitre II: Etat de connaissances sur les performances environnementales et le tourisme dans les zones arides

panneaux photovoltaïques, soit environ 5000 mètres carrés. La construction d'une centrale solaire de 2.5 kilomètres carrés pouvant produire 100 Mégawatts (l'objectif est d'atteindre 500 Mégawatts) est en cours ainsi qu'une ferme éolienne de 20 Mégawatts (Central Paris, 2014).

Synthèse

Masdar City, est un modèle de développement durable, appelée la ville du futur avec aucune émission de carbone et zéro déchets. Elle est considérée comme une ville écologique, autonome et désignée la première ville verte au monde.

Conclusion

La recherche théorique faites sur les termes : (tourisme, zones arides, Confort et performances environnementales) ainsi que l'analyse des deux exemples (Ksar de Tafilelt et Masdar City) nous ont montré l'importance de l'amélioration des performances environnementales dans les zones arides et son effet sur la zone exploité.

Chapitre III

Conception d'une résidence touristique dans la ville nouvelle d'El Ménéaa

Introduction

Pour pouvoir maîtriser la conception de notre résidence touristique nous devons bien assimiler le contexte dans lequel elle va s'inscrire, l'analyse du cas d'étude ainsi que celle du site d'intervention. Ceci est nécessaire pour déterminer les atouts et les faiblesses, les opportunités et les menaces et faire ressortir les principes d'aménagement qui vont nous aider dans notre conception.

III. 1 Diagnostic et Analyse

III.1.1 Analyse de la ville nouvelle d'El Ménéaa

III.1.1.1 Présentation de la ville nouvelle d'El Ménéaa



Figure 13: vue sur la ville nouvelle d'El Ménéaa
Source: MHUV, 2015

La ville nouvelle d'El Ménéaa fait partie du programme des villes nouvelles, mis en place par l'état algérien, c'est une ville exemplaire sur le plan environnemental dans le contexte si particulier du désert saharien ; une ville fondée sur un grand réalisme opérationnel et économique, elle favorise le bien- être social et s'inscrit dans une vision du développement durable.

III.1.1.2 Situation géographique de la ville nouvelle d'El Ménéaa

a) Situation territoriale

Située à 870 km au sud d'Alger, la ville d'El-Ménéaa fait partie de la wilaya de Ghardaïa. Elle est limitée par la wilaya de Tamanrasset au sud, la wilaya de Ouargla à l'est, les wilayas d'El Bayadh et Adrar à l'ouest, et la ville de Ghardaïa.

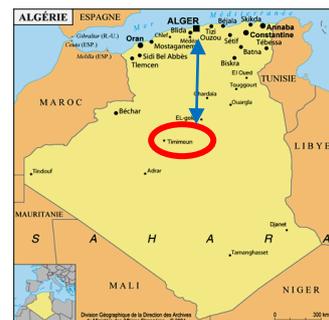


Figure 16: Situation territoriale
d'El Ménéaa

Source : <http://www.carte-algerie.com>

b) Situation régionale

Située à 270 km au sud-ouest de Ghardaïa, El-Ménéaa est le chef-lieu de la plus vaste daïra de la wilaya de Ghardaïa.

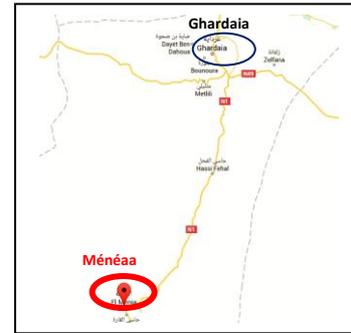


Figure 19: Situation régionale
Source : Google maps

III.1.1.3 Contexte climatique de la ville nouvelle d'El Ménéaa

a) Les vents :

La ville nouvelle de Ménéaa est exposée aux vents dominants du Nord et Nord- Est et des vents de sable de l'Ouest et Sud- Ouest (MATE, 2012).

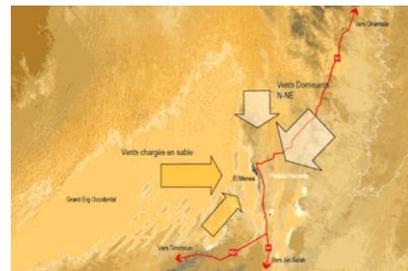


Figure 22: carte des vents de la ville nouvelle de Ménéaa
Source : MATE, 2012

b) La température :

Les températures hivernales varient de 12 à 23°C tandis que les températures estivales sont de 25 à 35°C (MATE, 2012).

c) La pluviométrie :

Elle dépasse rarement les 20mm/an avec un risque de pluies torrentielles (MATE, 2012).

III.1.1.4 Présentation du maître d'œuvre

Le plan d'aménagement et d'urbanisme de la ville nouvelle d'El Ménéaa a été élaboré par le groupe EGIS, destiné à accueillir une population de 40,000 habitants à l'horizon de 2020.

III.1.1.5 Encrage juridique de la ville nouvelle d'El Ménéaa

La Loi n° 02-08 du 25 Safar 1423 correspondant au 8 mai 2002 : Selon le journal officiel de la République Algérienne N 34 et Loi n° 02-08 du 25 Safar 1423 correspondant au 8 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement.

L'Algérie prévoit la création de cinq villes nouvelles, parmi elles la ville nouvelle d'El Ménéaa qui constituera un siège des activités touristiques, culturelles, commerciales, artisanales et de loisirs.

Chapitre III: Conception d'une résidence touristique dans la ville nouvelle d'El Ménéaa

Article 1er. En application des dispositions de L'article 6 de la loi n° 02-08 du 25 Safar 1423 correspondant au 8 mai 2002, susvisée, il est créé une ville nouvelle dénommée « ville nouvelle d'El Ménéaa ».

Article 2. La ville nouvelle d'El Ménéaa est implantée dans la commune d'El Ménéaa dans la wilaya de Ghardaia.

III.1.1.6 Contexte de la création de la ville nouvelle d'El Ménéaa

La ville nouvelle d'El Ménéaa fait partie du programme de constitution de 13 villes nouvelles établies par l'état Algérien, dans le but de créer des centres d'activité et de services en s'appuyant sur le développement durable. Elle est construite hors de la vallée pour préserver la palmeraie menacée par l'urbanisation. Sa population prévue est de 40 000 habitants (Journal officiel, 2010).

III.1.1.7 Vocations de la ville nouvelle d'El Ménéaa

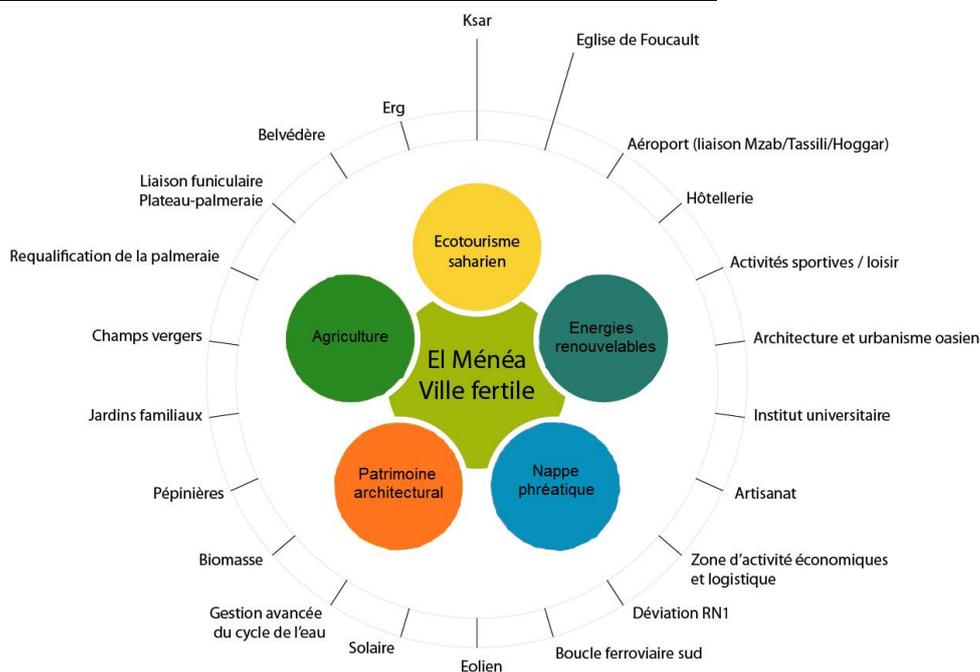


Figure 25: Vocations de la ville nouvelle d'El Ménéaa

Source : MHUV, 2012 adoptés par les auteurs

III.1.1.8 Objectifs de la ville nouvelle d'El Ménéaa et ses visions stratégiques

- La Ville Nouvelle d'El Ménéaa est destinée à compléter la gamme des Villes Sahariennes en contribuant à une élévation significative du niveau des services, des équipements et de l'emploi dans la région ;
- Le développement des activités spécifiques comme l'écotourisme, l'appui à l'agriculture saharienne, l'agroalimentaire et la transformation des produits de

Chapitre III: Conception d'une résidence touristique dans la ville nouvelle d'El Ménéaa

l'agriculture, la valorisation du considérable gisement en énergies renouvelables, constituent les axes majeurs de son développement ;

- Elle a aussi pour fonction de combler les déficits en matière d'équipement, de structures de formation de niveau supérieur.

III.1.1.9 Orientation d'aménagement de la ville nouvelle d'El Ménéaa

Le plan d'aménagement de la ville nouvelle d'El Ménéaa facilite le bon enchaînement de toutes les tâches postérieures en réduisant les difficultés techniques liées à l'environnement désertique, en optimisant le coût économique, en favorisant une approche modulaire de la ville laissant une grande autonomie opérationnelle aux « morceaux » susceptibles d'être développés par différents opérateurs selon un phasage flexible (MATEV, 2012).

III.1.1.10 Principes d'aménagement de la ville nouvelle d'El Ménéaa

a) Organisation spatiale et occupation de sol

La trame urbaine de la ville nouvelle d'El Ménéaa est définie par un module parcellaire de 50m x 50m (2500m²). L'ensemble du territoire est régi par un Plan d'Occupation des Sols définissant les implantations possibles de logements, équipements, espaces verts, équipements sportifs, etc.,(MHUV, 2015).

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) définit les catégories suivantes : (voir l'annexe B.2)

- Pour les logements : Grande villa, Petite villa, Logement intermédiaire et Logement collectif ;
- Pour les équipements publics : Scolaire (Crèches, Ecoles et Lycées), Université, Culturel, Santé, Sport, Mosquée, Transport ;
- Pour les équipements administratifs : Administratif, Protection civile, Commissariat, Tribunal ;
- Pour les équipements touristiques : Résidence touristique, Exposition/congrès ;
- Pour le secteur privé : Bureaux, Commerces, Commerces en RDC ;
- Pour les espaces en plein air : Espaces verts, Trame agricole, Parkings.

De manière générale, ces constructions, ouvrages doivent respecter :

- l'unité de la composition urbaine et l'ordonnancement du bâti du site dans lequel le projet s'inscrit ;
- l'implantation dans les emprises constructibles graphiques ou sous-secteurs constructibles.

b) Structure viaire

Une grande importance a été attachée aux conditions de partage de la voirie et à la sécurisation des différents modes (voitures, piétons, modes doux, transports collectifs) dans leur cohabitation (MHUV, 2012).

- Matérialiser une véritable entrée de ville
- Offrir des espaces dévolus aux piétons ;
- Conserver des gabarits de voirie en accord avec les pratiques actuelles (peu de flux avant tout un espace public qui doit s'adapter aux conditions climatiques)
- Proposer une offre en stationnement en accord avec le master plan ;
- Intégrer dès les premières études la gestion des réseaux sous la voirie (AEP/ EP / EU / Réseaux Secs) ;

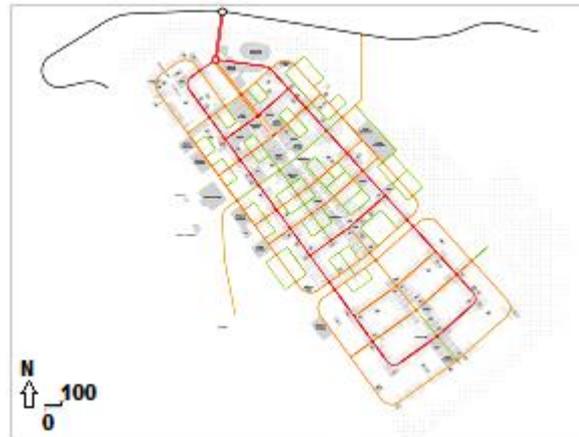


Figure 28: carte de voiries de la ville nouvelle d'El Ménéaa
Source : MHUV, 2015

Au vu de la distance des déplacements effectués au sein de la Ville Nouvelle (principal critère de hiérarchisation d'un réseau viaire) on distingue 3 catégories de voiries :

- Réseau primaire (déplacements de longue portée) ;
- Réseau secondaire (déplacements de moyenne portée) ;
- Réseau tertiaire (desserte quartier).

c) Système de transport et mobilité

Le réseau primaire de voirie constitue un anneau central et structurant qui relie les principaux quartiers de la Ville Nouvelle. Ce réseau, à la fois attractif et de grande capacité, répondra aux besoins des principaux déplacements (tous modes de transport confondus). Cette concentration des déplacements sur quelques axes permet de mettre en place une offre TC (Transport en Commun) structurante en termes de déplacements (MHUV,2015).

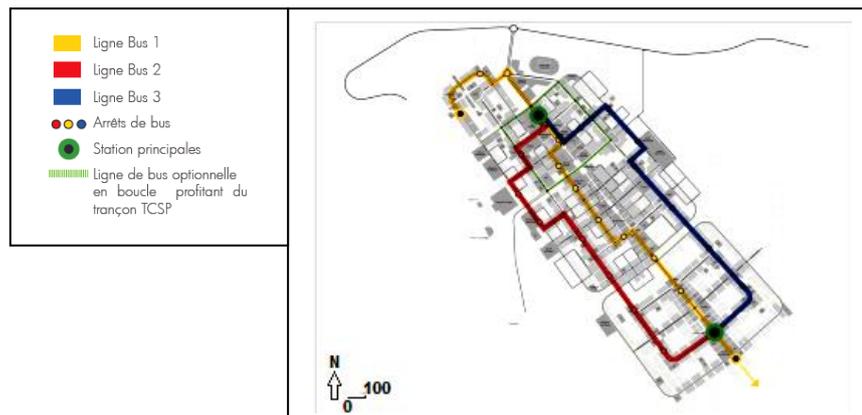


Figure 31: Carte des transports en commun
Source: MHUV, 2015

Chapitre III: Conception d'une résidence touristique dans la ville nouvelle d'El Ménéaa

Le trafic VP (Véhicule Privé) n'est pas suffisamment élevé en comparaison avec la capacité d'écoulement notamment du réseau primaire de voirie. Ceci est dû à la taille limitée de la ville et au relativement faible taux de motorisation des ménages (MHUV, 2015).

Par conséquent des lignes de bus avec site propre latéral ou axial paraissent peu adaptées au contexte. Ceci est d'autant plus vrai qu'on n'observe pas de véritables périodes de pointe dans les villes du Sud de l'Algérie (MHUV, 2015).

d) Système écologique

- **La flore:**

Chaque milieu naturel dispose d'un cortège floristique adapté aux conditions climatiques et édaphiques de la région. Ainsi les plantes peuplant le Sahara sont adaptées à la sécheresse.

Parmi la végétation qu'on trouve dans ces milieux:



Figure 40: Albizzia
Source : MATEV, 2012



Figure 37: Palmier des Canaries
Source : MATEV, 2012



Figure 34: Hibiscus rose de chine
Source : MATEV, 2012

- **La faune:**

Le territoire de la Wilaya de Ghardaïa dispose d'un patrimoine faunistique riche et varié.

La faune recensée au niveau d'El-Ménéaa est composée de : (source : MATEV, 2012)

- D'oiseaux : Anas platyrhynchos, Tadorna Tadorna, Tadorne de belon, Tadorne casarca, Aigrette garzette, Erodias alba, etc...
- Mammifères : Tanis, Phenias, Camilus, ovis
- Batraciens : Grenouilles et crapauds
- Reptiles : Couleuvre, serpentèse, ...
- Poissons : Barbu local



Figure 49: Gerbillus
Source : MATEV, 2012



Figure 46: Aythya
Source : MATEV, 2012



Figure 43: Psammomys
Source : MATEV, 2012

e) Assainissement

Les réseaux d'assainissement de la Ville Nouvelle d'El Ménéaa seront de type séparatif. Au contraire du réseau de type unitaire, ceci signifie que les eaux usées et les eaux pluviales auront chacun leur propre réseau (MHUV, 2012).

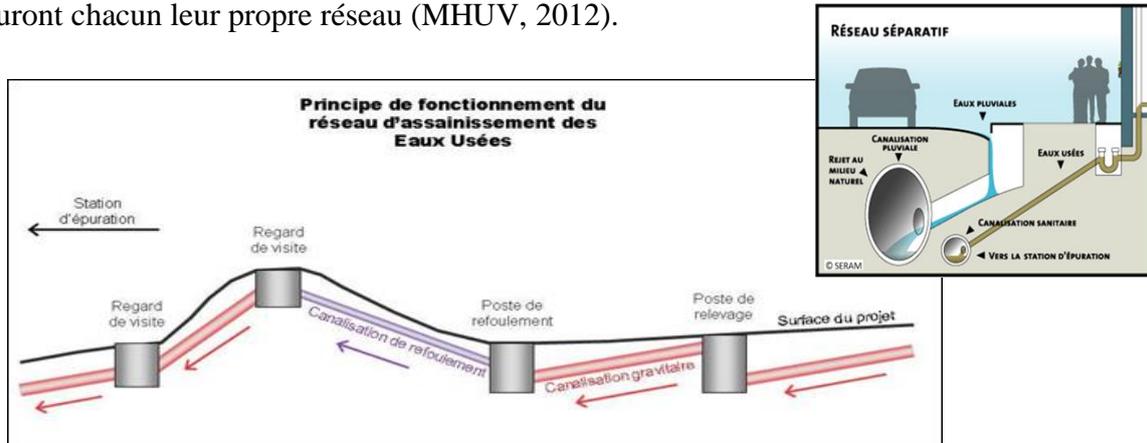


Figure 52: Principe du réseau d'assainissement

Source: MHUV, 2012

f) Risques naturels

- Vu qu'elle se trouve dans le désert, la ville nouvelle d'El Ménéaa est exposée à des vents de sable venant de l'Ouest et du Sud-ouest ;
- Située sur une falaise, la ville ne coure aucun risque d'inondation ;
- La ville nouvelle d'El Ménéaa fait partie de la zone 1 d'une sismicité négligeable ;

Synthèse

La ville nouvelle d'El Ménéaa est située dans une zone aride mais riche en potentiels touristiques et en énergie solaire, son site légèrement en pente ainsi que la présence d'une nappe phréatique lui donne l'avantage d'être une ville autonome, durable et capable d'accueillir des infrastructures touristiques.

III.1.2 Analyse de l'aire d'intervention

III.1.2.1 Situation de l'aire d'intervention

b. Situation du site d'intervention :

Notre site d'intervention se situe au Nord-Ouest du deuxième quartier de la ville nouvelle d'El Ménéaa, à côté d'une salle polyvalente, du palais des congrès et du musée du désert.

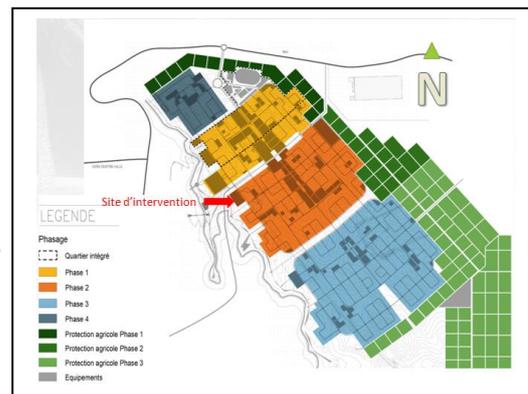


Figure 55: Carte de situation

Source : MHUV, 2012

III.1.2.2 Accessibilité à l'aire d'intervention

Notre site d'intervention se situe à proximité

d'une voie primaire qui mène vers la RN1, l'un des accès

principaux de la ville nouvelle, et il donne sur un

boulevard secondaire à sa limite Est.

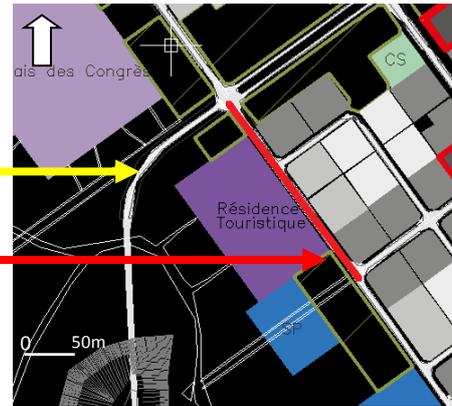


Figure 58: Carte d'accessibilité
Source : POS adopté par les auteurs

III.1.2.3 Environnement immédiat

Notre site d'intervention est entouré par :

- Des habitations intermédiaires de 9m de hauteur et de grandes villas de 6m de hauteur à l'est.
- Une salle polyvalente de 14m de hauteur au sud

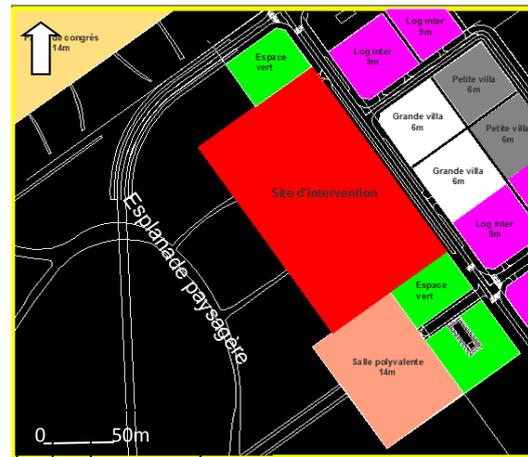


Figure 61: L'environnement immédiat du site
Source : POS adopté par les auteurs

III.1.2.4 Étude morphologique de l'aire d'intervention

a) Forme et surface

- Le site d'intervention est d'une **forme rectangulaire**.
- La parcelle couvre une superficie de 21 900m²

b) Topographie

- Le site est d'une faible pente de 2%

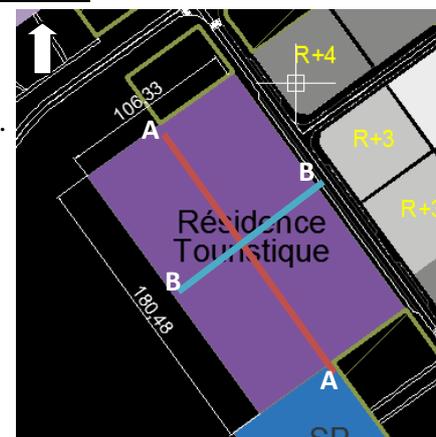
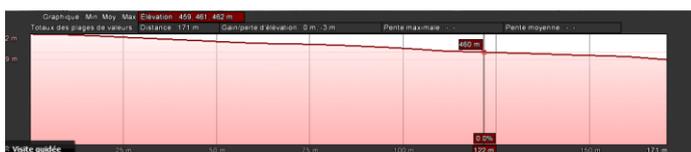


Figure 64: Site d'intervention
Source : POS adopté par les



Coupe A-A

Source : Google earth



Coupe B-B

Source : Google earth

c) Géologie

- Le sol est de nature rocheuse ce qui le rend favorable pour la construction.
- Le site se situe dans la zone 1 d'une faible sismicité (d'après le RPA).

III.1.2.5 Étude environnementale de l'aire d'intervention

a) Étude microclimatique

Les vents :

Notre site est exposé à des vents Ouest et Sud- Ouest

chargés de sable, et des vents dominants Nord et Nord- Est.

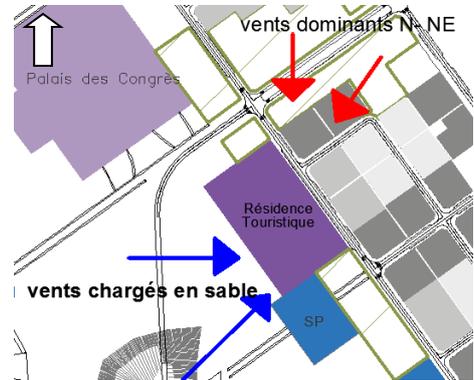


Figure 67: Carte des vents de l'aire d'intervention
Source : POS adopté par les auteurs

L'ensoleillement :

L'ensoleillement du site est tellement grand, qu'on peut envisager un éclairage naturel conséquent avec la possibilité d'utilisation de panneaux photovoltaïques pour les besoins en électricité.

Elévation du soleil		
Heure	Janvier	Juillet
08:00h	12.81°	25.52°
12:00h	36.37°	76.18°
16:00h	9.96°	47.75°

Tableau 3: Tableau d'élévation du soleil
Source : www.sunearthtools.com

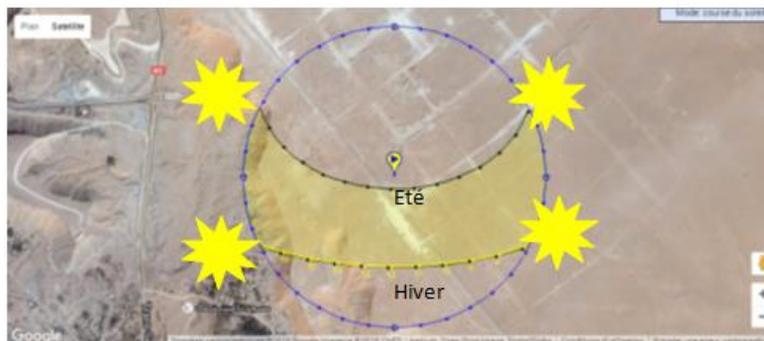


Figure 70: Course du soleil
Source : www.sunearthtools.com

b) Système écologique

a. Espaces bleu :

Un réservoir sur tour est situé au nord de notre assiette. Il alimente notre site par un réseau distributeur qui passe par le boulevard (voir l'annexe 2).

Une nappe phréatique est située à une profondeur de 90m à 100m sous le plateau de la région d'El Ménéaa.

b. Espaces vert (La végétation) :

Notre site d'intervention est limité par deux espaces

Verts, l'un au Nord et l'autre au Sud avec une vue

sur la Palmeraie à l'Ouest.

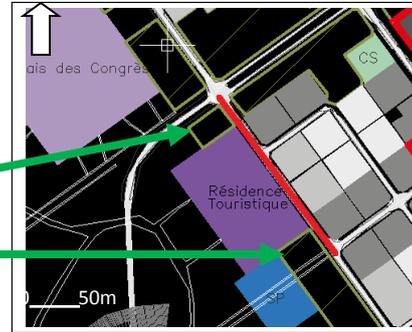


Figure 73: Carte de végétation
Source : POS adopté par les auteurs

III.1.2.6 Prescriptions urbanistiques et servitudes

Surface de la parcelle	SHOB	SHON	Surface au sol	Surface aire de stationnement
21900	24058	18044	7400	1625
Surface des espaces verts	C.E.S	C.O.S	Gabarit maximal	Nombre de lits
9800	0.4	0.1	R+4	100-150

Tableau 6: Prescriptions urbanistiques et servitudes
Source : MHUV, 2015

Synthèse AFOM

SWOT est l'acronyme anglais de **Strengths, Weaknesses, Opportunities** et **Threats**. En français, on les traduit par (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) ce qui nous donne l'acronyme AFOM. On la définit comme : « un *outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, etc. avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement.* » C'est la définition officielle donnée par la Commission européenne ; elle nous permet d'avoir une vision plus globale et claire de la méthode d'analyse SWOT ainsi que de son intérêt. Elle permet notamment d'avoir une vision synthétique d'une situation en la

Chapitre III: Conception d'une résidence touristique dans la ville nouvelle d'El Ménéaa

considérant sous divers angles incluant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces potentielles.¹⁰

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Accès proche et facile au site• Bénéficie d'un rapport visuel direct sur la palmeraie• Situé à proximité des endroits touristiques (ksar , église...)• La résidence est ouverte à tous types de touristes	<ul style="list-style-type: none">• Vents de sable• Concurrence avec deux autres résidences touristiques
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Proximité de l'aéroport• Possibilité d'utilisation d'énergies renouvelables (solaire, éolienne...)• Disponibilité de l'eau en permanence (nappe phréatique)	<ul style="list-style-type: none">• Zone aride• Climat sec

Tableau 9: Synthèse AFOM

Source : auteurs

III.1.3 .Analyse des exemples des résidences touristiques

III.1.3.1.Wadi Rum Desert Resort en Jordanie :

“ Nous avons formé et augmenté nos sens pour voir, sentir, goûter, entendre et toucher la beauté mystique de Wadi Rum. Nous avons exploité le pouvoir inhérent du désert à travers des mouvements de conception primitifs et instinctifs, informés par les forces, les rythmes et les modèles de la nature - passé, présent et futur », Oppenheim.

Fiche technique :

Groupe : L'agence Oppenheim Architecture +

Design basée en Florid

L'architecte : Chad Oppenheim

Le manager du projet : Carl Römer

Situation : Wadi rum. Jordan

Catégorie : Résidence touristique

Superficie du terrain : 8 hectares



Figure 76:Wadi Rum Desert Resort

Source : <http://oppenoffice.com>

¹⁰ : <https://www.seemy.com>

1.2Présentation du projet :

Wadi Rum Resort est une station de vacances créée par l'agence Oppenheim architecture et design. Ce complexe luxueux est bien intégré dans une falaise, il fusionne en silence avec son cadre merveilleux, en exploitant et en améliorant la beauté naturelle du désert pour établir des logements qui sont uniquement élémentaire et luxueux. Situées de façon spectaculaire, les loges et les villas sont toutes sur une connexion viscérale à la culture et le lieu.

1.3Situation :

Il s'agit d'un hôtel de 80.000m² situé dans la vallée de Wadi Rum en Jordanie.



Figure 82:carte de situation
Source : <http://www.zephyrstours.com>



Figure 79Morphologie du terrain
Source : www.openbuildings.com

- Intégration parfaite dans l'environnement ;
- Une nouvelle attitude de design, de qualité et de durabilité dans l'environnement naturel ;
- Les textures de surfaces et les matériaux sont laissés bruts. Ils sont mis en valeur par des matériaux simples, estompant les limites entre ce qui est naturel et artificiel ;
- La création d'un microclimat confortable pour des invités ; tout en les incitant à vivre une expérience naturelle dans le désert environnant ;

1.4Services et espaces de la résidence :

Le projet est composé de

- Espace d'accueil ;
- Villas ;
- Chambres ;
- Tentes ;
- SPA ;
- Piscines extérieure et intérieure.



Figure 85: Espace d'accueil
Source : <http://archeyes.com>



Figure 88: Espace d'hébergement
Source : <http://www.luxurytravelbible.com/>

1.5 Architecture de la résidence :

Une architecture de désert appropriée, alliant ombre, ventilation naturelle et masse thermique avec des formes simples qui façonnent le paysage et offrent un rapport direct entre l'homme et la nature. Les espaces de ce projet construits dans les falaises et sculptés dans les fentes naturelles et les fissures des falaises en utilisant les géométries géologiques existantes de la roche pour concevoir la forme. D'autres structures sont composées de terre battue et de ciment mélangé au sable rouge local. Les gestes minimes et puissants de l'architecture, construits et sculptés, servent à créer l'harmonie et l'équilibre tout en encadrant et amplifiant l'environnement. Oppenheim a utilisé son expertise en conception durable pour créer des moyens passifs de ventilation transversale, en tirant pleinement parti de l'effet de refroidissement naturel des roches, et un positionnement approprié permettant au projet de minimiser la consommation d'énergie et de maximiser la vie saine Confortable.



Figure 91: La piscine extérieure
Source : <http://inhabitat.com>



Figure 94: Espace d'accueil
Source : <http://archeyes.com>



Figure 97: La tente
Source : <http://archeyes.com>



Figure 100: Espace de
Source : <http://inhabitat.com>



Figure 103: Plan de masse
Source : <http://openbuildings.com>

Synthèse :

Après l'analyse de cet exemple, nous avons conclu à :

- Une architecture qui répond au climat désertique ;
- L'implantation du projet a été bien étudiée et suit parfaitement la morphologie du site ;
- Les espaces ont été bien intégrés et sont en harmonie avec leur environnement, caractérisé par la simplicité de leur formes ;
- Une conception durable qui assure une ventilation naturelle et une faible consommation d'énergie ;
- L'utilisation des matériaux de construction locaux.

III.1.3 .2. Résidence Nakara en France :



Figure 106: La résidence Nakara
Source : <http://www.hotelsrating.net>

Fiche technique :

Architecte : le célèbre Jacques Ferrier.

Situation : 162 Route de Rochelongue, 34300 Cap d'Agde à 150m de la plage, Agde, France

L'année de construction : démarré le 5 février 2014 / Livré ce 2 juillet 2015

Catégorie : résidence de tourisme

Confort : 04 étoiles

Superficie du terrain : 2 hectares

Nombre de logements : 209 logements (161 appartements et de 42 villas)

2.1Présentation de la résidence touristique NAKARA :

La méditerranée, le littoral languedocien, l'attractive station balnéaire héraultaise du Cap d'Agde ...C'est là à fleur de plage, à seulement 150 mètres de la mer que se dévoile la résidence NAKARA, Cette résidence de tourisme 4*, dessinée par le célèbre cabinet Jacques Ferrier Architectures.

Sur un terrain de près de 2 hectares, les volumes suivent la topographie initiale du site : une pente douce vers la mer. L'ensemble, composé de **161 appartements** et de **42 villas**, semble se disséminer lentement depuis les trois bâtiments principaux qui marquent l'entrée du site, jusqu'aux villas jumelées à l'arrière, comme protégées, s'immiscant dans l'environnement des maisons avoisinantes. Edifiés entre les pins et la végétation boisée, ce sont de véritables cocons, de **23 à 55 m²**, de 2 à 8 couchages entièrement meublés et équipés, qui accueillent les touristes pour leur plus grand Confort (sans oublier restaurant, salle de séminaire, espace bien-être, club enfants...)

2.2Situation :

La Résidence Club Nakara 4* se situe en France dans la station dynamique du Cap d'Agde au cœur du Languedoc et à 250 mètres de la plage. Agde, citée historique avec ses remparts, sa cathédrale romane et ses ruelles pittoresques sont à 6 kilomètres. Sète est à 26 kilomètres et à 49 km de Montpellier.



Figure 108: Situation de la résidence Nakara

Source : Google Maps

2.3 Les points forts :

- Ce projet s'attache à une qualité environnementale tant dans sa conception que dans son intégration entre pins et villas résidentielle ;
- Localisation idéale à deux pas de la plage et du centre-ville "Nakâra". Située à seulement 150m de la plage ;
- construite dans l'approche du développement durable et respecte les normes de BBC.
- Accueil et disponibilité du personnel ;
- Les chambres avec vue sur mer un vrai bonheur le matin au réveil.

2.4 Services et espaces de la résidence :

Le projet est composé de :

- 161 appartements et de 42 villas ;
- Restaurant, bar, cafétéria ;
- Parking ;
- Piscine extérieure.

2.5 L'architecture de la résidence :

Nakara se distingue par sa qualité architecturale haute gamme résolument aérienne et épurée elle conjugue esthétique et Confort thermique par ses doubles façades.

L'habillage est conçu avec des parements innovants de façade minérale (le BFUP - Béton Fibré Ultra Hautes Performances) Ce matériau à structure micrométrique présente un fort dosage en ciment et en adjuvants, assurant une durabilité et une résistance exceptionnelles, et une ductilité unique., ce matériau permet une résille aux multiples couleurs et motifs, qui donnent à la silhouette du bâtiment des reflets de nacre jouant de l'ombre et de la lumière tout en procurant aux résidents un Confort thermique optimum. L'ensemble moderne révèle une

qualité environnementale et architecturale haut de gamme, mettant en valeur une approche méditerranéenne du développement durable dans le strict respect des normes BBC.

2.6 Synthèse :

A travers l'analyse de cet exemple, on distingue :

- L'architecte laisse une trace magnifique dans cette résidence par ce qu'il touche tous les besoins du touriste soit du côté de l'hébergement, restauration, loisir, accueil, et laisse aussi un style moderne qui donne une belle vue à l'intérieur de l'hôtel, mais il y a une petite remarque c'est qu'il a négligé l'espace d'affaire ;
- La résidence est implantée dans un site naturel favorable aux tourisms « sa situation à 150 de la mer » et l'implantation du projet suit la forme du terrain ;
- La variété d'hébergement (villas ; appartement...)
- La circulation mécanique est limitée, elle est restée à la périphérie pour assurer le calme et la sécurité des estivants ;
- Absence des activités qui permettent à l'ensemble touristique de travailler durant toute l'année, donc son fonctionnement reste saisonnier.



Figure 109: Plan de masse
Source : <http://m.capdagde.com>



Figure 110: Vue sur la résidence Nakara
Source : <http://m.capdagde.com>

III.2 Programmation du projet

III.2.1 Détermination des fonctions

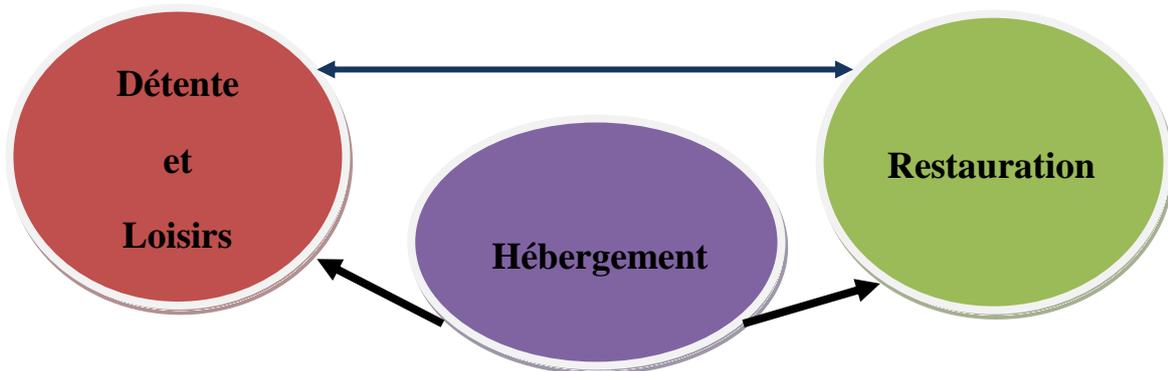


Figure 111: Organigramme fonctionnel d'une résidence touristique

Source : auteurs

↔ Relation indirecte

→ Relation directe

III.2.2 Programme qualitatif et quantitatif

Nous avons élaboré un programme qualitatif et quantitatif détaillé pour notre résidence touristique en se basant sur l'analyse des exemples faite précédemment et sur le journal officiel (voir l'annexe A.1).

a) Hôtel :

Fonctions	Surface (m ²)
Accueil	148
Gérer (administration)	186
Contrôle (locaux techniques)	255
Restauration	985
Hébergement	1359
Service d'étage	248
Loisir	2789
Echange	118
Surface totale	6178

Tableau 11: Programmation de l'hôtel

Source : Auteurs

b) Appartements :

Fonction	Surface (m ²)
Services	975
Hébergement	2142

Tableau 12: Programmation de l'hôtel
Source : Auteurs

c) Bungalows :

Fonction	Surface (m ²)
Hébergement	5258

Tableau 13: Programmation des bungalows
Source : Auteurs

III.3 Conception d'une résidence touristique

III.3.1 Concepts liés au contexte

III.3.1.1 Principe d'implantation du projet

a. L'idée du départ

El Goléa qui signifie forteresse était le nom donné à la ville d'El Ménéaa avant l'indépendance de l'Algérie et elle le conserve toujours et c'est de ce nom que nous avons eu l'idée de construire une résidence touristique ressemblant à une forteresse tout en respectant



Figure 112: Exemple sur l'architecture saharienne
Source: <http://wikitravel.org>

les principes d'architecture saharienne.

b. Les étapes suivis :

Étape 1 : Le prolongement d'axe

· Nous avons prolongé l'axe (1) qui passe par le boulevard urbain pour assurer une continuité visuelle depuis la ville vers la palmeraie.



Figure 113: Principe d'implantation1
Source: Plan d'aménagement adopté par les auteurs

Etape 2 : Le module de base

Nous avons pris un module carré
comme module de base



Figure 114: Principe d'implantation 2
Source: MHUV, 2015

Etape 3 : Implantation du volume

Nous avons subdivisé notre terrain en trois modules de 50x50
d'une façon que deux carrés seront pour l'hôtel et le centre de
ce dernier soit sur l'axe visuel et le troisième carré sera réservé
pour les appartements et les bungalows.



Figure 115: Principe d'implantation 3
Source: Plan d'aménagement adopté par
les auteurs

La forme de l'hôtel :

-Nous avons créé un volume central qui matérialise
l'entrée vers l'hôtel.

-Ensuite nous avons créé deux autres volumes sur chaque
côté qui vont contenir tous les services de l'hôtel

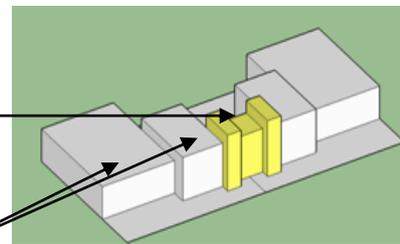


Figure 116: Forme de
Source: Auteurs

La forme des appartements et bungalows :

-Nous avons opté pour des formes cubiques simples qui
sont construites autour d'un petit jardin.

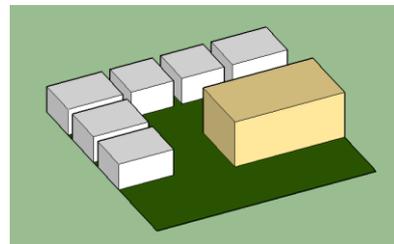


Figure 117: Formes des appartements et
des bungalows
Source: Auteurs

Nous avons respecté l'alignement du bâtis avec le
boulevard, et implanté la partie d'hébergement
dans le côté le moins bruyant.

III.3.1.2 Principe de l'aménagement extérieur

Le but principal de notre réflexion est de créer des zones ombragées qui répondent aux exigences climatiques de la zone. Ceci est assuré par la forme de notre bâtis ainsi que son gabarit et garantit un espace de rencontre bien frais.



Figure 118: Principe de l'aménagement extérieur
Source: Auteurs

Dans notre conception nous avons pris en considération

les personnes à mobilité réduite dans leur Stationnement, Entrée, Circulation, Utilisation et Evacuation, ainsi que la protection civile en gardant toutes les façades de notre bâtis accessible par le camion des pompiers d'une part, d'autre part nous avons prévu des escaliers de secours en cas d'incendie .

La végétation utilisée dans notre site est celle exigé dans le programme de constitution de la ville nouvelle d'El Ménéaa avec un pourcentage de 30.66% dont 44.75% est souhaiter.

III.3.1.3 Différents accès au projet

Nous avons deux accès mécaniques au projet et un seul accès piéton.

Nous avons prévu aussi deux issues de secours piéton en cas d'incendie.

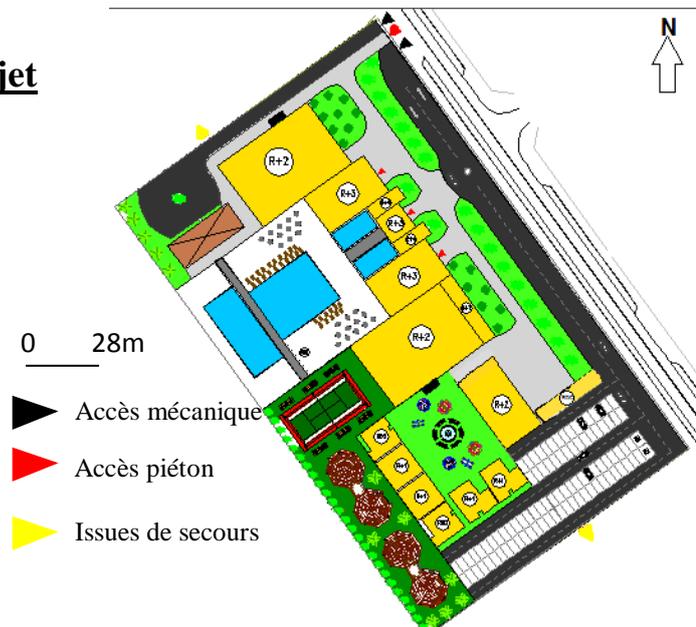


Figure 119: Les différents accès au projet
Source : Auteurs

III.3.1.4 Gabarit du projet

Le règlement urbanistique du site exige un gabarit de R+4 au maximum. En suivant ce règlement et les conditions microclimatiques du site les gabarits de notre projet vont varier de RDC jusqu'au R+4.

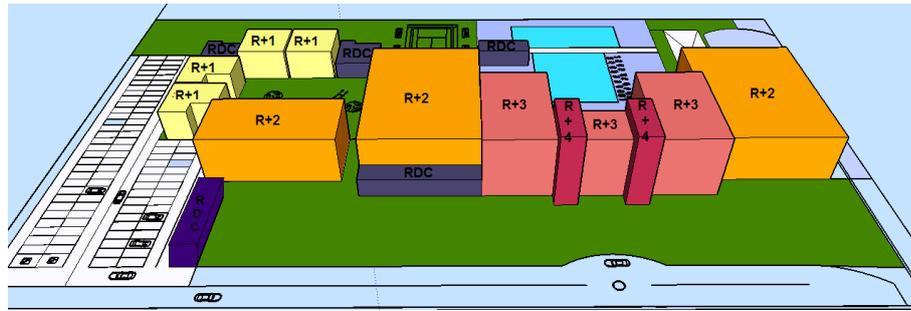


Figure 120: Gabarit du projet
Source : Auteurs

III.3.2 Concepts liés au programme

Notre résidence touristique est de 3 étoiles, elle comporte trois principales fonctions ; l'hébergement, la restauration et les loisirs. Ces fonctions sont bien positionnées dans les trois blocs.

La résidence contient aussi des espaces vert et des espaces de détente qui sont bien définis et entourés du bâtis et cela, pour créer un espace de regroupement, faciliter le séjour des touristes et assurer leur confort.

III.3.2.1 Organisation fonctionnelle

L'organisation fonctionnelle dans notre résidence touristique est faite selon les besoins des touristes et afin d'assurer leur confort ; nous avons positionné l'hébergement dans la partie la plus calme, la restauration est au rdc et au dernier étage pour animer l'hôtel et les loisirs sont positionner dans le reste de l'hôtel et au rdc du bloc d'appartements.



Figure 121: Les fonctions principales de la résidence
source: auteurs

III.3.2.2 Affectation spatiale des fonctions

L'hôtel

Notre hôtel est destiné à accueillir trois types de fonctions ; hébergement, loisirs et restauration.

Chapitre III: Conception d'une résidence touristique dans la ville nouvelle d'El Ménéaa

RDC : échelle 1/1000e

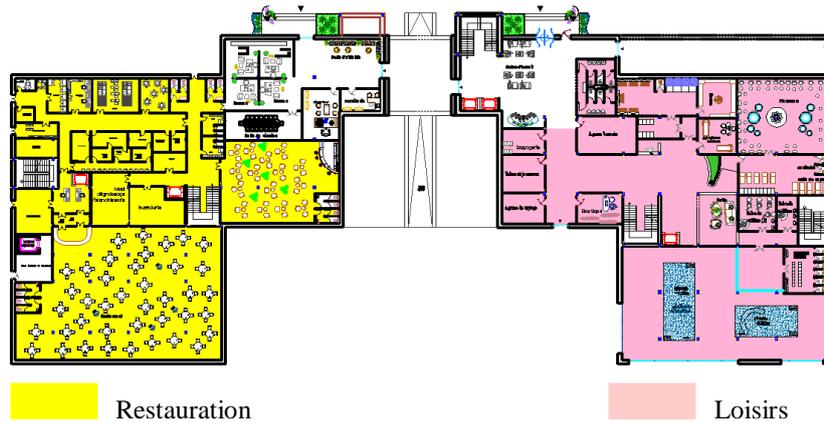


Figure 122: Affectation spatiale des fonctions du RDC de l'hôtel
source : auteurs

Les loisirs sont implantés dans le côté le plus bruyant et pour la restauration elle est en relation avec l'espace de détente extérieur.

1er étage : échelle 1/1000e

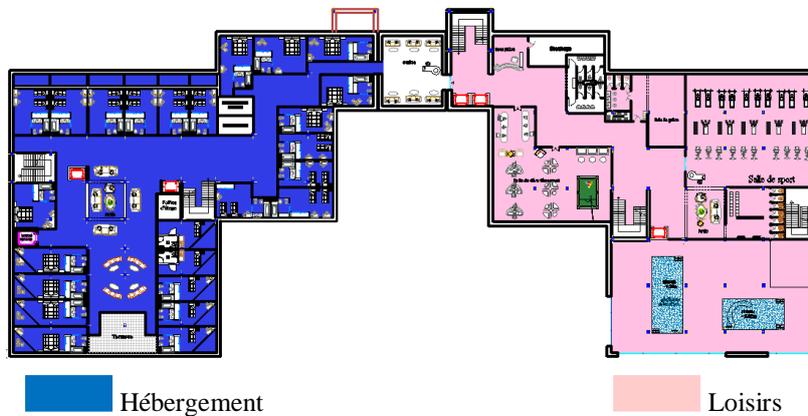


Figure 123: Affectation spatiale des fonctions du 1er étage de l'hôtel
source : auteurs

2eme étage : échelle 1/1000e

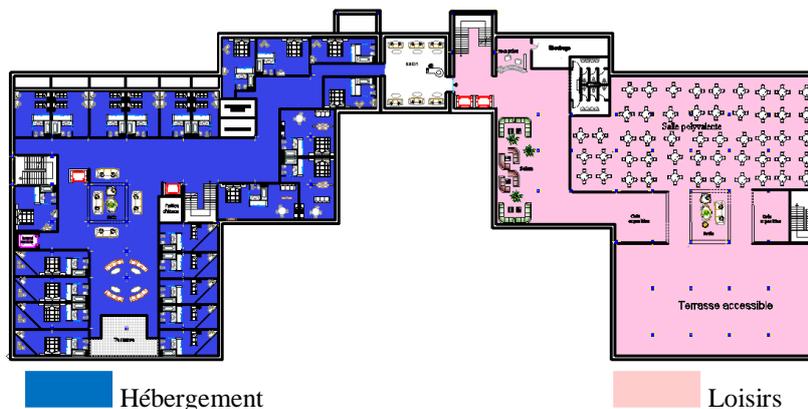


Figure 124: Affectation spatiale des fonctions du 2eme étage de l'hôtel
Source : auteurs

Chapitre III: Conception d'une résidence touristique dans la ville nouvelle d'El Ménéaa

L'hébergement est dans le côté Sud-Ouest pour des raisons d'ensoleillement et aussi parce que c'est la partie la plus calme.

3eme étage : échelle 1/1000e



Figure 125: Affectation spatiale des fonctions du RDC de l'hôtel
Source : auteurs

Nous avons réservé dans le dernier étage un côté pour la restauration pour pouvoir bénéficier des terrasses aménagées et l'autre côté qui est dédié aux loisirs, il est en relation avec l'espace de restauration.

Les appartements

Le bloc d'appartements va contenir les loisirs au rdc qui sont accessible par le public tandis que les étages sont réservés pour l'hébergement formant la partie privée.

RDC : échelle 1/300e

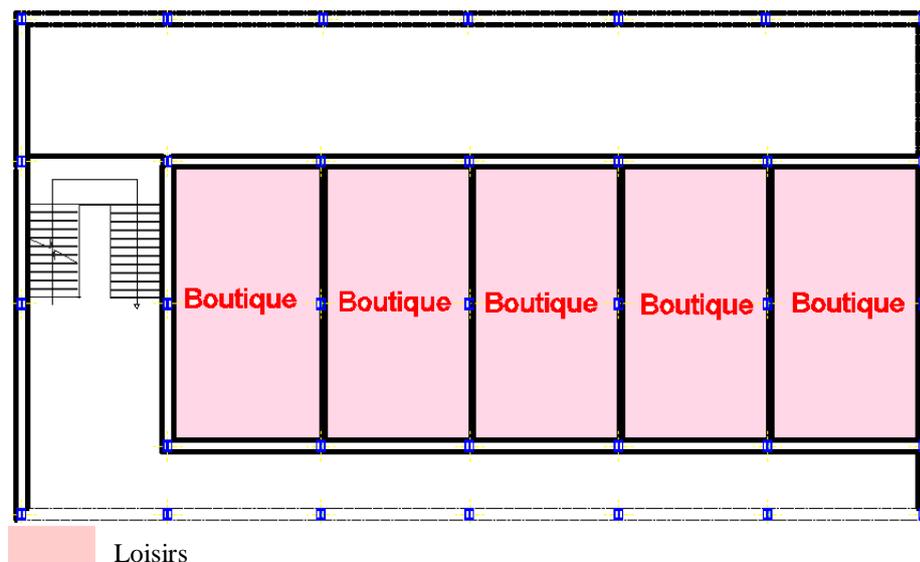


Figure 126: Affectation spatiale des fonctions du RDC des appartements
Source : auteurs

1er et 2eme étage : échelle 1/300e

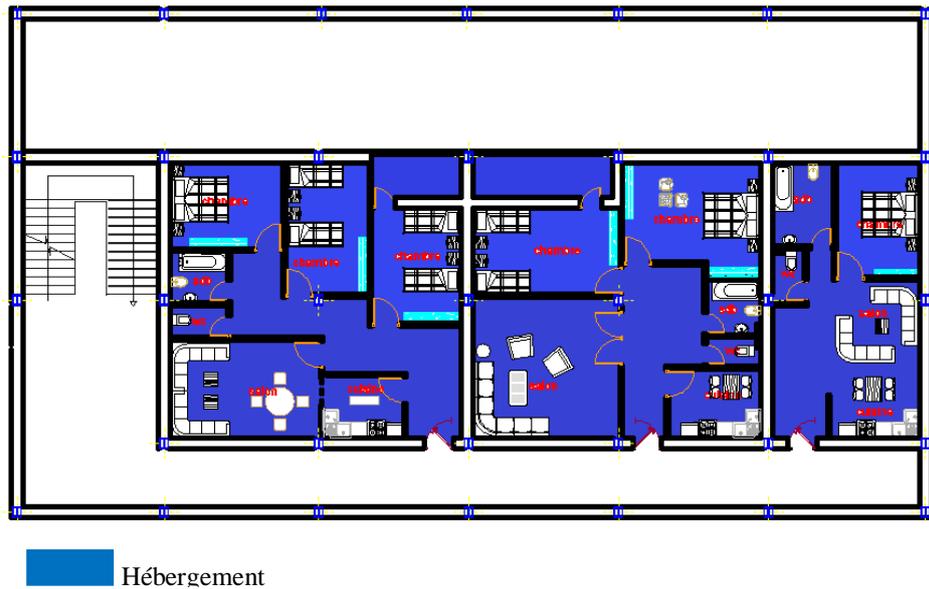


Figure 127: Affectation spatiale des fonctions du 1er et 2 -ème étage des appartements
Source : auteurs

Les bungalows

Les bungalows sont réservés pour l'hébergement seulement.

Échelle 1/300e

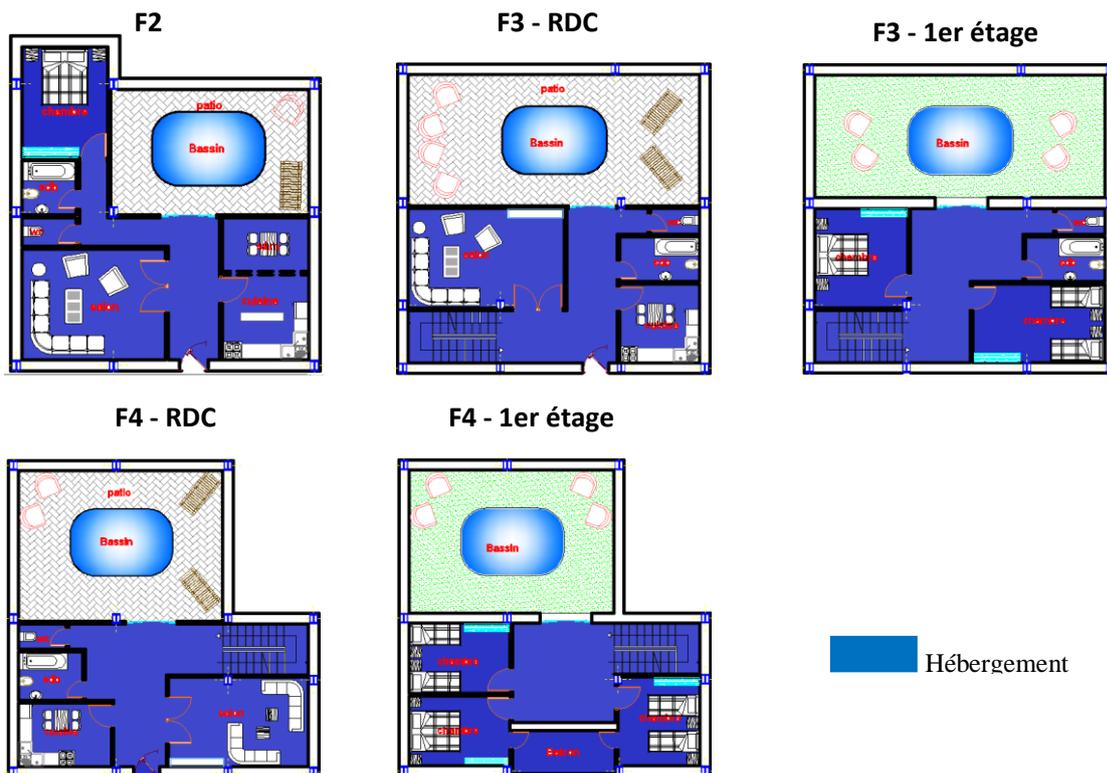


Figure 128: Affectation spatiale des fonctions des bungalows
source : auteurs

III.3.2.3 Agencement des espaces

Notre résidence touristique est composée de trois blocs d'hébergement ; un hôtel, des appartements ainsi que des bungalows.

L'hôtel : échelle 1/1000e

RDC :

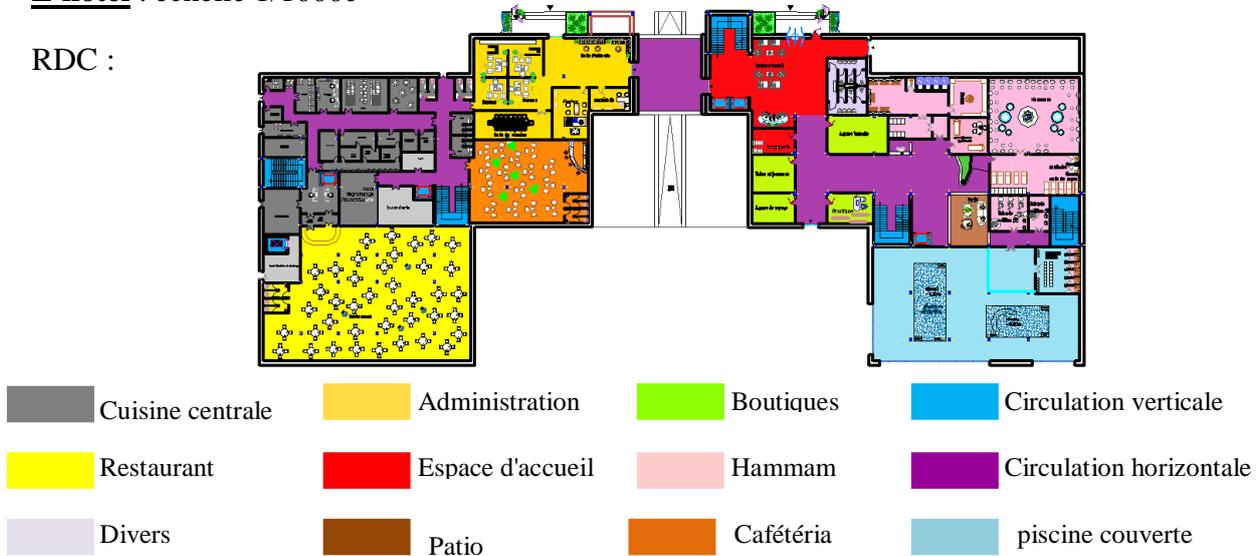


Figure 129: Agencement des espaces du RDC de l'hôtel

Source: Auteurs

1er étage:

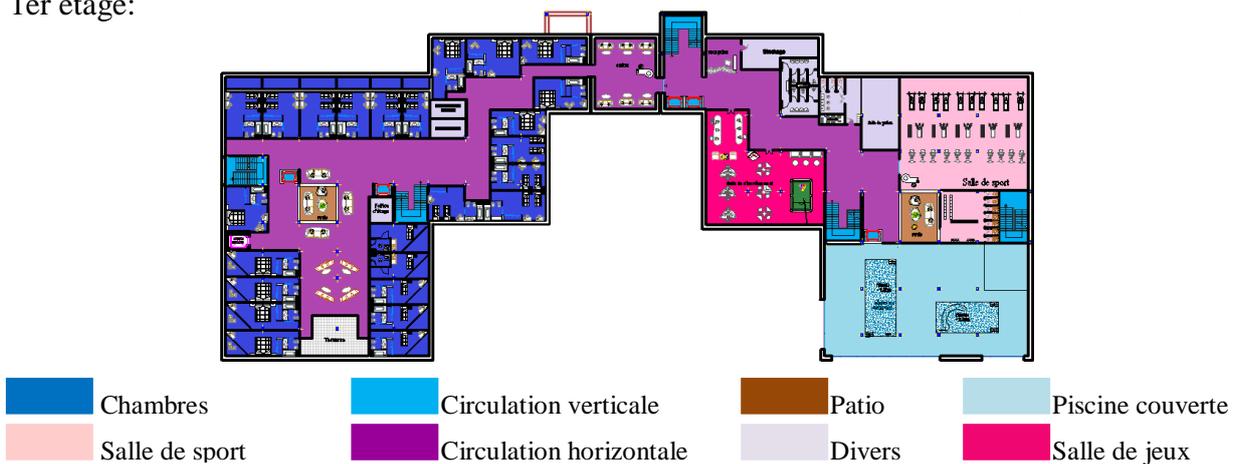


Figure 130: Agencement des espaces du 1er étage de l'hôtel

Source : Auteurs

2eme étage :

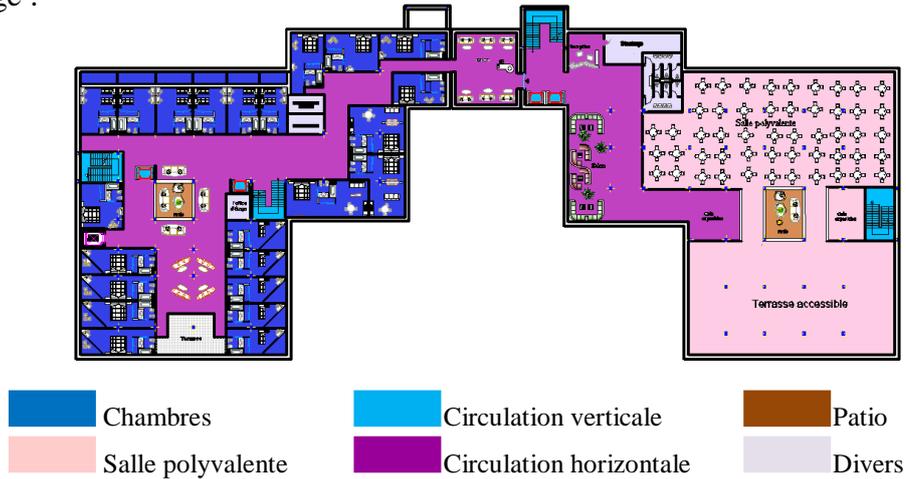


Figure 131: Agencement des espaces du 2eme étage de l'hôtel
Source : Auteurs

3eme étage :

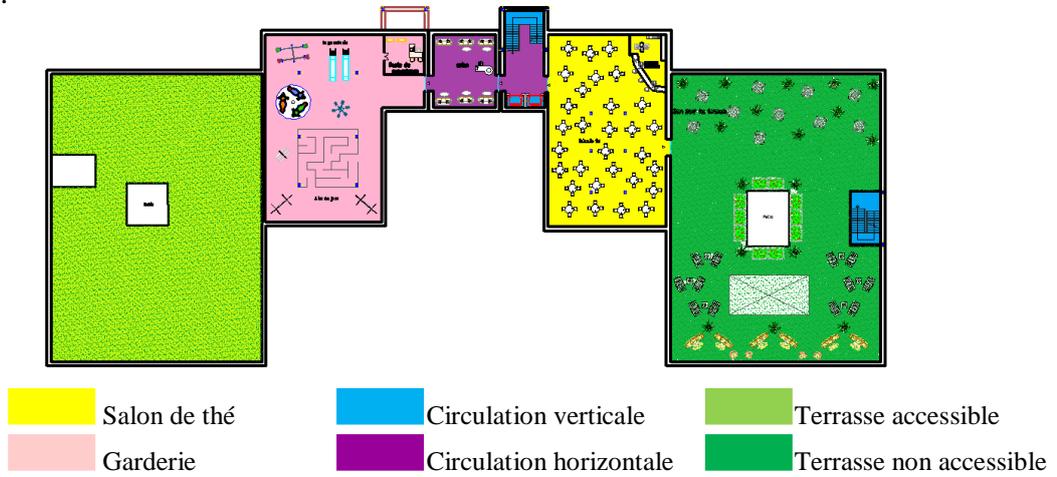


Figure 132: Agencement des espaces du 3eme étage de l'hôtel
Source : Auteurs

4eme étage :

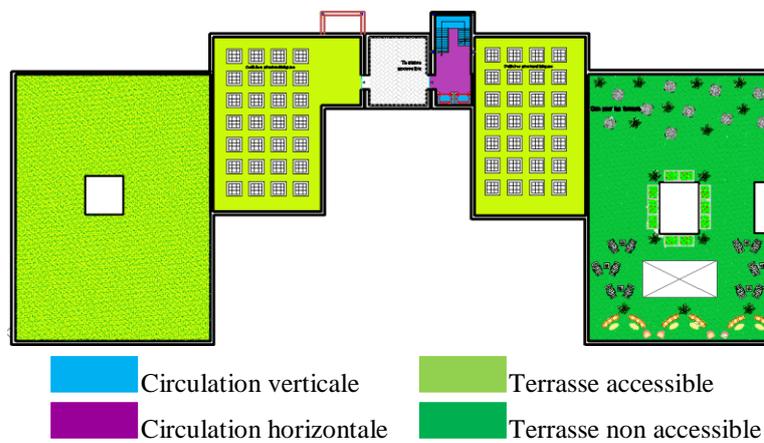
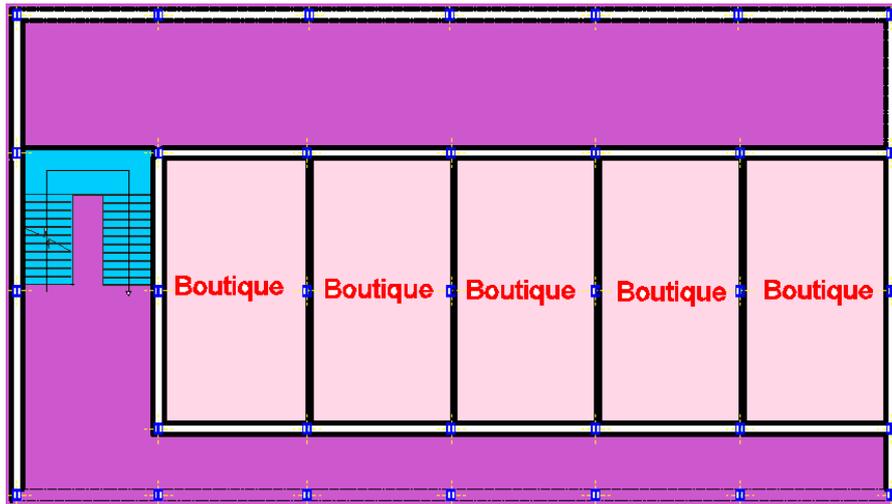


Figure 133: Agencement des espaces du 4eme étage de l'hôtel
Source : Auteurs

Les appartements : échelle 1/300e

RDC :



 Circulation vertical  Circulation horizontale  Boutiques

Figure 134: Agencement des espaces du RDC des appartements

Source : Auteurs

1er et 2eme étage:



 Circulation verticale  Circulation horizontale
 Espace nuit  Espace jour
 Espace d'eau

Figure 135: Agencement des espaces du 1er et 2eme étage des appartements

Source: Auteurs

Les bungalows : échelle 1/150e

F2:

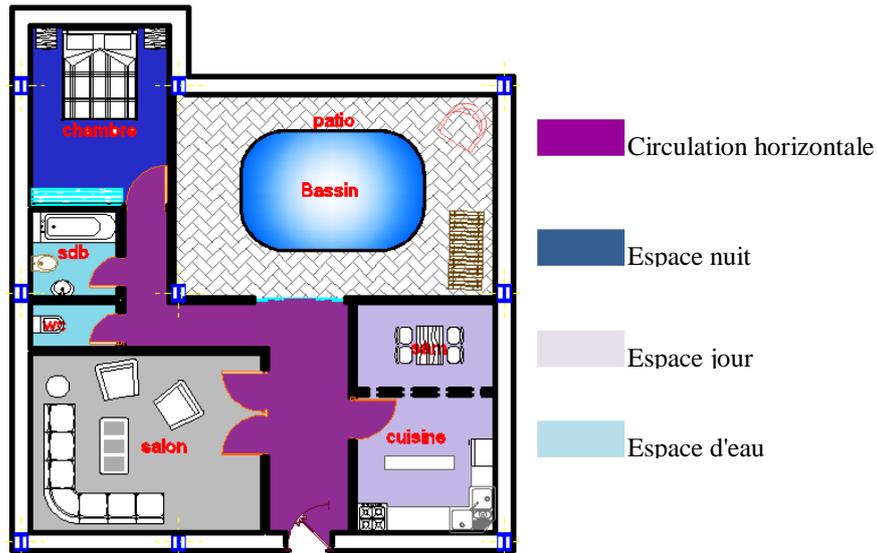


Figure 136: Agencement des espaces du bungalow de type F2

Source: Auteurs

F3 - RDC:

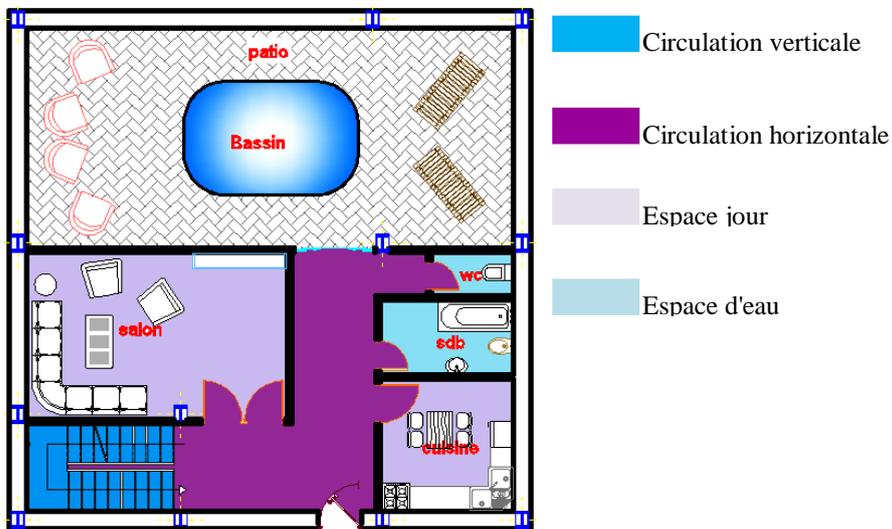


Figure 137: Agencement des espaces du RDC du bungalow de type F3

Source : Auteurs

F3 - 1er étage :

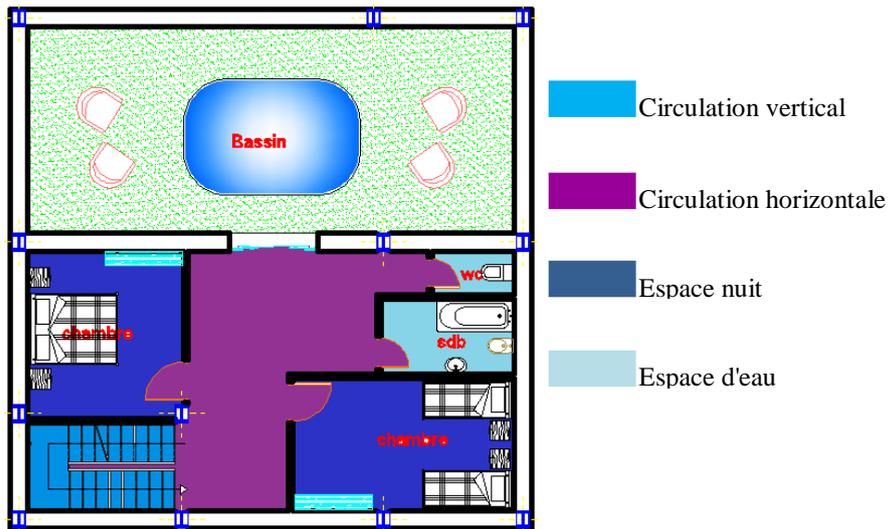


Figure 138: Agencement des espaces du 1er étage du bungalow de type F3

Source : Auteurs

F4 - RDC :

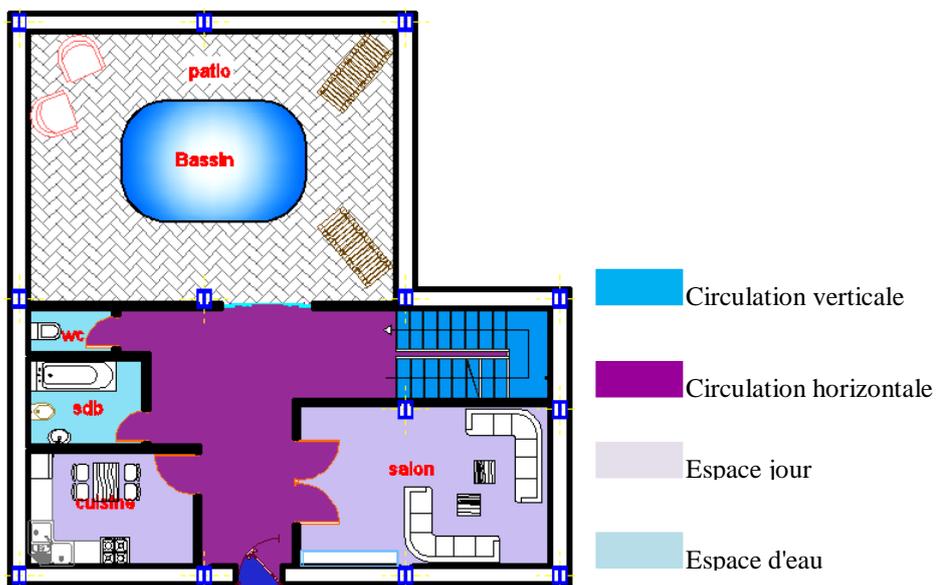


Figure 139: Agencement des espaces du RDC du bungalow de type F4

Source : Auteurs

F4 - 1er étage :

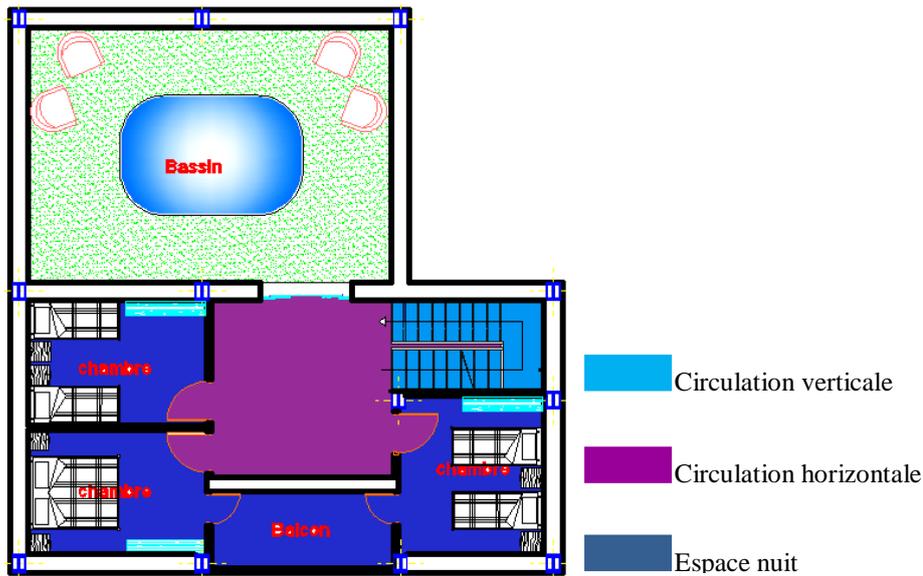


Figure 140: Agencement des espaces du 1er étage du bungalow de type F4
Source: Auteurs

Espace	Capacité
Hôtel	48 chambres
Appartements	6 appartements
Bungalows	6 bungalows

Tableau 14: Tableau récapitulatif de la capacité d'accueil de la résidence touristique
Source : Auteurs

III.3.3 Concepts architecturaux

III.3.3.1 Composition volumétrique du projet et son traitement

Notre projet est constitué de trois blocs qui sont construits autour d'un espace de regroupement et un gabarit qui s'adapte avec sa mitoyenneté et les exigences climatiques du site. Notre volume est compacte et offre des îlots de fraîcheur.

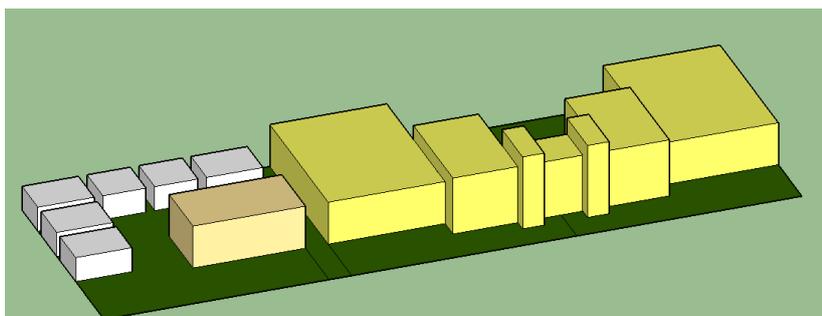


Figure 141: Composition volumétrique du projet
Source : Auteurs

III.3.3.2 Expression des façades

Nous avons choisi le style d'architecture arabo musulmane en utilisant deux types d'arcs ; l'arc outrepassé et l'arc brisé ainsi que des moucharabieh tout en rajoutant des ornements qui reflètent l'architecture saharienne. Nous avons ajouté une touche de modernité par les bi-vitrés en respectant les exigences du climat aride. Nous nous sommes basées sur la verticalité pour équilibrer notre bâtis en mettant en valeur l'attrait visuel de la symétrie.



Figure 142: Façade de l'hôtel
Source : Auteurs



Figure 143 : Façade des appartements
Source : Auteurs



Figure 144 : Façade des bungalows
Source : Auteurs

III.3.3.3 Aménagement de l'espace extérieur

La création des espaces de rencontre est le point le plus important dans notre réflexion pour l'aménagement extérieur de notre projet, donc nous avons créé deux espaces de rencontre. Le premier comporte la piscine en plein air qui est aménagée avec des chaises longues et des tables.



Figure 145: La piscine extérieure
Source: Auteurs

Le deuxième, c'est une aire de jeux destinée aux enfants mais aussi un lieu de détente pour les adultes aménagés en jardin.



Figure 146: Aire de jeux
Source: Auteurs

Nous avons intégré un terrain de tennis et deux kiosques pour les activités commerciales (crêperie et glaces) aménagés aussi en jardin.



Figure 147 : Terrain de tennis
Source : Auteurs

Nous avons relié le restaurant traditionnel avec le terrain de tennis et l'espace de rencontre par un pont qui passe au-dessus de la piscine.



Figure 148: Vue sur le pont
Source: Auteurs

Nous avons implanté une ceinture verte dans les deux extrémités de notre site Nord- Est et Sud- Ouest pour se protéger du vent de sables et des vents dominants.

Pour les côtés Nord et Sud, nous disposons déjà d'un espace vert en mitoyenneté.

Pour donner plus de vitalité à notre projet, nous avons utilisé la végétation dans l'entrée de la résidence et en particulier les palmiers pour bien refléter le désert.

La circulation piétonne et mécanique est indiquée par le traitement de sol.

Chapitre III: Conception d'une résidence touristique dans la ville nouvelle d'El Ménéaa

Les personnes à mobilité réduite ont été prises en considération lors de l'aménagement de notre projet et toute les espaces extérieurs sont accessibles et cela, par la création de pentes adaptées aux normes.

Le parking contient 92 places et 2 places réservées pour les personnes à mobilité réduite.

Toutes les façades de notre bâtis sont accessibles pour la protection civile.

III.3.4 Concepts structurels et techniques

III.3.4.1 Logique structurelle et choix du système constructif

a) Logique structurelle :

La logique structurelle de notre projet est basée sur la logique géométrique. Nous avons choisis une structure mixte (la pierre / Acier)

b) Choix du système constructif :

Nous avons choisi une structure mixte ; une coque extérieur en pierre (murs porteurs) et une structure métallique à l'intérieur (poteaux- poutres).

Le choix de cette structure est fait sur la base des matériaux disponible à Ménéaa et aussi par rapport à notre thème de recherche sans oublier que cette structure est à la fois économique et écologique.

III.3.4.2 Choix de matériaux de construction et les détails techniques

a) Les matériaux de construction :

Nous avons opté d'une part, pour la pierre et le brique monomur comme matériaux de construction et cela pour leur avantages comme matériaux solide, durable, auto isolant et non polluant. D'autre part, pour le métal pour sa longue durée de vie, sa durabilité, et sa qualité comme matériaux recyclable.

b) Les détails techniques :

Le plancher :

La collaboration repose sur la liaison entre la tôle et le béton, assurée par les embossages empêchant le glissement relatif entre les deux matériaux. Tout

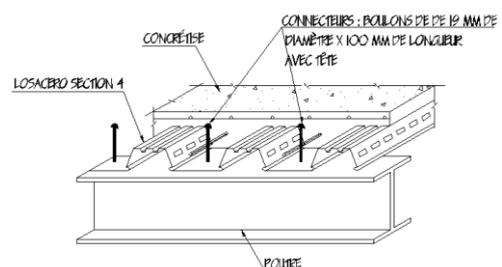


Figure 149: Plancher collaborant
Source: auteurs

Chapitre III: Conception d'une résidence touristique dans la ville nouvelle d'El Ménéaa

type de revêtement peut être posé sur la face supérieure

en béton.¹¹

Type de poteaux :

Les dimensions des poteaux sont calculées en fonction des charges qui vont les supporter, dans notre conception nous avons proposé des poteaux HEB400.

HEB 400 : Hauteur $C=400\text{mm}$ et Largeur $D=300\text{mm}$

Epaisseur d'âme $B= 13,5\text{mm}$, et une épaisseur d'ailes $A= 24 \text{ mm}$

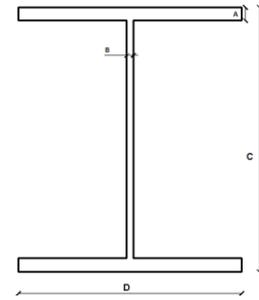


Figure 150: Poteau HEB 400
Source: auteurs

Type de poutre:

Pour les poutres nous avons choisis IPE300

IPE 300 : h =Hauteur 300mm et Largeur $b=150\text{mm}$

Epaisseur d'âme $e=7.1\text{mm}$ et épaisseur d'ailes $e_1=10, 7$

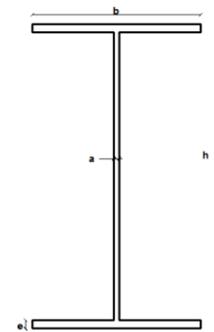


Figure 151: Poutre IPE 300
Source: auteurs

Isolation de toit :

L'isolation se fera par les terrasses végétalisées

de type extensive et cela, pour ses avantages ;

une épaisseur de terre faible et les plantes

utilisés ne demandent qu'un entretien minimal.

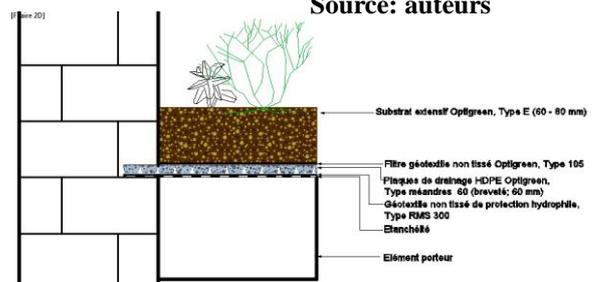


Figure 152: Coupe toiture végétalisée
Source : <http://toiture-vegetalisee.architecteo.com/>
adapté par les auteurs

La brique monomur :

La brique Monomur est une brique en terre cuite qui

offre une isolation thermique naturelle de Haute

Qualité Environnementale (HQE), elle préserve la

fraîcheur de l'atmosphère intérieur en été et permet

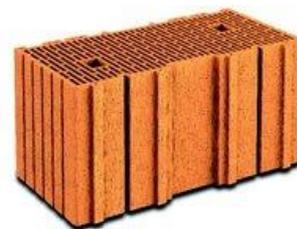


Figure 153: La brique monomur
Source : <https://isolation.ooreka.fr>

¹¹ : <http://www.bacacier.com>

une économie en chauffage en hiver.

Type de vitrage :

Nous avons utilisé un double vitrage pour une meilleure isolation acoustique et phonique, qui sera réfléchissant afin d'assurer une protection contre les rayons solaires et donc réduire les apports énergétiques du bâtiment.

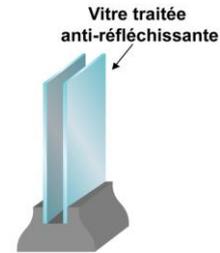


Figure 154: Type de vitrage
Source: <https://fenetre.ooreka.fr>

Protection contre l'incendie :

Pour protéger la vie des gens à l'intérieur de la résidence nous avons aménagé des voies et des issues de secours pour l'évacuation en cas d'incendie, et nous avons suivis le système de compartimentage afin de limiter la propagation du feu et des fumées.

Des détecteurs de fumées et des extincteurs vont être installés dans toute la résidence.

Les panneaux photovoltaïques :

Modèle	SunPower X21-345
Puissance	345 Wc
Dimension (largeur x longueur)	1046 x 1559 mm
Puissance surfacique	Supérieure à 210 Wc / m ²
Rendement moyen (module)	21,50 %



Figure 155: Panneau photovoltaïque
Source : MHUV, 2015

Tableau 15: Fiche technique du panneau photovoltaïque

Source : <https://solabel.be>

Calcul par le rendement du panneau

$$E = S * r * H * Cp^{12}$$

E = énergie produite en Wh

S = surface du champ photovoltaïque (exemple 7.14 m²)

r = rendement du module (14 % pour notre exemple)

H = ensoleillement/rayonnement sur la surface inclinée en kWh/m² (2263 kWh/m²/an au sud Algérien) (Bentouba., Slimani., Boucherit., Chader., Hamouda, 2010).

¹² : <http://www.photovoltaique-energie.fr>

Chapitre III: Conception d'une résidence touristique dans la ville nouvelle d'El Ménéaa

Cp = coefficient de perte (varie entre 0.9 et ... très bas, soit un minimum de 10 %, la valeur fréquente étant entre 0.75 et 0.8)

Donc: $E = 1.63 * 21\% * 2263 * 0.75$; $E = 581 \text{ KWh/an}$

L'orientation des panneaux est vers le Sud pour une capture d'énergie maximal MHUV, 2015).

Mois	Angle(°)	Mois	Angle(°)
Janvier	55	Juillet	0
Février	45	Aout	10
Mars	35	Septembre	25
Avril	15	Octobre	45
Mai	0	Novembre	55
Juin	0	Décembre	55

Tableau 16: Mois et angle d'inclinaison optimal le cas de la ville d'Adrar
Source : Bouzidi, 2012

III.3.5 Autres techniques liées à la dimension durable du projet

III.3.5.1. Aménagement écologique du site

- Il est adéquat pour une résidence touristique ;
- Le projet s'intègre parfaitement avec l'environnement immédiat et donc contribue au développement urbain de la ville ;
- Il est situé à proximité d'un arrêt de bus ;
- Il est loin des sources de bruits ;
- La forme de notre bâtis offre des ilots de fraîcheurs ;
- Minimiser les sources de pollution.

III.3.5.2 Gestion efficace de l'eau

- **L'eau potable** : L'alimentation en eau potable se fera en raccordement avec le réseau d'alimentation en eau potable de la ville nouvelle d'El Ménéaa. La présence de l'eau est permanente et est assurée par les réservoirs implantés dans la ville (voir l'annexe B.3).
- **L'eau de pluie** : Récupération de l'eau de pluie des toitures végétalisées et son stockage dans une citerne pour l'utiliser ensuite dans l'arrosage des espaces verts.
- **Les eaux usées** : Raccordement du réseau des eaux usées des bâtis avec le réseau de la ville, qui mène vers une station d'épuration où se fera le traitement.

Chapitre III: Conception d'une résidence touristique dans la ville nouvelle d'El Ménéaa

- Pour une meilleure gestion et une moindre consommation de l'eau nous allons installer des réducteurs de débit pour les appareils sanitaires.

III.3.5.3 Energie et atmosphère

- **L'énergie passive :** -Pour une meilleure gestion de l'énergie nous allons utiliser les patios pour un maximum d'éclairage naturel et une bonne ventilation naturelle de l'espace intérieur ce qui implique un confort hygrothermique assuré.

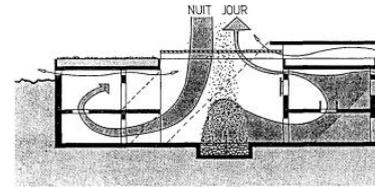


Figure 156: Schéma de fonctionnement climatique d'un patio
Source : Supic, 1994

-L'épaisseur importante des parois (0.5cm) ainsi que l'utilisation de moucharabieh permettra une protection contre les rayons solaires et donc assurera un confort thermique en été et en hiver.

- **L'énergie électrique :** Pour une consommation d'énergie électrique minimale nous optons pour l'éclairage ainsi que la ventilation naturelle. L'isolation par l'extérieur permet aussi d'assurer un minimum de consommation d'énergie pour le chauffage et la climatisation. L'éclairage dans la nuit sera assuré par des lampes à basse consommation de type LED.
- **L'énergie solaire :** Nous avons installé 840 panneaux photovoltaïques dans les terrasses des bâtis, l'énergie résultante de ces panneaux (488040KWh/an) sera utilisée pour produire l'eau chaude des sanitaires et du chauffage.

III.3.5.4. Matériaux et ressources

- Utilisation des matériaux recyclables (le métal et la pierre);
- Le tri des déchets se fera dans un local technique, mais leur traitement et leur recyclage se fera dans les centres d'enfouissements techniques de la zone ;
- Les matériaux de construction sont locaux (la pierre).

III.3.5.5. Qualité des environnements intérieurs

- Une bonne ventilation intérieure au moyen des patios ;
- L'emploi des matériaux à faible émission : la pierre, la brique monomur et le métal ;
- Un confort thermique assuré par l'isolation (utilisation des matériaux auto-isolant, ainsi que l'épaisseur importante des parois);

Chapitre III: Conception d'une résidence touristique dans la ville nouvelle d'El Ménéaa

- La favorisation de l'éclairage naturel par l'emploi des patios et les dimensions appropriées des ouvertures.

III.4 Évaluation du projet

Indicateurs	Points	Appréciation	Notation
Aménagement écologique des sites	8-14	Satisfaisante	10
Choix du site	1	Très bonne	1
Développement urbain	1	Très bonne	1
Amélioration de la qualité du sol	1	Très bonne	1
Transport alternatif	1-4	Satisfaisante	2
Réduction du bruit	1-2	Satisfaisante	1
Gestion des eaux pluviales	1-2	Très bonne	2
Conception des espaces ouverts dans le but de réduire les ilots de chaleur	1-2	Bonne	1
Réduction de la pollution	1	Très bonne	1
Gestion efficace de l'eau	3-5	Mauvaise	2
Gestion efficace de l'eau dans les espaces ouverts	1-2	Bonne	1
Technologies innovatrices en matière d'eaux usées	1	Aucune	0
Réduction de la consommation d'eau	1-2	Bonne	1
Energie et atmosphère	7-17	Satisfaisante	12
Optimisation de la performance énergétique	2-10	Bonne	8
Systèmes d'énergie renouvelables	1-3	Bonne	2
Contrôle de l'édifice	1	Aucune	0
Réduction de l'émission de gaz à effet de serre	1	Très bonne	1
Analyse et contrôle des résultats	1	Aucune	0
Promotion de l'emploi d'énergie propre	1	Très bonne	1
Matériaux et ressources	7-13	Satisfaisante	9
Réutilisation du bâtiment	1-2	Très bonne	2
Gestion des déchets de construction	1-2	Satisfaisante	1
Réutilisation des ressources	1-2	Bonne	1
Contenu recyclé	1-2	Très bonne	2
Emploi de matériaux locaux ou régionaux	1-2	Très bonne	2

Chapitre III: Conception d'une résidence touristique dans la ville nouvelle d'El Ménéaa

Emploi de matériaux rapidement renouvelables	1	Très bonne	1
Emploi de bois certifié	1	Aucun	0
Qualité des environnements intérieurs	8-15	Satisfaisante	10
Contrôle du CO ²	1	aucun	0
Ventilation plus efficace	1	Très bonne	1
Plan de gestion de la construction pour assurer la qualité de l'air intérieur	1-2	Très bonne	2
Emploi de matériaux à faible émission	1-4	Satisfaisante	2
Contrôle des sources de pollution chimique intérieure	1	Aucun	0
Maniabilité des systèmes	1-2	Satisfaisante	1
Confort thermique	1-2	Très bonne	2
Eclairage naturel et vue	1-2	Très bonne	2
Totat	64	Satisfaisante	43

Tableau 17: Tableau d'évaluation du projet
Source : Auteurs

Le score obtenu de cette évaluation est **43 points**. Selon le classement défini dans la section II.3.2, notre projet pourrait obtenir certificat **OR**. C.à.d., le projet est **performant**.

Conclusion

L'analyse urbaine de la ville et du site d'intervention nous a permis de bien maîtriser notre projet et de définir les concepts et les principes de son aménagement.

Le choix de la structure et des matériaux de construction a été bien étudié et convient aux exigences du thème.

La notion de durabilité était prise en considération durant toutes les phases du projet.

Conclusion générale

Retour théorique

Notre recherche s'inscrit dans une démarche globale de développement durable, dans une optique protectrice d'environnement dans le but d'améliorer le niveau de Confort des usagers des résidences touristiques dans les zones arides par l'amélioration des performances environnementales de ces structures.

A travers cette recherche nous avons pu définir la notion du: tourisme qui signifie le déplacement d'une personne dans un lieu éloigné de sa résidence habituel pour des motifs et besoins divers, zones arides qui sont des zones où règne un climat désertique ou semi désertique où les précipitation sont rares et la chaleur est optimale, du Confort qui est assimilé à tout ce qui contribue au bien-être et la notion des performances environnementales qui s'intéresse à la consommation d'énergie ainsi qu'aux impacts environnementaux et vise un bâtiment à énergie positive, bas carbone, économe en ressources, peu polluant...

Nous nous sommes intéressés au tourisme et à l'amélioration du confort des touristes dans les zones arides et précisément dans la ville nouvelle d'El Ménéaa vue les potentialités qu'elle possède par ses paysages, ksour, oasis, lac, patrimoine urbanistique et architectural, l'art culinaire...etc. Nous avons supposé que l'amélioration des performances environnementales des structures touristiques peut assurer le confort des touristes dans les zones arides et leur bon accueil.

Pour pouvoir dire que notre bâtis est performant sur le plan environnemental, nous avons suivi des étapes et des démarches en s'appuyant sur les recherches et les analyses faites précédemment et en l'évaluant par la suite en suivant la méthode multicritères.

Pour atteindre le niveau du confort souhaité nous avons opté pour le bon choix du site, la bonne orientation du bâtis par rapport aux vents et à l'ensoleillement, son isolation thermique et phonique, la bonne gestion des eaux, des énergies et des déchets, la diminution de la pollution, l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et des conditions sanitaires.

Vérification de l'hypothèse

A la fin, nous avons conclu que la prise en considération de tous les paramètres environnementaux depuis l'implantation du projet jusqu'à son exploitation et l'amélioration de ses performances environnementales assurent un confort et un cadre de vie agréable pour les utilisateurs de la résidence. L'évaluation de la démarche suivie en s'appuyant sur les critères théoriques confirme notre hypothèse dans la mesure où le confort pour les touristes a été jugé satisfaisant ce qui implique que le but essentiel de notre projet a été atteint.

Contrainte et limite du travail

Au cours de la réalisation de notre projet, la contrainte majeure à laquelle on a été confronté était l'absence totale de résidences touristiques utilisant les performances environnementales dans notre pays. Il faut souligner aussi le manque de documentations dédiées à notre thème de recherche.

Perspective de la recherche

Vu que le sujet traité est d'actualité, nous estimons que ce travail constitue une première référence en Algérie et qu'il y a lieu de continuer à travailler dans ce domaine pour atteindre d'autres objectifs.

Bibliographie

- **Achim., Grannec., Lasvaux., Lebert., Nibel., Schiopu.,** (2013), *Evaluation de la performance environnementale des bâtiments. Définition d'ordres de grandeur. Traitement statistique*, Université Paris-Est.
- **ADEME,** *Les énergies renouvelables et décarbonées*, (2009).
- **Alain.,** (2015), *Évaluation d'outils d'analyse du cycle de vie pour étudier la performance environnementale de bâtiments en bois innovants.*
- **Bentouba., Boucherit., Chader., Hamouda., Slimani.,** (2010), *L'energie renouvelable en Algerie et l impact sur l'environnement.*
- **Benziada., Brahim., Mokhtari.,** (2008), *Architecture et Confort thermique dans les zones arides*, application au cas de la ville de Béchar, Université des Sciences et de la Technologies Mohamed Boudiaf, Oran.
- **Besairie., Deytieux., Laveissiere.,** *L'évaluation environnementale des bâtiments: un outil pour l'optimisation du choix des constituants.*
- **Besancenot.,** (2013), *La ville à l'épreuve du milieu aride et semi-aride*, volume24, numéro3.
- **Bézar.,** (2012), *Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts.*
- **Bouattou.,** (2017), *Evaluation des performances d'un bâtiment durable*, cours Master2, Université Saad Dahleb Blida 1, Algérie.
- **Boudjellal.,** (2009), *Rôle de l'oasis dans la création de l'ilot de fraicheur dans les zones chaudes et arides*, Mémoire de magister, université de Constantine, Algérie.
- **Bourbia.,** (2009), *Rôle de l'Oasis dans la création de l'ilot de fraicheur dans les zones chaudes et arides*, Mémoire de magister, Université Mentouri de Constantine.
- **Boutafnouchet.,** (2011), *Littoral Jijelien, entre impératifs du développement touristique et préoccupation*, Mémoire de magister, université de Jijel, Algérie.
- **Bouzidi.,** (2012), *Effet de la variation de l'angle d'inclinaison du générateur sur le rendement des systèmes photovoltaïques Application aux systèmes de pompage de l'eau*, Centre de Développement des Energies Renouvelables, Alger.
- **Boyer.,** (2005), *Histoire générale du tourisme du XVI^e au XXI^e siècle*, Editions l'Harmattan, Page 5.
- **Bruyere.,** *Problématique et enjeux du confort thermique, visuel et acoustique.*
- **Cabinet Sinteo,** (2011), *Fiche pratique: La certification BREEAM.*
- **Central Paris,** (2014), *Masdar, de l'éco-quartier à l'éco-cité*, Paris.

- **Chabi., Dahli.,** *Une nouvelle ville saharienne sur les traces de l'architecture traditionnelle*, Université Mouloud Mammeri, Tizi Ouzou.
- **Commission de la statistique des Nations unies (en), Organisation mondiale du tourisme, Organisation de coopération et de développement économiques et Eurostat,** (2001), *Compte satellite du tourisme : Recommandations concernant le cadre conceptuel*.
- **Daich.,** (2011), *Simulation et optimisation du système light shelf sous des conditions climatiques spécifiques*, Mémoire de magister, université de Biskra, Algérie.
- **Delétré.,** (2004), *Isolement acoustique*, Ecole d'architecture de Grenoble.
- **Delétré.,** (2004), *Isolement acoustique*, Ecole d'architecture de Grenoble, France.
- **Déwailly., Flament.,** (2000), *Le tourisme*.
- **Entreprises et Construction Durable,** (2005), *Mesurer l'impact environnemental d'un bâtiment*.
- **Éthier., Morisset., Sarrasin.,** (2012), *Épistémologie des études touristiques*, Presses de l'Université du Québec, Québec.
- **Fouchère.,** (1995), *Le tourisme de santé : définitions et problématique de Patrice de Monbrison*
- **Gamboa.,** (2016), *Analyse comparative de l'approche bioclimatique et de la méthode LEED en architecture*, Mémoire en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en Sciences Appliquées (M.Sc.A.) en aménagement, Université de Montréal.
- **Goubert.,** (2016), *Du luxe au Confort*, Ecole d'architecture de Paris, France.
- **HQE association.,** (2014), *Etude sur les performances environnementales des bâtiments: Pratiques territoriales et Eco-conditionnalités*, Paris.
- **Institut Français d'Information Juridique,** (2017), *Code du tourisme*, France.
- **Jégouzo.,** *Le régime juridique des hébergements touristiques suivants : chambres d'hôtes, meublés de tourisme, gîtes et résidences de tourisme*, Université de Sorbonne, Paris.
- **Journal officiel,** (2010), N° 35.
- **Lasvaux., Sébastien.,** (2014), *CSTB – Direction Energie Environnement*.
- **Le soir d'Algérie,** (28 Septembre 2015), *Redéploiement du tourisme en Algérie*, Abder Bettache.
- **Littré.,** *Dictionnaire de la langue française*, p. 2275.

- **M Xu.**, (2016), *Les interactions entre le tourisme et le développement durable à la lumière de l'analyse des guides touristiques: Etude de cas en Chine.*
- **Mandallena.**, (2006), *Elaboration et application d'une méthode d'évaluation et d'amélioration de la qualité environnementale de bâtiments tertiaires en exploitation,* Thèse de Doctorat, Université Bordeaux 1.
- **Mashary al-Naim**, (2017), *Tafilelte Tajdite*, Ghardaia, Algeria.
- **MATE**, (2012), *El Ménéaa ville fertile.*
- **MATEV**, (2012), *Analyse et esquisse*, Mission A, Algérie.
- **MHUV**, (2015), *Mise en Œuvre du plan*, Mission D, Algérie.
- **Ministère des Affaires étrangères**, (2003), *Caractériser le tourisme responsable facteur de développement durable.*
- **ODIT France-Direction de l'observation touristique, Fédération Nationale des Comités Départementaux du Tourisme**, (2006), *Glossaire des hébergements touristiques.*
- **PNUE, PAM**, (2005), *dossier sur le tourisme et le développement durable en méditerranée.*
- **Schmitt-Foudhil.**, *Evaluation environnementale de bâtiments.*
- **SDAT(Schéma Directeur d'Aménagement Touristique)**, (2008), Algérie.
- **SNAT(Schéma National d'Aménagement du Territoire)**, (2010), Algérie.
- **Supic.**, (1994), *L'aspect bioclimatique de l'habitat vernaculaire*, Ecole Polytechnique Fbdbrale

Webographie

- <http://archeyes.com>
- <http://inhabitat.com>
- <http://m.capdagde.com>
- <http://media.unwto.org/fr/>
- <http://openoffice.com>
- <http://passivact.com>
- <http://tafilelt.com/site/>
- <http://wikitravel.org>
- <http://www.carte-algerie.com>
- <http://www.hansgrohe.fr>

- <http://www.hotelsrating.net>
- <http://www.luxurytravelbible.com/>
- <http://www.photovoltaique-energie.fr>
- <http://www.zephyrstours.com>
- <http://www2.unwto.org/fr>
- <https://fenetre.ooreka.fr>
- <https://www.energieplus-lesite.be>
- <https://www.seemy.com>
- www.alternatives-economiques.fr
- www.andt-dz.org
- www.architecture-studio.fr
- www.batirpourlaplanete.fr
- www.clestra.com/fr
- www.connaissancedesenergies.org
- www.ecocentric.fr
- www.ecohabitation.com/leed/systeme-evaluation
- www.eiffelgres.eu/enterprise/certifications/LEED/
- www.environnement.brussels
- www.lexpressiondz.com
- www.matta.gov.dz
- www.nouveautourismeculturel.com
- www.openbuildings.com
- www.sunearthtools.com
- www.tiac-aitc.ca/francais/glossary.asp

Hotel

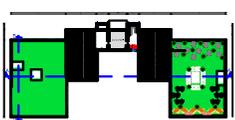
Echelle:1/200eme



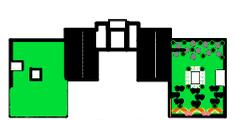
Plan R.D.C



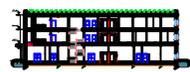
Plan 2eme etage



Plan de terrasse



Plan de toiture



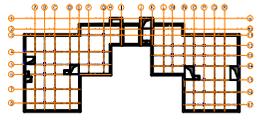
Coupe B-B
Echelle:1/100eme



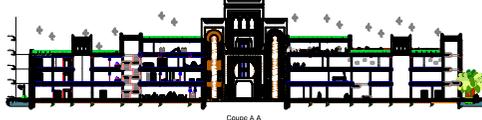
Plan 1er etage



Plan 3eme etage



Plan de structure



Coupe A-A
Echelle:1/100eme

Conception d'une residence touristique dans la ville nouvelle d'EL MENEAA

Bungalows

Echelle:1/100eme



Plan de RDC



F2



Plan de RDC



F3

Plan 1er etage



Coupe E-E



Plan de RDC



F4

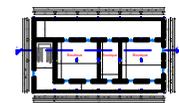
Plan 1er etage



Coupe D-D

Appartements

Echelle:1/100eme



Plan de RDC



Plan 1er et 2eme etage



Coupe F-F

Université Bleda 1
Institut d'architecture et d'urbanisme
Bleda, Algérie

Annexe01 : Le programme quantitatif et qualitatif de la résidence touristique

Hôtel :

Fonction	Espace	Surface (m²)
Accueil	-Hall -Salle d'attente -Réception -Sanitaire (H/F) Surface totale	70 20 40 9+9= 18 148
Gérer (administration)	-Bureau secrétaire -Bureau directeur -Salle de réunion -Bureau gérant (comptable) -Bureau de gestion -Bureau -Bureau -Bagagerie Surface totale	15 31 37 22 22 22 22 15 186
Contrôle (locaux techniques)	-Service de maintenance -local d'entrée -Contrôle de clim/chauffage Local/dégraissage/blanchisserie -poste d'incendie -Chaufferie -Lingerie + buanderie -Installations électriques Surface totale	30 40 30 33 30 30 32 30 255
Restauration	-Salle de consommation -Cafeteria -Salon de thé -khaima (traditionnel) Surface totale	400 155 180 250 985
Hébergement (hôtel)	Chambre simple 1lit x 10 ch -Chambre double 1 lit x 20 ch -Chambre double 2 lits x 16 ch -Suite 1 lit double x 3 Surface totale	28 x 10 = 280 32 x 19 = 608 21x 16 = 336 45x3= 135 1359
Service d'étage	-Office d'étage -Sanitaires (h / f) -Local technique et d'entretien -Stockage -Salon d'étage Surface totale	10 19 12 12 71 124/étage
Loisir	-Sauna+ hammam (Vestiaire sanitaires) -Salle de sport (muscultation et fitness+ Vestiaire sanitaires) -Salon de coiffure (h/f) -Infirmierie -coin de fumeurs	270 300 26 23 50

	-Garderie -Bureau de surveillance -Salle de prière -Salle de jeux -Piscine - Coin d'exposition -Terrain de tennis Surface totale	346 25 80 176 1000 93 400 2789
Echange	- Agence de voyage - Agence bancaire -Tabac et journaux - Boutique artisanal Surface total	25 40 27 26 118

Appart hôtel :

Fonction	Espace	Surface (m ²)
Services	- Boutiques Surface total	195 x 5 = 975 975
Hébergement	F2x2 2p F3x2 4p F4x2 6p Surface total	215x2 = 430 416x2 = 832 440x2 = 880 2142

Bungalow :

Fonction	Espace	Surface (m ²)
Hébergement	F2 2p F3 5p F4 8p Surface total	485x2 = 970 559/ niveau x2 = 2236 513/ niveau x2 = 2052 5258

Annexe02 : Le dossier graphique de la résidence touristique

Annexe03 : Les détails techniques

Annexe04 : Analyse thématique de la résidence touristique

Analyse thématique de la résidence touristique

Définition d'une résidence touristique

- Aux termes de *l'article D. 321-1 du code du tourisme Français*, la résidence de tourisme est un établissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ou plusieurs bâtiments d'habitation individuels ou collectifs regroupant, en un ensemble homogène, des locaux d'habitation meublés et des locaux à usage collectif. Les locaux d'habitation meublés sont proposés à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile, pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale;
- D'après la Loi Canadienne sur les établissements d'hébergement touristique, une résidence touristique est un établissements où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'auto cuisine.

Les critères d'une résidence touristiques:

D'après Jégouzo L, docteur en droit à l'université de Sorbonne, pour pouvoir l'appeler résidence touristique, elle doit:

- Etre un établissement commercial d'hébergement classé;
- Etre exploité de façon permanente ou saisonnière;
- Disposer d'un ensemble homogène de meublés de tourisme et de locaux à usage collectifs (la capacité minimale de 100 lits concerne uniquement les résidences de tourisme classée);
- Etre doté d'un minimum d'équipements et de services communs;
- Etre géré par une seule personne physique ou morale.

Composants d'une résidence touristique

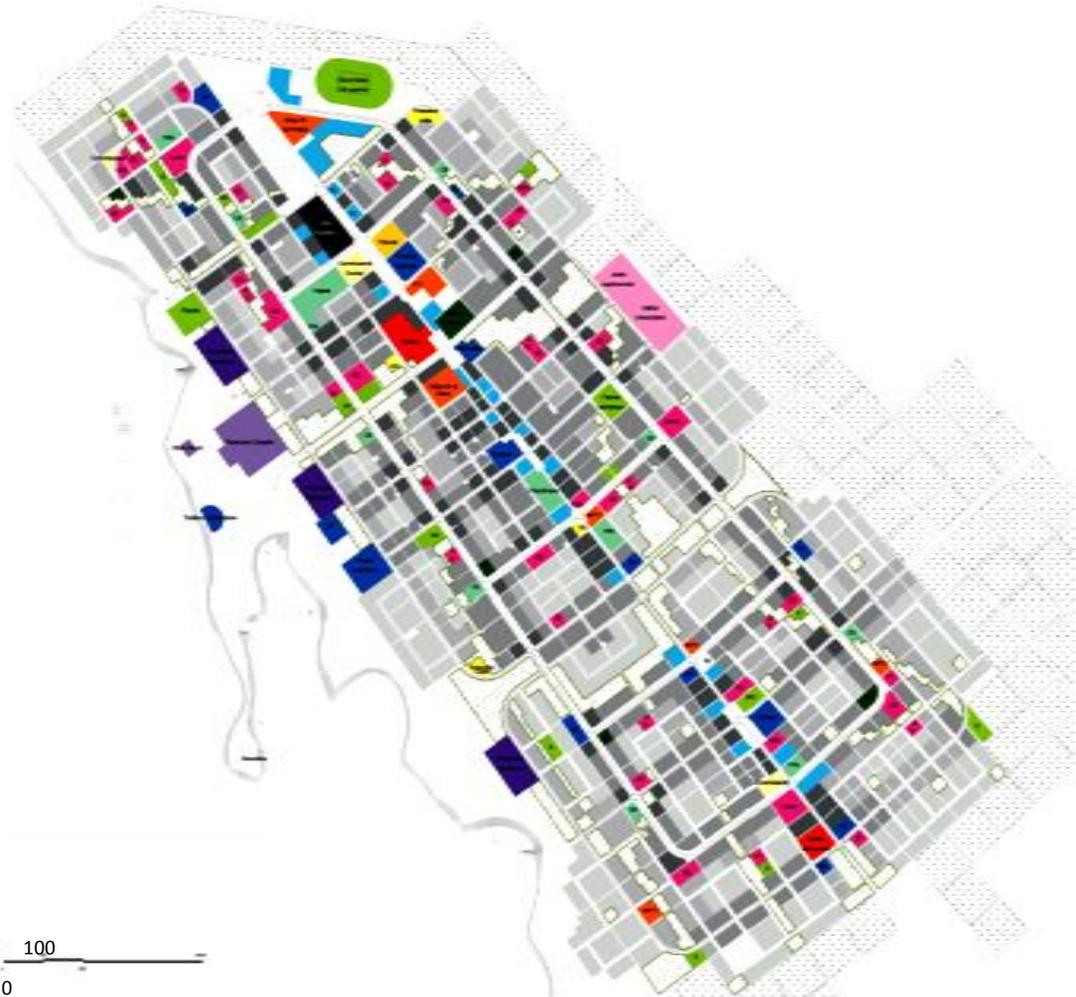
Selon le journal officiel Algérien une résidence touristique de 3* doit contenir:

- 100 lits au minimum;
- Parking;
- Local administratif;
- Salon de thé;

- Salle des fêtes;
- Boutiques;
- Aire de jeux;
- Installations sportives.

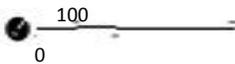
Annexe05 : Le plan d'occupation de sol

2: Le plan d'occupation de sol



Plan d'Occupation des Sols

- C : crèche
- CC : centre commercial
- CFR : centre de formation
- CP : centre de proximité
- CS : centre de santé
- E1 : école 1er/2ème cycle
- E3 : école 3ème cycle
- FRA : foyer pour personnes âgées
- J : jardin d'enfant
- M : mosquée
- MJ : maison des jeunes
- RFTI : resort FT
- SO : salle omnisport
- SP : salle polyvalente
- SU : stadié urbaine



- Grande ville
- Petit ville
- logement intermédiaire
- logement collectif
- Bureaux
- Commerces
- Commerces en RdC
- Mosquée
- Résidence touristique
- Expo
- Sport
- Espaces verts
- Scolaire
- Université
- Culturel
- Santé
- Administratif
- Protection civile
- Commissionariat
- Tribunal
- Transport
- Terrain agricole
- Terrain agricole et/ou aire pour le bétail

Annexe06 : Carte d'installation des réservoirs

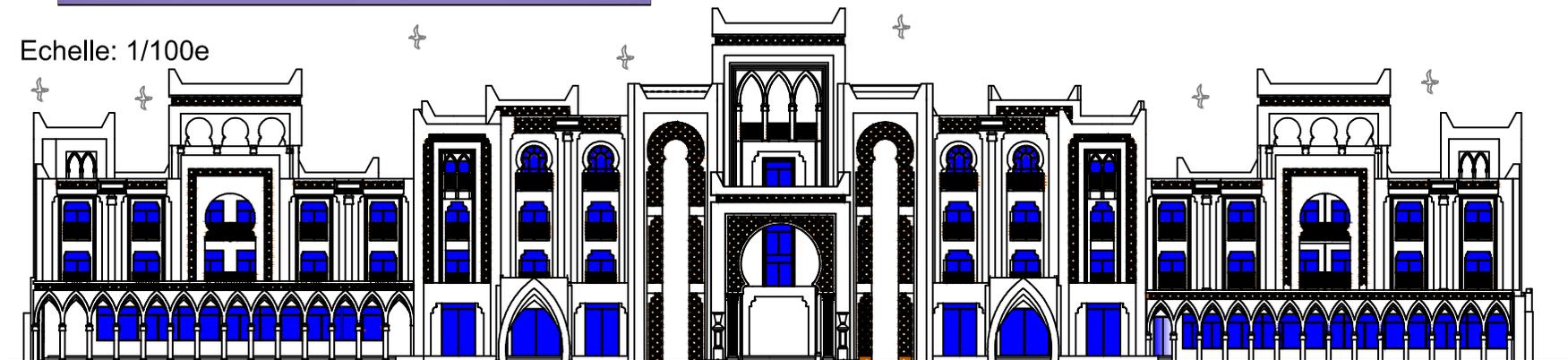
B.3: Carte d'installation des réservoirs



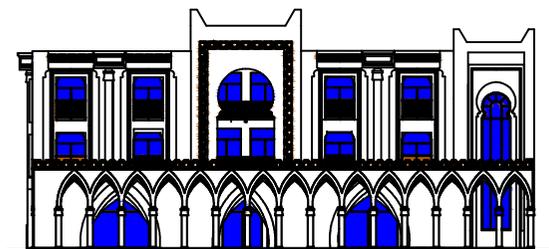
Les façades



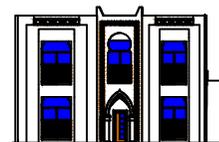
Echelle: 1/100e



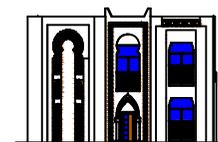
Façade principale Hôtel



Façade principale Appartements



Façade principale
bungalow F4



Façade principale
bungalow F3



Façade principale
bungalow F2

Université Blida 1
Institut d'architecture et d'urbanisme

Encadré par :
-Mlle Bouattou ASMA
-Mr Kadri HOCINE

Présenté par :
-Bouteldja SOUMAYA
- Mekki BATOUL

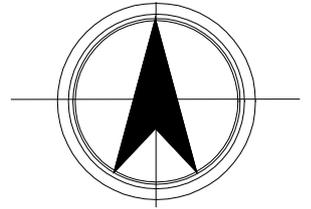
01

Plan de masse



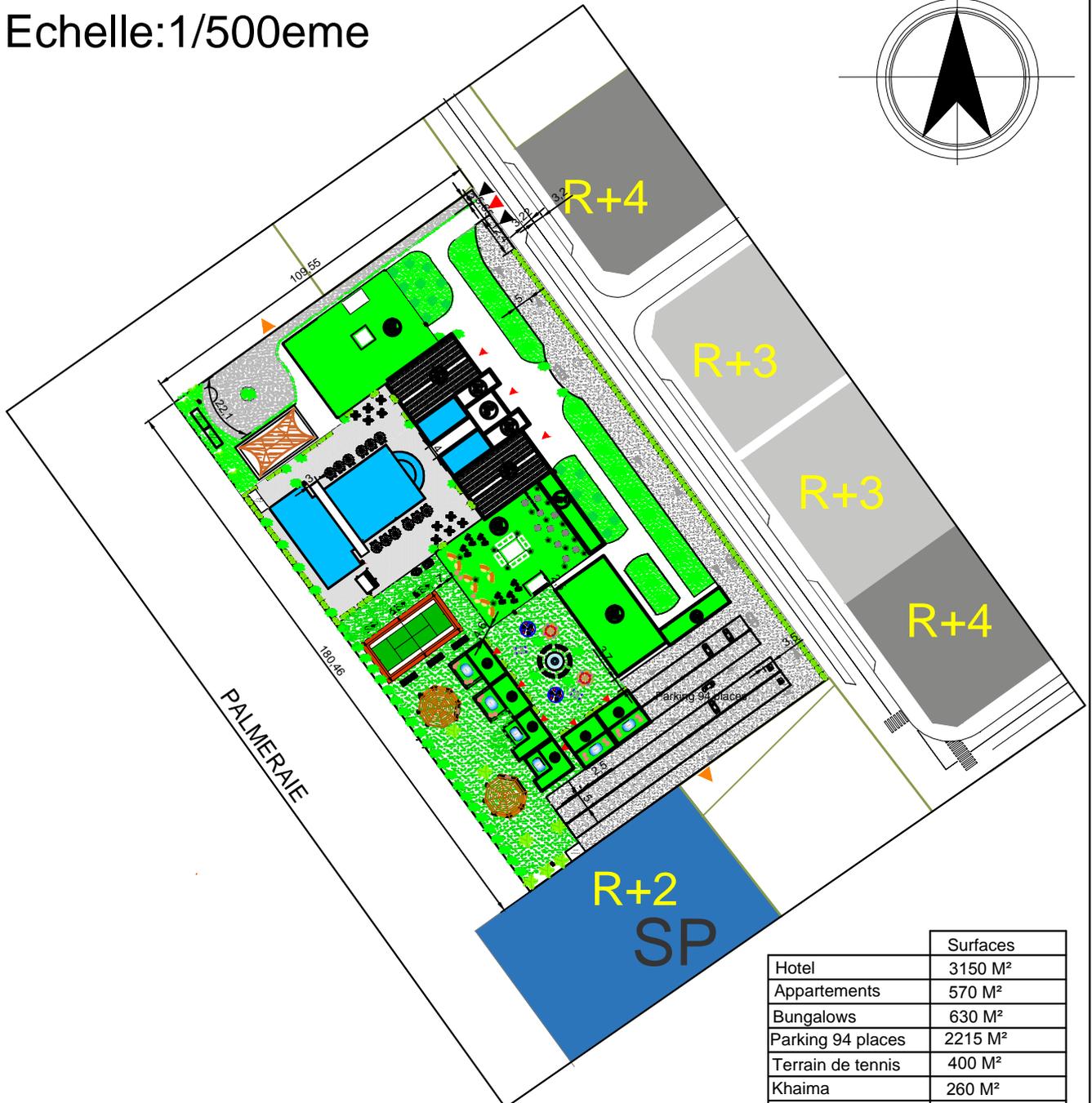
Echelle: 1/500eme

NORD



**M
A
S
T
E
R
2

H
A
B
I
T
A
T**



	Surfaces
Hotel	3150 M ²
Appartements	570 M ²
Bungalows	630 M ²
Parking 94 places	2215 M ²
Terrain de tennis	400 M ²
Khaima	260 M ²
Air de jeux	1010 M ²
Piscine	930 M ²

Université Blida 1
Institut d'architecture et d'urbanisme

Encadré par :
- Mlle Bouattou ASMA
- Mr Kadri HOCINE

Présenté par :
- Bouteldja SOUMAYA
- Mekki BATOUL

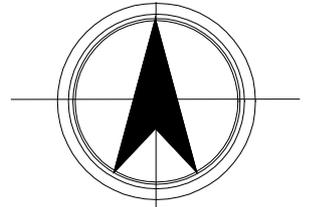
02

Plan de R.D.C



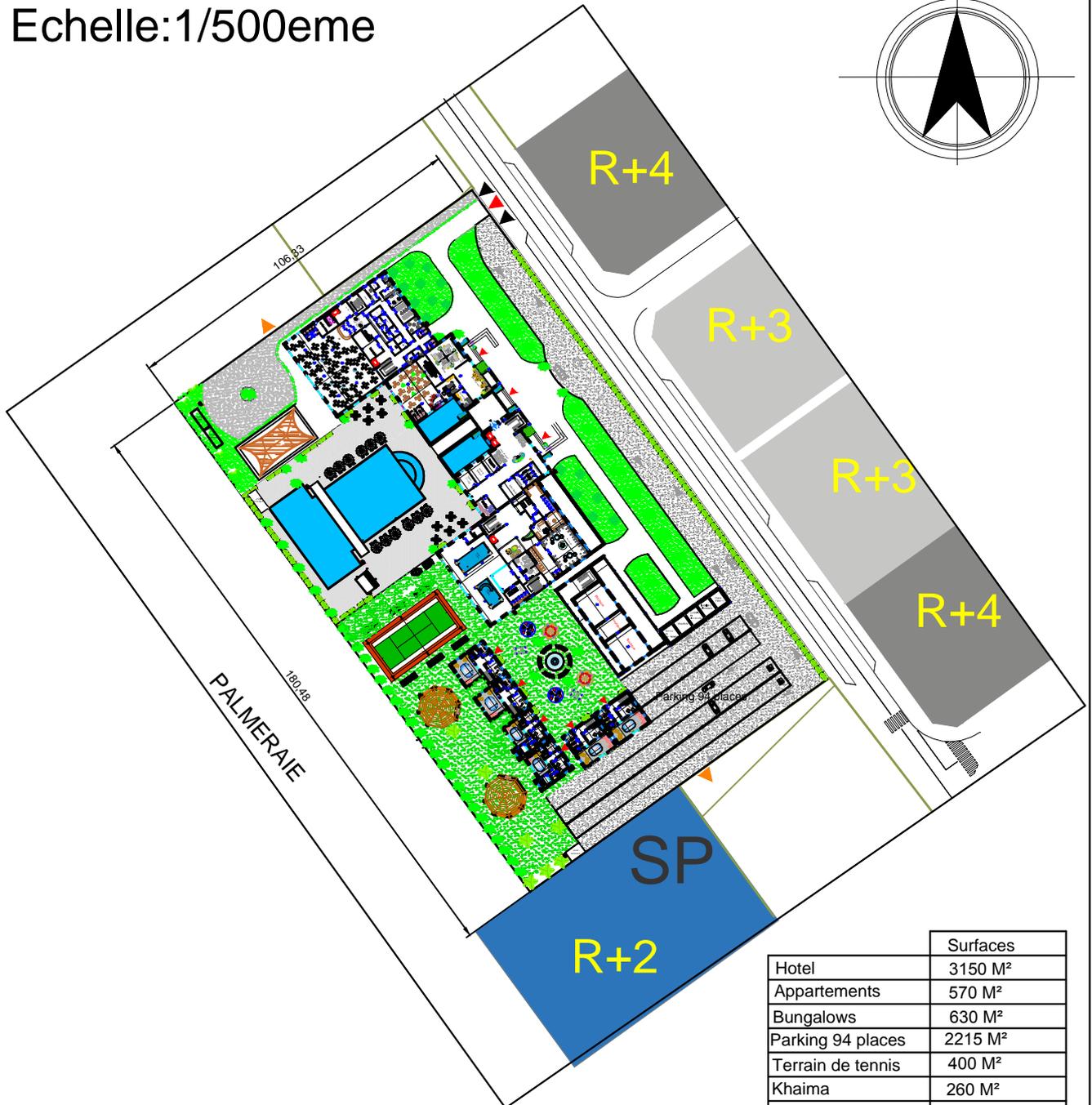
Echelle: 1/500eme

NORD



**M
A
S
T
E
R
2

H
A
B
I
T
A
T**



	Surfaces
Hotel	3150 M ²
Appartements	570 M ²
Bungalows	630 M ²
Parking 94 places	2215 M ²
Terrain de tennis	400 M ²
Khaima	260 M ²
Air de jeux	1010 M ²
Piscine	142 M ²

Université Blida 1
Institut d'architecture et d'urbanisme

Encadré par :
- Mlle Bouattou ASMA
- Mr Kadri HOCINE

Présenté par :
- Bouteldja SOUMAYA
- Mekki BATOUL



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، مراسيم
قرارات وآراء، مقررات، منشور، إعلانات وبلغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION: SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE 7,9 et 13 Av. A. Benbarek-ALGER Tél: 65.18.15 à 17 - C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1070,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE**DÉCRETS**

Décret exécutif n° 2000-130 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant les normes et les conditions de classement en catégories des établissements hôteliers.....	3
Décret exécutif n° 2000-131 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant la composition et le fonctionnement de la commission compétente chargée de l'étude des plans de projets hôteliers.....	40
Décret exécutif n° 2000-132 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant les modalités et les conditions de l'agrément de gérant d'établissement hôtelier.....	40
Décret exécutif n° 2000-133 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant les conditions et modalités d'établissement de la note statistique des établissements hôteliers.....	41
Décret exécutif n° 2000-134 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 déterminant le panneau afférent à la catégorie des établissements hôteliers.....	47

DECRETS

Décret exécutif n° 2000-130 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant les normes et les conditions de classement en catégories des établissements hôteliers.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre du tourisme et de l'artisanat,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 99-01 du 19 Ramadhan 1419 correspondant au 6 janvier 1999 fixant les règles relatives à l'hôtellerie ;

Vu le décret présidentiel n° 99-299 du 15 Ramadhan 1420 correspondant au 23 décembre 1999 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 2000-46 du 25 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 1er mars 2000 définissant les établissements hôteliers et fixant leur organisation, leur fonctionnement ainsi que les modalités de leur exploitation ;

Décète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 54 de la loi n° 99-01 du 19 Ramadhan 1419 correspondant au 6 janvier 1999, susvisée, le présent décret a pour objet de fixer les normes et les conditions de classement en catégories des établissements hôteliers.

Art. 2. — Les établissements hôteliers, tels que définis par les dispositions du décret exécutif n° 2000-46 du 25 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 1er mars 2000, susvisé, doivent faire l'objet de classement en catégories conformément à des normes telles qu'annexées au présent décret.

Art. 3. — Les demandes de classement des établissements hôteliers doivent être adressées, selon le cas, au ministre chargé du tourisme ou au wali territorialement compétent.

Elles doivent être accompagnées des documents suivants :

- les photographies des lieux ;
- les copies conformes des plans de projets hôteliers, approuvés par la commission compétente chargée de l'étude des plans de projets hôteliers ;
- une copie conforme de l'autorisation d'exploitation ;
- une copie conforme du certificat de conformité aux règles d'hygiène et de salubrité publique, délivré par les services de la santé ;
- une copie conforme du certificat de conformité aux règles de sécurité et de lutte contre l'incendie, délivré par les services de la protection civile ;
- l'état nominatif du personnel d'exploitation avec ses diplômes, ses qualifications et expériences professionnelles.

Art. 4. — Il est créé auprès du ministre chargé du tourisme, une commission nationale de classement en catégories des établissements hôteliers, ci-après désignée "commission nationale" composée comme suit :

- le directeur chargé des activités hôtelières au ministère chargé du tourisme, président ;
- le représentant du ministre chargé du commerce ;
- le représentant du ministre chargé de l'intérieur (direction générale de la protection civile) ;
- le représentant du ministre chargé de la santé ;
- le directeur général de l'établissement national des études touristiques (ENET) ;
- le représentant de la fédération nationale de l'hôtellerie et de la restauration.

Le secrétariat de la commission nationale est assuré par les services de la direction chargée des activités hôtelières au ministère chargé du tourisme.

La commission nationale peut, si elle le juge utile, faire appel, à titre consultatif, à toute personne qui, par ses connaissances techniques ou son expérience, est en mesure de l'éclairer dans ses délibérations.

Art. 5. — Après avis de la commission nationale, le ministre chargé du tourisme prononce, par arrêté, le classement en catégories des établissements hôteliers suivants :

- les hôtels : les catégories "2, 3, 4 et 5 étoiles" ;
- les villages de vacances : la catégorie "3 étoiles" ;
- les résidences touristiques : la catégorie "3 étoiles" ;
- les terrains de camping : la catégorie "3 étoiles".

Art. 6. — Il est créé auprès du wali, une commission de wilaya de classement en catégories des établissements hôteliers, ci-après désignée "commission de wilaya" composée comme suit :

- le directeur du tourisme de wilaya ou le chef d'inspection de tourisme de wilaya, selon le cas, président;
- le directeur du commerce de wilaya ;
- le directeur de la réglementation et des affaires générales de wilaya ;
- le directeur de la protection civile de wilaya ;
- le directeur de la santé de wilaya ;
- le représentant du directeur général de l'établissement national des études touristiques ;
- le représentant de la fédération nationale de l'hôtellerie et de la restauration.

Art. 7. — Après avis de la commission de wilaya, le wali territorialement compétent prononce, par arrêté, le classement en catégories des établissements hôteliers suivants :

- les hôtels : les catégories "sans étoiles et 1 étoile" ;
- les villages de vacances : les catégories "1 et 2 étoiles" ;
- les résidences touristiques : les catégories "1 et 2 étoiles" ;
- les terrains de camping : les catégories "1 et 2 étoiles" ;

- les motels ou relais : les catégories "1 et 2 étoiles" ;
- les auberges : les catégories "1 et 2 étoiles" ;
- les chalets : les catégories "1 et 2 étoiles" ;
- les pensions : la catégorie unique ;
- les meublés du tourisme : la catégorie unique ;
- les gîtes d'étape : la catégorie unique.

Le secrétariat de la commission de wilaya est assuré par les services de la direction du tourisme de wilaya ou de l'inspection du tourisme de wilaya.

La commission de wilaya peut, si elle le juge utile, faire appel, à titre consultatif, à toute personne qui, par ses connaissances techniques ou son expérience, est en mesure de l'éclairer dans ses délibérations.

Art. 8. — Les règlements intérieurs-type de la commission nationale et des commissions de wilaya sont fixés par arrêté du ministre chargé du tourisme.

Art. 9. — La commission nationale et les commissions de wilaya sont chargées de donner un avis sur :

- la conformité des demandes de classement des établissements hôteliers aux normes correspondantes ;
- le reclassement dans une catégorie supérieure ou le déclassement dans une catégorie inférieure des établissements hôteliers.

Art. 10. — Dans le délai de quarante cinq (45) jours à compter de leur saisine, les commissions créées ci-dessus donnent leur avis sur la base :

- du dossier technique de l'établissement hôtelier, préparé par leurs secrétariats respectifs ;
- du rapport d'inspection effectuée par les services compétents du ministère chargé du tourisme ;
- des documents justificatifs prévus à l'article 3 ci-dessus.

Art. 11. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000.

Ahmed BENBITOUR.

ANNEXE

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS

CATEGORIES RUBRIQUES	SANS ETOILES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES	4 ETOILES	5 ETOILES
1 - Conditions générales	Etablissement caractérisé par un minimum d'ameublement et d'installations ainsi qu'un bon état d'entretien et un bon comportement de son personnel	Etablissement caractérisé par un ameublement et des installations de qualité moyenne acceptable ainsi qu'un bon état d'entretien et un bon comportement de son personnel	Etablissement caractérisé par un ameublement et des installations de qualité ainsi qu'un bon état d'entretien et un bon comportement de son personnel	Etablissement caractérisé par un ameublement et des installations de bonne qualité ainsi qu'un parfait état d'entretien et un bon comportement de son personnel	Etablissement caractérisé par un ameublement et des installations de très bonne qualité ainsi qu'un parfait état d'entretien et un comportement irréprochable de son personnel	Etablissement caractérisé par un ameublement et des installations d'excellente qualité ainsi qu'un parfait état d'entretien et un comportement irréprochable de son personnel
2 - Nombre de chambres au minimum :	10	10	10	10	10	10
3 - Entrée de l'hôtel :	Entrée de la clientèle indépendante Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit	Entrée de la clientèle indépendante Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit	Entrée de la clientèle indépendante Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit	Entrée de la clientèle indépendante Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit	Entrée de la clientèle indépendante Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit	Entrée de la clientèle indépendante Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit
4 - Garage/Parking				Emplacements en rapport avec la capacité de l'hôtel	Emplacements en rapport avec la capacité de l'hôtel	Emplacements en rapport avec la capacité de l'hôtel

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	SANS ETOILES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES	4 ETOILES	5 ETOILES
5. - Espaces communs : 5.1. - Hall de réception	Entrée avec comptoir de réception + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers	Hall d'entrée avec comptoir de réception + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers	Hall de réception avec sièges d'une superficie de 1 m ² par chambre (d'au moins 20 m ² et un maximum exigible de 40 m ²) comprenant : un service de réception + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers	Hall d'accueil avec salons (fauteuils + tables basses) de bon confort, d'une superficie de 1 m ² par chambre (d'au moins 20 m ² et un maximum exigible de 80 m ²) et comprenant : un service de réception + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers + fax + musique d'ambiance + décoration adaptée	Hall d'accueil avec salons (fauteuils + tables basses) de très bon confort, d'une superficie de 1 m ² par chambre (d'au moins 20 m ² et un maximum exigible de 120 m ²) et comprenant : réception + conciergerie + caisse + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers + fax + musique d'ambiance + décoration adaptée	Hall d'accueil avec salons (fauteuils + tables basses) d'excellent confort, d'une superficie de 1 m ² par chambre (d'au moins 20 m ² et un maximum exigible de 160 m ²) et comprenant : réception + conciergerie + caisse + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers + fax + musique d'ambiance + décoration adaptée
5.2. - Restaurant		Une salle pour petits déjeuners de surface en rapport avec la capacité de l'hôtel	Une salle pour petits déjeuners de surface en rapport avec la capacité de l'hôtel	1 restaurant de bon confort	1 restaurant de très bon confort	1 ou plusieurs restaurants d'excellent confort
5.3. - Salon de thé/Cafétéria				De bon confort	De très bon confort	D'excellent confort
5.4. - Bar					De très bon confort	D'excellent confort
5.5. - Salle de banquets/Salle de conférences					Salle de banquets / conférences	Salles de banquets / Salle de conférences disposant d'équipements et de services pour conférences

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	SANS ETOILES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES	4 ETOILES	5 ETOILES
5.6 - Boutiques	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques Boutiques pour vente de tabac, journaux, cartes postales, produits d'artisanat et produits de toilette	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques Boutiques pour vente de tabac, journaux, cartes postales, produits d'artisanat et produits de toilette	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques Boutiques pour vente de tabac, journaux, cartes postales, produits d'artisanat et produits de toilette Salons de coiffure hommes et dames
5.7 - Toilettes communes	WC publics séparés pour hommes et dames Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec disponibilité d'eau et papier hygiénique + lave-mains + corbeille à déchets + urinoirs	WC publics séparés pour hommes et dames Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets + urinoirs	WC publics séparés pour hommes et dames Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets + urinoirs	WC publics séparés pour hommes et dames Installations sanitaires de bonne qualité et en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets + urinoirs	WC publics séparés pour hommes et dames Installations sanitaires de très bonne qualité et en parfait état de propreté et de fonctionnement avec eau courante chaude et froide et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets + urinoirs	WC publics séparés pour hommes et dames Installations sanitaires d'excellente qualité et en parfait état de propreté et de fonctionnement avec eau courante chaude et froide et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets + urinoirs

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS (suite)

RUBRIQUES \ CATEGORIES	SANS ETOILES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES	4 ETOILES	5 ETOILES
5.8. - Ascenseurs	A partir du 3ème étage	A partir du 2ème étage : 1 ou plusieurs ascenseurs réservés pour la clientèle Monte-charge ou ascenseur de service	A partir du 1er étage : 1 ou plusieurs ascenseurs réservés pour la clientèle Monte-charge ou ascenseur de service			
5.9. - Couloirs	Eclairés en permanence Largeur minimale 1,40 m	Eclairés en permanence Largeur minimale 1,60 m Couverts de tapis ou moquette ou matériaux insonorisés	Eclairés en permanence Largeur minimale 1,80 m Couverts de tapis ou moquette ou matériaux insonorisés			
5.10. - Sports/Divertissements					Discothèque + Piscine	Dancing/Discothèque + piscine + autres installations sportives
5.11. - Climatisation des locaux communs	Chauffage + ventilation	Chauffage + ventilation	Chauffage + ventilation	Climatisation (chaude et froide)	Climatisation (chaude et froide)	Climatisation (chaude et froide)

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	SANS ETOILES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES	4 ETOILES	5 ETOILES
6. - Normes requises pour les chambres :						
6.1. - Surfaces minimales : (à l'exclusion des sanitaires et des balcons) * Chambre à 2 personnes : (à 2 lits individuels ou à grand lit)	8 m ²	10 m ²	11 m ²	13 m ²	14 m ²	15 m ²
6.2. - Mobilier et équipements	Mobilier en bon état avec : lit individuel (100cm x 200 cm) ou grand lit (200cm x 200 cm) + armoire/ penderie avec cintres, corbeille à papier	Mobilier en bon état avec : lit individuel (100cm x 200 cm) ou grand lit (200cm x 200 cm) + 1 table de chevet avec luminaire par occupant + armoire/penderie avec cintres + corbeille à papier + cendrier	Mobilier en bon état avec : lit individuel (100cm x 200 cm) ou grand lit (200cm x 200 cm) + 1 descente de lit par occupant + 1 table de chevet avec luminaire par occupant + 1 table + 1 chaise par occupant + armoire/penderie avec cintres + corbeille à papier + cendrier + téléphone	Mobilier de bonne qualité avec : lit individuel (100cm x 200 cm) ou grand lit (200cm x 200 cm) + descente de lit à défaut de moquette + 1 table de chevet avec luminaire par occupant + armoire/penderie avec cintres + coiffeuse /secrétaire avec chaise et abat-jour + 1 fauteuil par occupant + 1 table basse + corbeille à papier + cendrier + téléphone + téléviseur + réfri- gérateur mini-bar + décoration adaptée	Mobilier de très bonne qualité avec : lit individuel (100cm x 200 cm) ou grand lit (200cm x 200 cm) + moquette ou tapis au sol + 1 table de chevet avec lumi- naire par occupant + armoire/penderie avec cintres + coiffeuse/secrétaire avec chaise et abat-jour + 1 fauteuil par occupant + 1 table basse + 1 porte bagages + 1 miroir + corbeille à papier + cendriers + téléphone + télé- viseur + réfrigérateur mini-bar + décoration adaptée	Mobilier d'excellente qualité avec : lit individuel (100cm x 200 cm) ou grand lit (200cm x 200 cm) + moquette ou tapis au sol + 1 table de chevet avec luminaire par occupant + armoire/penderie avec cintres + coiffeuse/ secrétaire avec chaise et abat-jour + 1 fauteuil par occupant + 1 table basse + 1 porte bagages + miroir + corbeille à papier + cendriers + télé- phone + téléviseur + réfrigérateur mini-bar + décoration adaptée

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	SANS ETOILES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES	4 ETOILES	5 ETOILES
6.6. - Fenêtres	Occultation extérieure ou intérieure	Occultation extérieure ou intérieure	Occultation extérieure ou intérieure	Occultation extérieure ou intérieure	Occultation extérieure ou intérieure	Occultation extérieure ou intérieure
6.7. - Linge	Qualité acceptable	Qualité acceptable	Qualité moyenne	Bonne qualité	Très bonne qualité	Excellente qualité
* Quantité en circulation et en stock par lit :						
Draps	6	6	6	6	8	8
Taies d'oreillers	3	3	3	3	4	4
Couvertures	2	2	2	2	2	2
Couvre lit	—	—	—	2	2	2
Serviettes de toilette	3	3	3	3	4	4
Serviettes de bain	—	3	3	3	4	4
Serviettes nid d'abeille	—	—	—	3	4	4
Descentes de bain	—	—	—	2	2	2
* Changement des draps et taies d'oreillers :	Après chaque départ de client ou 1 fois par semaine pour le même client	Après chaque départ de client ou tous les 3 jours pour le même client	Après chaque départ de client ou tous les 3 jours pour le même client	Après chaque départ de client ou tous les 2 jours pour le même client	Après chaque départ de client ou tous les 2 jours pour le même client	Chaque jour

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS (suite)

RUBRIQUES \ CATEGORIES	SANS ETOILES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES	4 ETOILES	5 ETOILES
6.3 - Installations sanitaires	<p>Toutes les chambres doivent être dotées au minimum d'un lavabo + WC,</p> <p>2 douches communes, séparées hommes et dames toutes les 10 chambres ne possédant pas de douche privée, avec un minimum de 2 douches par étage</p> <p>Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide et papier hygiénique + savon</p>	<p>Toutes les chambres doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + WC), d'une surface minimale de 3 m²</p> <p>Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide et papier hygiénique + miroir et luminaire au-dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique, savon, shampooing</p>	<p>Toutes les chambres doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + WC), d'une surface minimale de 3,5m²</p> <p>Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide et papier hygiénique + miroir et luminaire au-dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique, savon, shampooing</p>	<p>Toutes les chambres doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + WC), d'une surface minimale de 4 m²</p> <p>Installations sanitaires de bonne qualité et en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide et papier hygiénique + miroir et luminaire au-dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique, savon, shampooing</p>	<p>Toutes les chambres doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire + WC), d'une surface minimale de 4,5 m²</p> <p>Installations sanitaires de très bonne qualité et en parfait état de propreté et de fonctionnement avec eau courante chaude et froide et papier hygiénique + miroir et luminaire au-dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique, produits d'accueil</p>	<p>Toutes les chambres doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire + WC séparé), d'une surface minimale de 6 m²</p> <p>Installations sanitaires d'excellente qualité et en parfait état de propreté et de fonctionnement avec eau courante chaude et froide et papier hygiénique + miroir et luminaire au-dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique, produit d'accueil + sèche-cheveux + téléphone</p>
6.4 - Suites/Appartements					Au minimum : 5 % de la totalité des chambres	Au minimum : 10 % de la totalité des chambres
6.5 - Climatisation	Chauffage + Ventilation	Chauffage + Ventilation	Chauffage + Ventilation	Climatisation (chaude et froide)	Climatisation (chaude et froide)	Climatisation (chaude et froide)

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	SANS ETOILES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES	4 ETOILES	5 ETOILES
* Changement du linge sanitaire :	Après chaque départ de client ou tous les 3 jours pour le même client	Après chaque départ de client ou tous les 2 jours pour le même client	Après chaque départ de client ou tous les 2 jours pour le même client	Chaque jour	Chaque jour	Après chaque utilisation
6.8. - Documentation dans les chambres	Règlement intérieur Instructions de secours	Règlement intérieur Instructions de secours	Règlement intérieur Instructions de secours Guide téléphonique	Règlement intérieur Instructions de secours Guide téléphonique Liste et tarifs des prestations Pancarte "ne pas déranger"	Règlement intérieur Instructions de secours Guide téléphonique Liste et tarifs des prestations Papier à lettres Pancarte "ne pas déranger"	Règlement intérieur Instructions de secours Guide téléphonique Liste et tarifs des prestations Papier à lettres Pancarte "ne pas déranger"
7. - Services : 7.1. - Service petit-déjeuner		Oui : servi en salle	Oui : servi en salle	Oui : servi en salle et/ou dans les chambres	Oui : servi en salle et dans les chambres	Oui : servi en salle et dans les chambres
7.2. - Service dans les chambres (Room service)					Service permanent	Service permanent
7.3. - Service de réception	Service permanent 24 h / 24 h	Service permanent 24 h / 24 h	Service permanent 24 h / 24 h	Service permanent 24 h / 24 h Personnel de réception parlant la langue arabe + l'anglais et le français au moins Porteurs	Service permanent 24 h / 24 h Personnel de réception parlant la langue arabe + l'anglais et le français au moins Porteurs + portiers	Service permanent 24 h / 24 h Personnel de réception parlant la langue arabe + l'anglais et le français au moins Porteurs + portiers

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	SANS ETOILES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES	4 ETOILES	5 ETOILES
7.4. - Service coffre-fort	Coffre-fort	Coffre-fort	Coffre-fort	Coffre-fort	Service Coffre-fort clients	Service Coffre-fort clients
7.5. - Change de monnaie étrangère			Service change	Service change	Service change	Service change
7.6. - Service secrétariat				Service secrétariat	Service secrétariat	"Business center"
7.7. - Service touristique				Informations sur transports, voyages et divertissements	Informations sur transports, voyages et divertissements	Informations sur transports, voyages et divertissements
7.8. - Blanchisserie/Nettoyage à sec/Repassage				Service clients	Service clients	Service clients
7.9. - Téléphone			Téléphone dans toutes les chambres et salles communes	Téléphone dans toutes les chambres et salles communes	Téléphone dans toutes les chambres et salles communes	Téléphone avec réseaux dans toutes les chambres Téléphone dans toutes les salles communes

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	SANS ETOILES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES	4 ETOILES	5 ETOILES
<p>8. - Personnel :</p> <p>8.1. - Directeur</p>	<p>Au minimum : diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent, ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme, ou titre étranger équivalent + 2 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme, ou titre étranger équivalent + 5 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 2 années en qualité de cadre, ou justifier d'une expérience de 5 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme</p>	<p>Au minimum : diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme, ou titre étranger équivalent, ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 3 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme dont 1 année en qualité de cadre, ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme, ou titre étranger équivalent + 6 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 3 années en qualité de cadre, ou justifier d'une expérience de 5 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme</p>	<p>Au minimum : ou diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 1 année d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 5 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 2 années en qualité de cadre, ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme, ou titre étranger équivalent + 8 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 5 années en qualité de cadre, ou justifier d'une expérience de 6 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme</p>	<p>Au minimum : ou diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme, ou titre étranger équivalent, + 3 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 6 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 3 années en qualité de cadre ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 10 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 8 années en qualité de cadre, ou justifier d'une expérience de 8 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme</p>	<p>Au minimum : diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme, ou titre étranger équivalent, + 4 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 8 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 5 années en qualité de cadre, ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 12 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 9 années en qualité de cadre, ou justifier d'une expérience de 9 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme</p>	<p>Au minimum : diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 5 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 10 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 8 années en qualité de cadre, ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 15 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 10 années en qualité de cadre, ou justifier d'une expérience de 10 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme</p>

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	SANS ETOILES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES	4 ETOILES	5 ETOILES
8.2. - Personnel d'exploitation *	Qualifié	Qualifié	Qualifié	Qualifié	Qualifié	Qualifié
8.3. - Tenue	Tenue uniforme pour le personnel d'exploitation	Tenue uniforme pour le personnel d'exploitation	Tenue uniforme pour le personnel d'exploitation	Tenue uniforme pour le personnel d'exploitation	Tenue uniforme pour le personnel d'exploitation + identification	Tenue uniforme pour le personnel d'exploitation + identification
8.4. - Sanitaires	Installations sanitaires et vestiaires indépendants et appropriés pour le personnel	Installations sanitaires et vestiaires indépendants et appropriés pour le personnel	Installations sanitaires et vestiaires indépendants et appropriés pour le personnel	Installations sanitaires et vestiaires indépendants et appropriés pour le personnel	Installations sanitaires et vestiaires indépendants et appropriés pour le personnel	Installations sanitaires et vestiaires indépendants et appropriés pour le personnel
9. - DIVERS :						
9.1. - Service médical	Boîte à pharmacie	Boîte à pharmacie	Boîte à pharmacie	Boîte à pharmacie	Infirmierie	Infirmierie avec médecin
9.2. - Groupe électrogène de secours	Eclairage des chambres et des couloirs	Eclairage des chambres et des couloirs	Eclairage des chambres et des couloirs	Alimentation électrique générale	Alimentation électrique générale	Alimentation électrique générale
9.3. - Réserve d'eau	Oui, en rapport avec capacité de l'hôtel	Oui, en rapport avec capacité de l'hôtel	Oui, en rapport avec capacité de l'hôtel	Oui, en rapport avec capacité de l'hôtel	Oui, en rapport avec capacité de l'hôtel	Oui, en rapport avec capacité de l'hôtel

* Par "personnel d'exploitation" s'entend tout le personnel en contact avec la clientèle ainsi que le personnel de cuisine, le cas échéant.

2. - NORMES DE CLASSEMENT DES VILLAGES DE VACANCES

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES
1. - Conditions générales	Etablissement caractérisé par un ameublement et des installations de qualité acceptable ainsi qu'un bon état d'entretien et un bon comportement de son personnel	Etablissement caractérisé par un ameublement et des installations de bonne qualité ainsi qu'un bon état d'entretien et un bon comportement de son personnel	Etablissement caractérisé par un ameublement et des installations de très bonne qualité ainsi qu'un bon état d'entretien et un bon comportement de son personnel
2. - Espaces verts	Au minimum : 15 % de la superficie totale de l'établissement	Au minimum : 15 % de la superficie totale de l'établissement	Au minimum : 15 % de la superficie totale de l'établissement
3. - Entrée du village	Entrée de la clientèle indépendante Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit	Entrée de la clientèle indépendante Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit	Entrée de la clientèle indépendante Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit
4. - Garage/Parking	Gardé avec 1 emplacement par 4 unités d'hébergement + parking autocars	Gardé avec 1 emplacement par 3 unités d'hébergement + parking autocars	Gardé avec 1 emplacement par 2 unités d'hébergement + parking autocars
5. - Espaces communs: 5.1. - Local administratif et de réception	Hall avec comptoir de réception + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers	Hall de réception avec sièges d'une superficie de 1 m ² par chambre (d'au moins 20 m ² et un maximum exigible de 40 m ²) et comprenant un service de réception + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers	Hall d'accueil avec salons (fauteuils + tables basses) de bon confort, d'une superficie de 1 m ² par chambre (d'au moins 20 m ² et un maximum exigible de 80 m ²) et comprenant un service de réception + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers + fax + musique d'ambiance + décoration adaptée
5.2. - Restaurant	Au moins : restauration rapide (vente de sandwiches, gâteaux et boissons)	1 ou plusieurs restaurants de bon confort	1 ou plusieurs restaurants de très bon confort
5.3. - Salon de thé/caféteria	De confort acceptable	De bon confort	De très bon confort
5.4. - Bar			Facultatif

2. - NORMES DE CLASSEMENT DES VILLAGES DE VACANCES (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES
5.5. - Salle des conférences	Salle des conférences disposant d'équipements adéquats	Salle des conférences disposant d'équipements adéquats	Salle des conférences disposant d'équipements adéquats
5.6. - Boutiques	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques Centre commercial	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques Centre commercial	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques Centre commercial avec plusieurs boutiques dont salons de coiffure pour hommes et dames
5.7. - Toilettes communes	W.C. publics séparés pour hommes et dames Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide, et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets + urinoirs	W.C. publics séparés pour hommes et dames Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide, et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets + urinoirs	W.C. publics séparés pour hommes et dames Installations sanitaires de bonne qualité et en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide, et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets + urinoirs
5.8. - Ascenseurs	A partir du 3ème étage	A partir du 3ème étage	A partir du 3ème étage
5.9. - Couloirs / Passages	Eclairés en permanence Largeur minimale 1,40 m	Eclairés en permanence Largeur minimale 1,40 m	Eclairés en permanence Largeur minimale 1,40 m
5.10. - Divertissements / Sports	Bibliothèque Salle d'animation // discothèque / Jardins Aires de jeux pour enfants	Bibliothèque Salle d'animation // discothèque / Jardins Aires de jeux pour enfants Terrains de sports	Bibliothèque Salle d'animation // discothèque / Jardins Aires de jeux pour enfants Terrains de sports Installations sportives Piscine Equipements audiovisuels
5.11. - Climatisation des locaux communs	Chauffage + Ventilation	Chauffage + Ventillation	Climatisation (chaude et froide)
5.12. - Garderie d'enfants	Garderie avec installations adéquates et personnel qualifié	Garderie avec installations adéquates et personnel qualifié	Garderie avec installations adéquates et personnel qualifié

2. - NORMES DE CLASSEMENT DES VILLAGES DE VACANCES (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES
<p>6. - Normes requises pour les unités d'hébergement :</p> <p>6.1. - Surfaces habitables minimales :</p> <p>(à l'exclusion des sanitaires et des balcons)</p> <p>* Logement pour deux (2) personnes</p> <p>* Logement pour trois (3) et quatre (4) personnes</p> <p>* Logement pour cinq (5) et six (6) personnes</p> <p>* Logement pour sept (7) et huit (8) personnes</p> <p>* Surface supplémentaire pour cuisine individuelle</p>	<p>10 m²</p> <p>15 m²</p> <p>20 m²</p> <p>25 m²</p> <p>3 m²</p>	<p>11 m²</p> <p>16 m²</p> <p>21 m²</p> <p>26 m²</p> <p>3 m²</p>	<p>13 m²</p> <p>19 m²</p> <p>25 m²</p> <p>31 m²</p> <p>3 m²</p>
<p>6.2. - Mobilier et équipements des unités d'habitation</p>	<p>Mobilier en bon état avec lit individuel (100 cm x 200 cm) ou grand lit (200 cm x 200 cm) + 1 table de chevet avec luminaire par occupant + armoire/penderie avec cintres + 1 table + 1 chaise par occupant + corbeille à papier + cendrier</p>	<p>Mobilier en bon état avec lit individuel (100 cm x 200 cm) ou grand lit (200 cm x 200 cm) + 1 descente de lit par occupant + 1 table de chevet avec luminaire par occupant + 1 table + 1 chaise par occupant + armoire/penderie avec cintres + corbeille à papier + cendrier + téléphone</p>	<p>Mobilier de bonne qualité avec lit individuel (100 cm x 200 cm) ou grand lit (200 cm x 200 cm) + descentes de lit à défaut de moquette + 1 table de chevet avec luminaire par occupant + armoire/penderie avec cintres + coiffeuse / secrétaire avec chaise et abat-jour + 1 table + 1 chaise par occupant + corbeille à papier + cendrier + téléphone + téléviseur + décoration adaptée</p>
<p>6.3. - Equipements des cuisines</p>	<p>Installations en bon état de propreté et de fonctionnement, comprenant : évier avec robinet mélangeur, cuisinière, réfrigérateur, plan de travail, placards, hotte ou ventilation, vaisselle et ustensiles en nombre suffisant</p>	<p>Installations en bon état de propreté et de fonctionnement, comprenant : évier avec robinet mélangeur, cuisinière, réfrigérateur, plan de travail, placards, hotte ou ventilation, vaisselle et ustensiles en nombre suffisant</p>	<p>Installations de bonne qualité et en bon état de propreté et de fonctionnement, comprenant : évier avec robinet mélangeur, cuisinière à plusieurs feux, four, réfrigérateur, plan de travail, placards, hotte ou ventilation, vaisselle et ustensiles en nombre suffisant</p>

2. - NORMES DE CLASSEMENT DES VILLAGES DE VACANCES (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES
6.4. - Installations sanitaires	Toutes les unités d'habitation doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + WC), d'une surface minimale de 3 m ² Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement, avec eau chaude et froide et papier hygiénique + miroir et luminaire au-dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique, savon	Toutes les unités d'habitation doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + WC), d'une surface minimale de 3,5 m ² Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide et papier hygiénique + miroir et luminaire au-dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique, savon	Toutes les unités d'habitation doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + WC séparé), d'une surface minimale de 4 m ² Installations sanitaires de bonne qualité et en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide et papier hygiénique + miroir et luminaire au-dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique, savon
6.5 - Climatisation	Chauffage + Ventilation	Chauffage + Ventilation	Climatisation (chaude et froide)
6.6. - Fenêtres	Occultation extérieure ou intérieure	Occultation extérieure ou intérieure	Occultation extérieure ou intérieure
6.7. - Fourniture de linge	En option sur demande du client	En option sur demande du client	En option sur demande du client
6.8. - Nettoyage des unités d'habitation	A la fin de chaque séjour	A la fin de chaque séjour	A la fin de chaque séjour En option sur demande du client
6.9 - Documentation dans les unités d'hébergement	Règlement intérieur Instructions de secours Liste des activités d'animation	Règlement intérieur Instructions de secours Liste des activités d'animation Guide téléphonique	Règlement intérieur Instructions de secours Liste et tarifs des prestations Guide téléphonique
7. - Services :			
7.1. - Service petit déjeuner	Oui: Servi en salle	Oui: Servi en salle	Oui: Servi en salle
7.2. - Service de réception	Service permanent 24h/24h	Service permanent 24h/24h	Service permanent 24h/24h Personnel de la direction et de la réception parlant la langue arabe + l'anglais et le français au moins
7.3. - Service messages	Service permanent	Service permanent	Service permanent
7.4. - Service coffre-fort	Coffre-fort	Coffre-fort	Coffre-fort
7.5. - Service touristique	Informations sur transports, voyages et divertissements	Informations sur transports, voyages et divertissements	Informations sur transports, voyages et divertissements
7.6. - Laverie / Blanchisserie	A la disposition de la clientèle	A la disposition de la clientèle	A la disposition de la clientèle

2. - NORMES DE CLASSEMENT DES VILLAGES DE VACANCES (suite)

CATEGORIE RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES
7.7. - Téléphone	Cabines téléphoniques insonorisées à la disposition de la clientèle	Cabines téléphoniques insonorisées à la disposition de la clientèle	Cabines téléphoniques insonorisées à la disposition de la clientèle
8. - Personnel : 8.1. - Directeur	Au minimum : diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent, ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 3 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 1 année en qualité de cadre, ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 6 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 3 années en qualité de cadre, ou justifier d'une expérience de 5 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme	Au minimum : diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 1 année d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 5 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 2 années en qualité de cadre, ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 8 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 5 années en qualité de cadre, ou justifier d'une expérience de 6 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme	Au minimum : diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 3 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 6 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 3 années en qualité de cadre, ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 10 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 8 années en qualité de cadre, ou justifier d'une expérience de 8 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme
8.2. - Personnel d'exploitation* et d'animation	Qualifié	Qualifié	Qualifié
8.3. - Tenue	Tenue uniforme pour le personnel d'exploitation	Tenue uniforme pour le personnel d'exploitation	Tenue uniforme pour le personnel d'exploitation + identification
8.4. - Sanitaires	Installations sanitaires et vestiaires indépendants et appropriés pour le personnel	Installations sanitaires et vestiaires indépendants et appropriés pour le personnel	Installations sanitaires et vestiaires indépendants et appropriés pour le personnel
9. - Divers :			
9.1. - Service médical	Infirmierie	Infirmierie	Infirmierie
9.2. - Groupe électrogène de secours	Eclairage des unités d'hébergement et des couloirs/passages	Eclairage des unités d'hébergement et des couloirs/passages	Eclairage des unités d'hébergement et des couloirs/passages
9.3. - Réserve d'eau	Oui : en rapport avec capacité du village	Oui, en rapport avec capacité du village	Oui, en rapport avec capacité du village
9.4. - Local à poubelles	Oui : enlèvement quotidien	Oui : enlèvement quotidien	Oui : enlèvement quotidien

* Par "personnel d'exploitation" s'entend tout le personnel en contact avec la clientèle ainsi que le personnel de cuisine

3. – NORMES DE CLASSEMENT DES RESIDENCES TOURISTIQUES

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES
1. – Conditions générales	Etablissement caractérisé par un ameublement et des installations de qualité acceptable ainsi qu'un bon état d'entretien et un bon comportement de son personnel.	Etablissement caractérisé par un ameublement et des installations de bonne qualité ainsi qu'un bon état d'entretien et un bon comportement de son personnel.	Etablissement caractérisé par un ameublement et des installations de très bonne qualité ainsi qu'un bon état d'entretien et un bon comportement de son personnel.
2. – Nombre de lits au minimum	100	100	100
3. – Entrée de la résidence	Entrée de la clientèle indépendante. Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit.	Entrée de la clientèle indépendante. Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit.	Entrée de la clientèle indépendante. Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit.
4. – Garage/Parking	Gardé avec un (1) emplacement par deux (2) unités d'hébergement.	Gardé avec un (1) emplacement par unité d'hébergement.	Gardé avec un (1) emplacement par unité d'hébergement.
5. – Espaces communs : 5.1 – Local administratif et de réception	Hall avec comptoir de réception + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers.	Hall de réception avec sièges d'une superficie de 1 m ² par chambre (d'au moins 20 m ² et un maximum exigible de 40 m ²) et comprenant : un service de réception + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers.	Hall d'accueil avec salons (fauteuils + tables basses) de bon confort, d'une superficie de 1 m ² par chambre (d'au moins 20 m ² et un maximum exigible de 80 m ²) et comprenant : un service de réception + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers + fax + musique d'ambiance + décoration adaptée.
5.2 – Restaurant	Facultatif	Facultatif	Facultatif
5.3 – Salon de thé/caféteria	Cafétéria	Cafétéria	Salon de thé de bon confort.
5.4 – Bar	—	—	Facultatif

3. – NORMES DE CLASSEMENT DES RESIDENCES TOURISTIQUES (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES
5.5. – Salle des fêtes	—	—	Salles des fêtes disposant des équipements adéquats.
5.6. – Boutiques	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques. Centre commercial.	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques. Centre commercial.	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques. Centre commercial.
5.7. – Toilettes communes	W.C publics séparés pour hommes et dames. Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide, et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets + urinoirs.	W.C publics séparés pour hommes et dames. Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide, et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets + urinoirs.	W.C publics séparés pour hommes et dames. Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide, et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets + urinoirs.
5.8. – Ascenseurs	A partir du 3ème étage.	A partir du 3ème étage.	A partir du 3ème étage.
5.9. – Couloirs/passages	Eclairés en permanence. Largeur minimale 1,40 m	Eclairés en permanence. Largeur minimale 1,40 m	Eclairés en permanence. Largeur minimale 1,40 m
5.10. – Sports / Divertissements	Jardins.	Jardins. Aires de jeux pour enfants. Terrains de sports.	Jardins. Aires de jeux pour enfants. Terrains de sports. Installations sportives.
5.11. – Climatisation des locaux communs	Chauffage + ventilation.	Chauffage + ventilation.	Climatisation (chaude et froide).
6. – Normes requises pour les unités d'hébergement			
6.1. – Surfaces habitables minimales (à l'exclusion des sanitaires et des balcons)			
* Studio pour 2 personnes	10 m ²	11 m ²	13 m ²
* Chaque chambre supplémentaire	8 m ²	9 m ²	10 m ²

3. - NORMES DE CLASSEMENT DES RESIDENCES TOURISTIQUES (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES
6.2. - Mobilier et équipement des unités d'habitation	Mobilier en bon état avec : lit individuel (100 cm x 200 cm) ou grand lit (200 cm x 200 cm) + 1 table de chevet avec luminaire par occupant + armoire/penderie avec cintres + 1 table + 1 chaise par occupant + corbeille à papier + cendrier.	Mobilier en bon état avec : lit individuel (100 cm x 200 cm) ou grand lit (200 cm x 200 cm) + 1 descente de lit par occupant + 1 table de chevet avec luminaire par occupant + 1 table + 1 chaise par occupant + armoire/penderie avec cintres + corbeille à papier + cendrier + téléphone.	Mobilier de bonne qualité avec: lit individuel (100 cm x 200 cm) ou grand lit (200 cm x 200 cm) + descentes de lit à défaut de moquette + 1 table de chevet avec luminaire par occupant + armoire/penderie avec cintres + coiffeuse/secrétaire avec chaise et abat-jour + 1 table + 1 chaise par occupant + corbeille à papier + cendrier + téléphone + téléviseur + décoration adaptée.
6.3. - Equipements des cuisines	Installations en bon état de propreté et de fonctionnement, comprenant : évier avec robinet mélangeur, cuisinière, réfrigérateur, plan de travail, placards, hotte ou ventilation, vaisselle et ustensiles en nombre suffisant.	Installations en bon état de propreté et de fonctionnement, comprenant : évier avec robinet mélangeur, cuisinière, réfrigérateur, plan de travail, placards, hotte ou ventilation, vaisselle et ustensiles en nombre suffisant.	Installations de bonne qualité et en bon état de propreté et de fonctionnement, comprenant : évier avec robinet mélangeur, cuisinière à plusieurs feux, four, réfrigérateur, plan de travail, placards, hotte ou ventilation, vaisselle et ustensiles en nombre suffisant.
6.4. - Installations sanitaires	Toutes les unités d'habitation doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + W.C), d'une surface minimale de 3 m ² . Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide + miroir et luminaire au dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique.	Toutes les unités d'habitation doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + W.C), d'une surface minimale de 3,5 m ² . Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide + miroir et luminaire au dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique.	Toutes les unités d'habitation doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + W.C séparé), d'une surface minimale de 4 m ² . Installations sanitaires de bonne qualité et en bon état de propreté et de fonctionnement, avec eau chaude et froide + miroir et luminaire au dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique.
6.5. - Climatisation	Chauffage + ventilation.	Chauffage + ventilation.	Climatisation (chaude et froide).
6.6. - Fenêtres	Occultation extérieure ou intérieure.	Occultation extérieure ou intérieure.	Occultation extérieure ou intérieure.

3. – NORMES DE CLASSEMENT DES RESIDENCES TOURISTIQUES (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES
6.7. – Fourniture de linge	En option sur demande du client.	En option sur demande du client.	En option sur demande du client.
6.8. – Nettoyage des unités d'habitation	A la fin de chaque séjour.	A la fin de chaque séjour.	A la fin de chaque séjour. En option sur demande du client.
6.9. – Documentation dans les unités d'hébergement	Règlement intérieur. Instructions de secours. Liste des activités d'animation.	Règlement intérieur. Instructions de secours. Liste des activités d'animation. Guide téléphonique.	Règlement intérieur. Instructions de secours. Liste et tarifs des prestations et activités d'animation. Guide téléphonique.
7 – Services			
7.1. – Service de réception	Service permanent 24 h/24 h.	Service permanent 24h/24 h.	Service permanent 24 h/24 h. Personnel de la direction et de la réception parlant la langue arabe + l'anglais et le français au moins.
7.2. – Service messages	Service permanent.	Service permanent.	Service permanent.
7.3. – Service coffre-fort	Coffre-fort.	Coffre-fort.	Coffre-fort.
7.4. – Service touristique	Informations sur transports, voyages et divertissements.	Informations sur transports, voyages et divertissements.	Informations sur transports, voyages et divertissements.
7.5. – Laverie / blanchisserie	A la disposition de la clientèle.	A la disposition de la clientèle.	A la disposition de la clientèle.
7.6. – Téléphone	Cabines téléphoniques insonorisées à la disposition de la clientèle.	Cabines téléphoniques insonorisées à la disposition de la clientèle.	Cabines téléphoniques insonorisées à la disposition de la clientèle.

3. - NORMES DE CLASSEMENT DES RESIDENCES TOURISTIQUES (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES
8. - Personnel 8.1. - Directeur	<p>Au minimum : diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme, ou titre étranger équivalent. ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 3 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 1 année en qualité de cadre, ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 6 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 3 années en qualité de cadre, ou justifier d'une expérience de 5 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme.</p>	<p>Au minimum : diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 1 année d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme. ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 5 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 2 années en qualité de cadre, ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 8 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 5 années en qualité de cadre, ou justifier d'une expérience de 6 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme.</p>	<p>Au minimum : diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme, ou titre étranger équivalent + 3 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme, ou titre étranger équivalent + 6 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 3 années en qualité de cadre, ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 10 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 8 années en qualité de cadre, ou justifier d'une expérience de 8 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme.</p>
8.2. - Personnel d'exploitation*	Qualifié	Qualifié	Qualifié
8.3. - Tenue	Tenue uniforme pour le personnel d'exploitation.	Tenue uniforme pour le personnel d'exploitation.	Tenue uniforme pour le personnel d'exploitation + identification.
8.4. - Sanitaires	Installations sanitaires et vestiaires indépendants et appropriés pour le personnel.	Installations sanitaires et vestiaires indépendants et appropriés pour le personnel.	Installations sanitaires et vestiaires indépendants et appropriés pour le personnel.
9. - Divers :			
9.1. - Service médical	Boite à pharmacie.	Boite à pharmacie.	Infirmierie.
9.2. - Groupe électrogène de secours	Eclairage des unités d'hébergement et des passages.	Eclairage des unités d'hébergement et des passages.	Alimentation électrique générale.
9.3. - Réserve d'eau	Oui, en rapport avec la capacité de la résidence.	Oui, en rapport avec la capacité de la résidence.	Oui, en rapport avec la capacité de la résidence.
9.4. - Local à poubelles	Oui, enlèvement quotidien.	Oui, enlèvement quotidien.	Oui, enlèvement quotidien.

* Par "personnel d'exploitation" s'entend tout le personnel en contact avec la clientèle ainsi que le personnel de cuisine, le cas échéant.

4. - NORMES DE CLASSEMENT DES TERRAINS DE CAMPING

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES
I. - NORMES COMMUNES			
1. - Densité à l'hectare	Les emplacements doivent être délimités et numérotés.	Les emplacements doivent être délimités et numérotés.	Les emplacements doivent être délimités et numérotés.
2. - Alimentation en eau potable	L'alimentation minimale en eau potable doit correspondre à 30 litres par personne par jour. Un nombre suffisant de robinets d'eau avec tuyaux d'écoulement.	L'alimentation minimale en eau potable doit correspondre à 30 litres par personne par jour. Un nombre suffisant de robinets d'eau avec tuyaux d'écoulement.	L'alimentation minimale en eau potable doit correspondre à 30 litres par personne par jour. Un nombre suffisant de robinets d'eau avec tuyaux d'écoulement.
3. - Assainissement	Des installations de raccordement au réseau public ou création des moyens particuliers d'évacuation ou d'épuration conformes aux règlements sanitaires.	Des installations de raccordement au réseau public ou création des moyens particuliers d'évacuation ou d'épuration conformes aux règlements sanitaires.	Des installations de raccordement au réseau public ou création des moyens particuliers d'évacuation ou d'épuration conformes aux règlements sanitaires.
4. - Voierie	Raccordement carrossable à une voie publique. Les voies intérieures doivent être carrossables par tous temps et réalisées sur un sol stabilisé.	Raccordement carrossable à une voie publique. Les voies intérieures doivent être carrossables par tous temps et réalisées sur un sol stabilisé.	Raccordement carrossable à une voie publique. Les voies intérieures doivent être carrossables par tous temps et réalisées sur un sol stabilisé.
5. - Eclairage	Toutes les parties communes et voies principales intérieures doivent être éclairées la nuit.	Toutes les parties communes et voies principales intérieures doivent être éclairées la nuit.	Toutes les parties communes et voies principales intérieures doivent être éclairées la nuit.
6. - Installations et locaux communs	Les installations communes fixes et les blocs sanitaires doivent être réalisés avec des matériaux de qualité avec sol carrelé et murs revêtus de faïence pour les installations sanitaires. Les terrains de camping doivent disposer de : * 1 bureau d'administration, * 1 lieu de rencontre et d'animation.	Les installations communes fixes et les blocs sanitaires doivent être réalisés avec des matériaux de qualité avec sol carrelé et murs revêtus de faïence pour les installations sanitaires. Les terrains de camping doivent disposer de : * 1 bureau d'administration, * 1 lieu de rencontre et d'animation.	Les installations communes fixes et les blocs sanitaires doivent être réalisés avec des matériaux de qualité avec sol carrelé et murs revêtus de faïence pour les installations sanitaires. Les terrains de camping doivent disposer de : * 1 bureau d'administration, * 1 lieu de rencontre et d'animation.

4. – NORMES DE CLASSEMENT DES TERRAINS DE CAMPING (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES
7. – Entretien	Ramassage quotidien des ordures. Leur stockage doit se faire dans des poubelles avec couvercle ou un enclos réservé à cet effet. Le nombre minimum de poubelles par hectare est de 10.	Ramassage quotidien des ordures. Leur stockage doit se faire dans des poubelles avec couvercle ou un enclos réservé à cet effet. Le nombre minimum de poubelles par hectare est de 10.	Ramassage quotidien des ordures. Leur stockage doit se faire dans des poubelles avec couvercle ou un enclos réservé à cet effet. Le nombre minimum de poubelles par hectare est de 10.
8. – Espaces verts	10% au minimum de la superficie du terrain doivent être plantés en arbres ou arbustes ou autres formes de végétation adaptée à l'environnement. Le cadre naturel existant doit être préservé et protégé.	10% au minimum de la superficie du terrain doivent être plantés en arbres ou arbustes ou autres formes de végétation adaptée à l'environnement. Le cadre naturel existant doit être préservé et protégé.	10% au minimum de la superficie du terrain doivent être plantés en arbres ou arbustes ou autres formes de végétation adaptée à l'environnement. – Le cadre naturel existant doit être préservé et protégé.
9. – Equipements de lutte contre l'incendie	Disponibilité des équipements de lutte contre l'incendie. Affichage des instructions de secours.	Disponibilité des équipements de lutte contre l'incendie. Affichage des instructions de secours.	Disponibilité des équipements de lutte contre l'incendie. Affichage des instructions de secours.
10. – Service médical	Trousse de secours + dispositif d'évacuation.	Trousse de secours + dispositif d'évacuation.	Trousse de secours + dispositif d'évacuation.
11. – Parking	Emplacements en rapport avec la capacité du terrain.	Emplacements en rapport avec la capacité du terrain.	Emplacements en rapport avec la capacité du terrain.
12. – Possibilité de dépôt de valeurs	Coffre-fort.	Coffre-fort.	Coffre-fort.
13. – Sécurité	Clôture de sécurité. Gardiennage.	Clôture de sécurité. Gardiennage.	Clôture de sécurité. Gardiennage.
II – NORMES SPECIFIQUES 1. – Densité à l'hectare	Le pourcentage minimum de la superficie réservée aux routes intérieures, aux espaces libres, aux installations communes et aux jeux collectifs est de 10% Le nombre maximum d'emplacements sur le terrain restant est de 100. La superficie d'un emplacement est de 90 m ² .	Le pourcentage minimum de la superficie réservée aux routes intérieures, aux espaces libres, aux installations communes et aux jeux collectifs est de 15% Le nombre maximum d'emplacements sur le terrain restant est de 90. La superficie d'un emplacement est de 95 m ² .	Le pourcentage minimum de la superficie réservée aux routes intérieures, aux espaces libres, aux installations communes et aux jeux collectifs est de 20% Le nombre maximum d'emplacements sur le terrain restant est de 80. La superficie d'un emplacement est de 100 m ² .

4. - NORMES DE CLASSEMENT DES TERRAINS DE CAMPING (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES
2. - Voirie	—	—	Voies principales intérieures avec fondation et couche de surface.
3. - Equipements sanitaires	<p>2 lavabos communs (1 pour hommes et 1 pour dames) par 20 personnes au maximum.</p> <p>2 douches communes (1 pour hommes et 1 pour dames) par 50 personnes au maximum.</p> <p>2 W.C communs (1 pour hommes et 1 pour dames) par 30 personnes au maximum.</p> <p>1 urinoir par 70 personnes au maximum.</p>	<p>2 lavabos communs (1 pour hommes et 1 pour dames) par 15 personnes au maximum.</p> <p>2 douches communes (1 pour hommes et 1 pour dames) par 30 personnes au maximum.</p> <p>2 W.C communs (1 pour hommes et 1 pour dames) par 30 personnes au maximum.</p> <p>1 urinoir par 70 personnes au maximum.</p>	<p>2 lavabos communs (1 pour hommes et 1 pour dames) par 10 personnes au maximum.</p> <p>2 douches communes (1 pour hommes et 1 pour dames) par 25 personnes au maximum.</p> <p>2 W.C communs (1 pour hommes et 1 pour dames) par 20 personnes au maximum.</p> <p>1 urinoir par 50 personnes au maximum.</p>
4. - Installations pour lavage	<p>1 bac pour lavage de la vaisselle par 50 personnes au maximum.</p> <p>1 bac pour lavage du linge par 100 personnes au maximum.</p>	<p>1 bac pour lavage de la vaisselle par 50 personnes au maximum.</p> <p>1 bac pour lavage du linge par 75 personnes au maximum.</p>	<p>1 bac pour lavage de la vaisselle par 25 personnes au maximum.</p> <p>1 bac pour lavage du linge par 50 personnes au maximum.</p>
5. - Distractions	Aire de jeux.	Terrains de jeux avec équipements.	Terrains de jeux avec équipements.
6. - Téléphone	Téléphone sur les lieux ou à proximité du terrain de camping.	Téléphone sur les lieux ou à proximité du terrain de camping.	Téléphone sur les lieux.
7. - Restauration	—	—	Restauration rapide ou vente de boissons.
8. - Possibilité d'approvisionnement	—	Sur place ou à proximité du terrain.	Sur place ou à proximité du terrain.

4. – NORMES DE CLASSEMENT DES TERRAINS DE CAMPING (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES
9. – Directeur	<p>Au minimum : diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent., ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 2 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 5 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 2 années en qualité de cadre, ou justifier d'une expérience de 5 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme.</p>	<p>Au minimum : diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent, ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 3 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 1 année en qualité de cadre, ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 6 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 3 années en qualité de cadre, ou justifier d'une expérience de 5 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme.</p>	<p>Au minimum : diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 1 année d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme. ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 5 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 2 années en qualité de cadre, ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 8 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 5 années en qualité de cadre, ou justifier d'une expérience de 6 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme.</p>

5. – NORMES DE CLASSEMENT DES MOTELS OU RELAIS

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES
1. – Conditions générales	Etablissement caractérisé par un ameublement et des installations de qualité acceptable ainsi qu'un bon état d'entretien et un bon comportement de son personnel.	Etablissement caractérisé par un ameublement et des installations de bonne qualité ainsi qu'un bon état d'entretien et un bon comportement de son personnel.
2. – Nombre de chambres au minimum	10	10
3. – Entrée du motel	Entrée de la clientèle indépendante. Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit.	Entrée de la clientèle indépendante. Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit.
4. – Garage / Parking	1 emplacement par chambre + parking autocars.	1 emplacement par chambre + parking autocars

5. - NORMES DE CLASSEMENT DES MOTELS OU RELAIS (suite)

RUBRIQUES / CATEGORIES	1 ETOILE	2 ETOILES
5. - Espaces communs : 5.1 - Hall de réception	Hall d'entrée avec comptoir de réception + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers.	Hall de réception avec sièges d'une superficie de 1 m ² par chambre (d'au moins 20 m ² et un maximum exigible de 40 m ²) et comprenant : un service de réception + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers.
5.2. - Restauration	Cafétéria 24 h/24 h Au moins : restauration rapide (vente de sandwiches, gâteaux et boissons).	Cafétéria 24 h/24 h Restaurant de bon confort.
5.3. - Boutiques	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques. Boutiques pour vente de tabac, journaux, cartes postales, produits d'artisanat et produits de toilette.	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques. Boutiques pour vente de tabac, journaux, cartes postales, produits d'artisanat et produits de toilette.
5.4. - Toilettes communes	W.C publics séparés pour hommes et dames. Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide, et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets + urinoirs.	W.C publics séparés pour hommes et dames. Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide, et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets + urinoirs.
5.5. - Ascenseurs	A partir du 3ème étage.	A partir du 3ème étage.
5.6. - Couloirs / Passages	Eclairés en permanence. Largeur minimale 1,40 m	Eclairés en permanence. Largueur minimale 1,40 m
5.7. - Divertissements	Jardins.	Jardins aménagés. Aires de jeux pour enfants.
5.8. - Chauffage des locaux communs	Chauffage + ventilation.	Chauffage + ventilation.
6. - Normes requises pour les chambres : 6.1. - Surfaces minimales (à l'exclusion des sanitaires et des balcons) * Chambre à 2 personnes * Chambre à 3 personnes	 10 m ² 12 m ²	 11 m ² 13 m ²

5 – NORMES DE CLASSEMENT DES MOTELS OU RELAIS (suite)

RUBRIQUES / CATEGORIES	1 ETOILE	2 ETOILES
6.2 – Mobilier et équipements	Mobilier en bon état avec : lit individuel (100 cm x 200 cm) ou grand lit (200 cm x 200 cm) + 1 table de chevet avec luminaire par occupant + armoire/penderie avec cintres + corbeille à papier + cendrier.	Mobilier en bon état avec : lit individuel (100 cm x 200 cm) ou grand lit (200 cm x 200 cm) + 1 descente de lit par occupant + 1 table de chevet avec luminaire par occupant + 1 table + 1 chaise par occupant + armoire/penderie avec cintres + corbeille à papier + cendrier + téléphone.
6.3 – Installations sanitaires	– Toutes les chambres doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + W.C), d'une surface minimale de 3 m ² . – Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement, avec eau chaude et froide et papier hygiénique + miroir et luminaire au dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique, savon, shampooing.	– Toutes les chambres doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + W.C), d'une surface minimale de 3,5 m ² . – Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement, avec eau chaude et froide et papier hygiénique + miroir et luminaire au dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique, savon, shampooing.
6.4 – Chauffage	Chauffage + ventilation.	Chauffage + ventilation.
6.5 – Fenêtres	Occultation extérieure ou intérieure.	Occultation extérieure ou intérieure.
6.6 – Linge	Qualité acceptable.	Bonne qualité.
* Quantité en circulation et en stock, par lit : – Draps : – Taies d'oreillers : – Couvertures : – Serviettes de toilette : – Serviettes de bain :	6 3 2 3 3	6 3 2 3 3
* Changement des draps et taies d'oreillers :	– Après chaque départ de client – ou tous les 3 jours, pour le même client.	– Après chaque départ de client – ou tous les 3 jours, pour le même client.
* Changement du linge sanitaire :	– Après chaque départ de client – ou tous les 2 jours, pour le même client.	– Après chaque départ de client – ou tous les 2 jours, pour le même client.
6.7 – Documentation dans les chambres	– Règlement intérieur. – Instructions de secours.	– Règlement intérieur. – Instructions de secours. – Guide téléphonique.
7 – Services :		
7.1 – Service petit-déjeuner	Servi en salle.	Servi en salle.

5 – NORMES DE CLASSEMENT DES MOTELS OU RELAIS (suite)

RUBRIQUES \ CATEGORIES	1 ETOILE	2 ETOILES
7.2 – Service de réception	Service permanent 24 h/24 h.	Service permanent 24 h/24 h.
7.3 – Service coffre-fort	Coffre-fort.	Coffre-fort.
7.4 – Téléphone		Téléphone dans toutes les chambres et salles communes.
8 – Personnel :		
8.1 – Directeur	<p>Au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> – diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent, – ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 3 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 1 année en qualité de cadre, – ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 6 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 3 années en qualité de cadre, – ou justifier d'une expérience de 5 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme. 	<p>Au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> – diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 1 année d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, – ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 5 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 2 années en qualité de cadre, – ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 8 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 5 années en qualité de cadre, – ou justifier d'une expérience de 6 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme.
8.2 – Personnel d'exploitation *	Qualifié	Qualifié
8.3 – Tenue	Tenue uniforme pour le personnel d'exploitation.	Tenue uniforme pour le personnel d'exploitation.
8.4 – Sanitaires	Installations sanitaires et vestiaires indépendants et appropriés pour le personnel.	Installations sanitaires et vestiaires indépendants et appropriés pour le personnel.
9 – Divers :		
9.1 – Service médical	Boite à pharmacie.	Boite à pharmacie.
9.2 – Groupe électrogène de secours	Eclairage des chambres et couloirs/passages.	Eclairage des chambres et couloirs/passages.
9.3 – Réserve d'eau	Oui, en rapport avec capacité du motel/relais.	Oui, en rapport avec capacité du motel/relais.
9.4 – Station de services	<ul style="list-style-type: none"> – Station de carburant ou à défaut près d'une station de carburant. – Contrôle et réparation des pneumatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> – Station de carburant ou à défaut près d'une station de carburant. – Contrôle et réparation des pneumatiques. – Mécanicien.

* Par "personnel d'exploitation" s'entend tout le personnel en contact avec la clientèle ainsi que le personnel de cuisine.

6 - NORMES DE CLASSEMENT DES AUBERGES

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES
1 - Conditions générales :	Etablissement caractérisé par un ameublement et des installations de qualité acceptable ainsi qu'un bon état d'entretien et un bon comportement de son personnel.	Etablissement caractérisé par un ameublement et des installations de bonne qualité ainsi qu'un bon état d'entretien et un bon comportement de son personnel.
2 - Nombre de chambres au minimum :	6	6
3 - Entrée de l'auberge :	- Entrée de la clientèle indépendante. - Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit.	- Entrée de la clientèle indépendante. - Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit.
4 - Garage/Parking :	Emplacements en rapport avec la capacité de l'auberge.	Emplacements en rapport avec la capacité de l'auberge.
5 - Espaces communs : 5.1 - Hall de réception	Hall d'entrée avec comptoir de réception + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers.	Hall de réception avec sièges d'une superficie de 1 m ² par chambre (d'au moins 20 m ² et un maximum exigible de 40 m ²), et comprenant : un service de réception + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers.
5.2 - Restaurant	Au moins : restauration rapide (vente de sandwiches, gâteaux et boissons).	Restaurant de bon confort.
5.3 - Cafétéria	De confort acceptable	De bon confort
5.4 - Boutiques	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques.	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques.
5.5 - Toilettes communes	- W.C publics séparés pour hommes et dames. - Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets + urinoirs.	- W.C publics séparés pour hommes et dames. - Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets + urinoirs.
5.6 - Ascenseurs	A partir du 3ème étage.	A partir du 3ème étage.
5.7 - Couloirs	- Eclairés en permanence. - Largeur minimale 1,40 m.	- Eclairés en permanence. - Largeur minimale 1,40 m.
5.8 - Chauffage des locaux communs	Chauffage + Ventilation.	Chauffage + Ventilation.

6 - NORMES DE CLASSEMENT DES AUBERGES (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES
6 - Normes requises pour les chambres : 6.1 - Surfaces minimales : (à l'exclusion des sanitaires et des balcons) * Chambre à 2 personnes : * Chambre à 3 personnes :	10 m ² 12 m ²	11 m ² 13 m ²
6.2 - Mobilier et équipements	Mobilier en bon état avec lit individuel (100 cm x 200 cm) ou grand lit (200 cm x 200 cm) + 1 table de chevet avec luminaire par occupant + armoire/penderie avec cintres + corbeille à papier + cendrier.	Mobilier en bon état avec lit individuel (100 cm x 200 cm) ou grand lit (200 cm x 200 cm) + 1 descente de lit par occupant + 1 table de chevet avec luminaire par occupant + 1 table + 1 chaise par occupant + armoire/penderie avec cintres + corbeille à papier + cendrier + téléphone.
6.3 - Installations sanitaires	- Toutes les chambres doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + W.C), d'une surface minimale de 3 m ² . - Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide, et papier hygiénique + miroir et luminaire au dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique, savon, shampoing.	- Toutes les chambres doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + W.C), d'une surface minimale de 3,5 m ² . - Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide et papier hygiénique + miroir et luminaire au dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique, savon, shampoing.
6.4 - Chauffage	Chauffage + Ventilation.	Chauffage + Ventilation.
6.5 - Fenêtres	Occultation extérieure ou intérieure.	Occultation extérieure ou intérieure.
6.6 - Linge	Qualité acceptable.	Bonne qualité.
* Quantité en circulation et en stock, par lit : - Draps : - Taies d'oreillers : - Couvertures : - Serviettes de toilette : - Serviettes de bain : * Changements des draps et taies d'oreillers :	6 3 2 3 3 - Après chaque départ de client. - ou tous les 3 jours, pour le même client.	6 3 2 3 3 - Après chaque départ de client. - ou tous les 3 jours, pour le même client.

6 – NORMES DE CLASSEMENT DES AUBERGES (suite)

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES
* Changement du linge sanitaire :	- Après chaque départ de client. - ou tous les 2 jours, pour le même client.	- Après chaque départ de client. - ou tous les 2 jours, pour le même client.
6.7 - Documentation dans les chambres	- Règlement intérieur. - Instructions de secours.	- Règlement intérieur. - Instructions de secours. - Guide téléphonique.
7 - Services :		
7.1 - Service petit-déjeuner	Servi en salle.	Servi en salle.
7.2 - Service de réception	Service permanent 24h/24h.	Service permanent 24h/24h.
7.3 - Service coffre fort	Coffre-fort.	Coffre-fort.
7.4 - Téléphone		Téléphone dans toutes les chambres et salles communes.
8 - Personnel :		
8.1 - Directeur	Au minimum : - diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent, - ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 2 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, - ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 5 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 2 années en qualité de cadre, - ou justifier d'une expérience de 5 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme.	Au minimum : - diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent, - ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 3 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme dont 1 année en qualité de cadre, - ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 6 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 3 années en qualité de cadre, - ou justifier d'une expérience de 5 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme.
8.2 - Personnel d'exploitation*	Qualifié	Qualifié.
8.3 - Tenue	- Tenue uniforme pour le personnel d'exploitation.	Tenue uniforme pour le personnel d'exploitation.
9 - Divers :		
9.1 - Service médical	Boîte à pharmacie.	Boîte à pharmacie.
9.2 - Groupe électrogène de secours	Eclairage des chambres et des couloirs.	Eclairage des chambres et des couloirs.
9.3 - Réserve d'eau	Oui, en rapport avec capacité de l'auberge.	Oui, en rapport avec capacité de l'auberge.

* Par " personnel d'exploitation " s'entend tout le personnel en contact avec la clientèle ainsi que le personnel de cuisine.

7 - NORMES DE CLASSEMENT DES CHALETS

CATEGORIES RUBRIQUES	1 ETOILE	2 ETOILES
1 - Qualité des installations :	Acceptable	Bonne
2 - Accès du chalet :	Facile	Facile
3 - Surfaces habitables minimales : (à l'exclusion des sanitaires et des balcons) * Studio pour 2 personnes : * Chaque chambre supplémentaire :	10 m ² 8 m ²	11 m ² 9 m ²
4 - Installations sanitaires :	- Toutes les unités d'habitation doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + WC), d'une surface minimale de 3 m ² . - Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide + miroir et luminaire au dessus du lavabo.	- Toutes les unités d'habitation doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + WC), d'une surface minimale de 3,5 m ² . - Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide + miroir et luminaire au dessus du lavabo.
5 - Chauffage et ventilation :	Chauffage + Ventilation.	Chauffage + Ventilation.
6 - Fenêtres :	Occultation extérieure ou intérieure.	Occultation extérieure ou intérieure.
7 - Divers : 7.1 - Fournitures des équipements des logements	En option sur demande du client.	En option sur demande du client.
7.2 - Nettoyage des logements	En option sur demande du client.	En option sur demande du client.
7.3 - Groupe électrogène de secours	Eclairage des unités d'habitation.	Eclairage des unités d'habitation.
7.4 - Réserve d'eau	Oui, en rapport avec la capacité du chalet.	Oui, en rapport avec la capacité du chalet.

8 - NORMES DE CLASSEMENT DES PENSIONS

RUBRIQUES	CATEGORIE UNIQUE
1 - Conditions générales :	Etablissement caractérisé par un ameublement et des installations de bonne qualité ainsi qu'un bon état d'entretien et un bon comportement de son personnel
2 - Nombre de chambres :	5 au minimum et 15 au maximum.
3 - Entrée de la pension :	Signalée et éclairée la nuit.
4 - Espaces communs :	
4.1 - Hall de réception	Hall de réception avec sièges comprenant : un comptoir de réception + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers.
4.2 - Restauration	- Salle à manger de bon confort. - Cuisine collective comprenant : évier avec robinet mélangeur + cuisinière à plusieurs feux + réfrigérateur + plan de travail + placards + hotte ou ventilation.
4.3 - Boutiques	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographies des sites touristiques.
4.4 - Toilettes communes	- W.C publics séparés pour hommes et dames. - Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets.
4.5 - Ascenseurs	A partir du 3ème étage.
4.6 - Couloirs	- Eclairés en permanence. - Largeur minimale 1,40 m.
4.7 - Chauffage des locaux communs	Chauffage + Ventilation.
5 - Normes requises pour les chambres:	
5.1 - Surfaces minimales (à l'exclusion des sanitaires et des balcons) * Chambre à 2 personnes : * Chambre à 3 personnes :	10 m ² 12 m ²
5.2 - Mobilier et équipements	Mobilier en bon état avec lit individuel (100 cm x 200 cm) ou grand lit (200 cm x 200 cm) + 1 table de chevet avec luminaire par occupant + armoire/penderie avec cintres + corbeille à papier + cendrier.

8 - NORMES DE CLASSEMENT DES PENSIONS (suite)

RUBRIQUES	CATEGORIE UNIQUE
5.3 - Installations sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les chambres doivent être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + W.C), d'une surface minimale de 3 m². - Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide + miroir et luminaire au dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique.
5.4 - Chauffage	Chauffage + Ventilation
5.5 - Fenêtres	Occultation extérieure ou intérieure.
5.6 - Documentation dans les chambres	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement intérieur. - Instructions de secours.
6 - Services :	
6.1 - Service petit déjeuner	Servi en salle.
6.2 - Service de réception	Service permanent 24h/24h.
6.3 - Service coffre fort	Coffre-fort.
7 - Divers :	
7.1 - Gérant	<p>Au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent, - ou diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 2 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, - ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 5 années d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont 2 années en qualité de cadre, - ou justifier d'une expérience de 5 années en qualité de cadre dans le secteur du tourisme.
7.2 - Service médical	Boîte à pharmacie.
7.3 - Groupe électrogène de secours	Eclairage des chambres et des couloirs.
7.4 - Réserve d'eau	Oui, en rapport avec capacité de la pension.

9 – NORMES DE CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME

RUBRIQUES	CATEGORIE UNIQUE
1 - Nombre d'unités d'hébergement au maximum :	10
2 - Surfaces habitables minimales (à l'exclusion des sanitaires et des balcons)	
2.1 - Logements en chambre :	
* Chambre à 2 personnes :	10 m ²
* Chambre à 3 personnes :	12 m ²
2.2 - Logement en appartement :	
* Studio pour 2 personnes :	10 m ²
* Chaque chambre supplémentaire :	8 m ²
* Surface supplémentaire pour la cuisine :	3 m ²
3 - Mobilier et équipements :	Mobilier en bon état avec lit individuel (100 cm x 200 cm) ou grand lit (200 cm x 200 cm) + 1 table de chevet avec luminaire par occupant + armoire/penderie avec cintres + corbeille à papier + cendrier.
4 - Equipements des cuisines : (en cas d'appartements)	Installations en bon état de propreté et de fonctionnement, comprenant : évier avec robinet mélangeur, cuisinière, réfrigérateur, plan de travail, placards, hotte ou ventilation, vaisselle et ustensiles en nombre suffisant.
5 - Installations sanitaires :	- Toutes les unités d'hébergement sont dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + WC), d'une surface minimale de 3 m ² . - Installations sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement avec eau chaude et froide + miroir et luminaire au dessus du lavabo, prise pour rasoir électrique.
6 - Chauffage et ventilation :	Chauffage + Ventilation
7 - Fenêtres	Occultation extérieure ou intérieure.

10 – NORMES DE CLASSEMENT DES GITES D'ETAPE

RUBRIQUES	CATEGORIE UNIQUE
1 - Situation :	- Site naturel approprié. - Accès facile.
2 - Installations :	- Chambre avec lit individuel (100 cm x 200 cm), 1 matelas et 1 couverture par occupant. - Salle commune aménagée pour la cuisine et la restauration avec appareils de cuisson, matériels de cuisine et restauration, table, 1 siège par occupant. - Installation sanitaire minimale avec : lavabo, douche + 1 WC par 10 personnes.
3 - Divers :	- Réserve d'eau. - Possibilité de chauffage. - Boîte à pharmacie. - Gardiennage.

Décret exécutif n° 2000-131 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant la composition et le fonctionnement de la commission compétente chargée de l'étude des plans de projets hôteliers.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre du tourisme et de l'artisanat,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 99-01 du 19 Ramadhan 1419 correspondant au 6 janvier 1999 fixant les règles relatives à l'hôtellerie ;

Vu le décret présidentiel n° 99-299 du 15 Ramadhan 1420 correspondant au 23 décembre 1999 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 2000-46 du 25 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 1er mars 2000 définissant les établissements hôteliers et fixant leur organisation, leur fonctionnement ainsi que les modalités de leur exploitation ;

Vu le décret exécutif n° 2000-130 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant les normes et les conditions de classement en catégories des établissements hôteliers ;

Décète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 47 de la loi n°99-01 du 19 Ramadhan 1419 correspondant au 6 janvier 1999, susvisée, le présent décret a pour objet de fixer la composition et le fonctionnement de la commission compétente chargée de l'étude des plans de projets hôteliers, désignée ci-après : "la commission".

Art. 2. — La commission a pour mission de se prononcer sur la conformité des plans de construction, de modification, d'aménagement ou de démolition des projets hôteliers, aux règles de construction et d'aménagement touristiques, aux normes de classement ainsi qu'aux instruments de l'aménagement et de l'urbanisme.

Art. 3. — La commission présidée par le représentant du ministre chargé du tourisme est composée du :

- représentant du ministre chargé de l'urbanisme,
- représentant du ministre chargé des collectivités locales,
- représentant du ministre chargé des travaux publics,
- représentant du ministre chargé de l'environnement,
- directeur chargé du développement au ministère chargé du tourisme,
- directeur général de l'agence nationale du développement touristique,

— directeur général de l'établissement national des études touristiques.

La commission peut, si elle le juge utile, faire appel à toute personne compétente qui, par ses connaissances techniques, est en mesure d'éclairer ses délibérations.

Art. 4. — Les membres de la commission sont désignés par arrêté du ministre chargé du tourisme sur proposition des autorités dont ils dépendent.

Le mandat des membres est de trois (3) années renouvelable.

Art. 5. — La commission se réunit tous les deux (2) mois de l'année et autant de fois que nécessaire, sur convocation de son président.

Art. 6. — Le secrétariat de la commission est assuré par les services de la direction du développement du ministère chargé du tourisme.

Art. 7. — Les décisions de la commission sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 8. — Après l'étude des plans de projets hôteliers par la commission, les services du ministère chargé du tourisme sont tenus de notifier aux postulants concernés, la décision de la commission dans un délai n'excédant pas deux (2) mois à compter de la date de réception du dossier.

En cas d'absence de réponse dans le délai imparti, les plans sont réputés approuvés.

Art. 9. — La commission doit se prononcer par une acceptation des plans de projets hôteliers, le rejet ou, le cas échéant, une acceptation assortie d'une réserve de modification à apporter aux plans.

Art. 10. — La commission élabore son règlement intérieur qui est approuvé par le ministre chargé du tourisme.

Art. 11. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000.

Ahmed BENBITOUR.



Décret exécutif n° 2000-132 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant les modalités et les conditions de l'agrément de gérant d'établissement hôtelier.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre du tourisme et de l'artisanat,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 99-01 du 19 Ramadhan 1419 correspondant

au 6 janvier 1999 fixant les règles relatives à l'hôtellerie;

Vu le décret présidentiel n° 99-299 du 15 Ramadhan 1420 correspondant au 23 décembre 1999 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 2000-46 du 25 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 1er mars 2000 définissant les établissements hôteliers et fixant leur organisation, leur fonctionnement ainsi que les modalités de leur exploitation;

Vu le décret exécutif n° 2000-130 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant les normes et les conditions de classement en catégories des établissements hôteliers;

Décète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 55 de la loi n°99-01 du 19 Ramadhan 1419 correspondant au 6 janvier 1999, susvisée, le présent décret a pour objet de fixer les modalités et conditions de l'agrément de gérant d'établissement hôtelier.

Art. 2. — L'agrément de gérant d'établissement hôtelier est délivré à tout candidat remplissant les conditions de diplômes, de qualification ou d'expérience professionnelles conformes aux conditions relatives à la norme de classement correspondante, telle que fixée par les dispositions du décret exécutif n° 2000-130 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000, susvisé.

Art. 3. — La demande de l'agrément de gérant d'établissement hôtelier doit être transmise par le propriétaire de l'établissement en trois (3) exemplaires à l'administration chargée du tourisme, accompagnée des documents suivants relatifs au candidat :

- quatre (4) photographies d'identité,
- un extrait de l'acte de naissance,
- un extrait du bulletin n° (03) du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ou son équivalent pour le candidat de nationalité étrangère,
- un engagement sur l'honneur du respect des usages de la profession,
- les copies conformes des diplômes ou de tous documents attestant de la qualification ou de l'expérience professionnelles,
- un certificat de nationalité,
- une copie du permis de travail pour le gérant de nationalité étrangère délivré par les autorités compétentes conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Art. 4. — L'agrément est délivré par arrêté du ministre chargé du tourisme, dans un délai n'exédant pas un mois (1) à compter de la date de dépôt de la demande.

Il est retiré dans les mêmes formes.

Art. 5. — L'agrément-type du gérant d'établissement

hôtelier est défini par arrêté du ministre chargé du tourisme.

Art. 6. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000.

Ahmed BENBITOUR.



Décret exécutif n° 2000-133 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant les conditions et modalités d'établissement de la note statistique des établissements hôteliers.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre du tourisme et de l'artisanat,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 99-01 du 19 Ramadhan 1419 correspondant au 6 janvier 1999 fixant les règles relatives à l'hôtellerie ;

Vu le décret présidentiel n° 99-299 du 15 Ramadhan 1420 correspondant au 23 décembre 1999 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 2000-46 du 25 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 1er mars 2000 définissant les établissements hôteliers et fixant leur organisation, leur fonctionnement ainsi que les modalités de leur exploitation ;

Vu le décret exécutif n° 2000-130 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant les normes et les conditions de classement en catégories des établissements hôteliers ;

Décète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 58 de la loi n° 99-01 du 19 Ramadhan 1419 correspondant au 6 janvier 1999 susvisée, le présent décret a pour objet de fixer les conditions et modalités d'établissement de la note statistique des établissements hôteliers.

Art. 2. — Il est entendu, au sens du présent décret, par note statistique le document sur lequel doivent être portés notamment le nombre de clients, leur nationalité ainsi que la durée de leur séjour.

Elle est retirée auprès des services extérieurs du ministère chargé du tourisme.

La note statistique-type est annexée au présent décret.

Art. 3. — Tout exploitant d'un établissement hôtelier, régulièrement autorisé, classé ou non classé, est tenu de transmettre aux services extérieurs du ministère chargé du tourisme la note statistique dûment remplie au plus tard la première semaine du mois suivant.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA FORMATION****SOUS-DIRECTION DE L'EVALUATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION**

Etablissement hôtelier :

Commune :

Wilaya :

Catégorie :

Nombre de chambres :

Nombre de lits à 1 place :

Nombre de lits à 2 places :

Mois :

Année :

Je soussigné certifie l'exactitude des informations ci-dessus

Signature :

**Décret exécutif n° 2000-134 du 8 Rabie El Aouel 1421
correspondant au 11 juin 2000 déterminant le
panneau afférent à la catégorie des
établissements hôteliers.**

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre du tourisme et de l'artisanat,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125
(alinéa 2) ;

Vu la loi n° 99-01 du 19 Ramadhan 1419 correspondant
au 6 janvier 1999 fixant les règles relatives à l'hôtellerie ;

Vu le décret présidentiel n° 99-299 du 15 Ramadhan
1420 correspondant au 23 décembre 1999 portant
nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan
1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant
nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 2000-46 du 25 Dhou El Kaada
1420 correspondant au 1er mars 2000 définissant les
établissements hôteliers et fixant leur organisation et leur
fonctionnement ainsi que les modalités de leur
exploitation ;

Vu le décret exécutif n° 2000-130 du 8 Rabie El Aouel
1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant les normes et les
conditions de classement en catégories des établissements
hôteliers ;

Décrète :

Article 1er. — En application des dispositions de
l'article 64 de la loi n° 99-01 du 19 Ramadhan 1419
correspondant au 6 juin 1999, susvisée, le présent décret a
pour objet de déterminer le panneau afférent à la catégorie
des établissements hôteliers.

Art. 2. — Il est entendu par panneau la plaque installée à
l'entrée principale de l'établissement hôtelier indiquant sa
catégorie de classement.

Art. 3. — Le panneau défini ci-dessus est délivré sur
présentation de l'arrêté de classement délivré
conformément à la réglementation en vigueur, par
l'Etablissement national des études touristiques (ENET).

Art. 3. — Les caractéristiques ainsi que les indications
portées sur le panneau seront fixées par arrêté du ministre
chargé du tourisme

Art. 5. — Le présent décret sera publié au *Journal
officiel* de la République algérienne démocratique et
populaire.

Fait à Alger, le 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au
11 juin 2000.

Ahmed BENBITOUR.